

HSBC Continental Europe

1er Amendement au Document d'Enregistrement Universel et Rapport
Financier Semestriel 2025

Sommaire

2	Présentation de l'information
2	Incorporation du Document d'enregistrement universel
2	Mise en garde concernant les énoncés prospectifs
3	Principaux indicateurs financiers
3	Performance semestrielle
4	Raison d'être et stratégie
4	– HSBC en Europe
4	– À propos de HSBC Continental Europe
5	Segments d'activité
5	– Corporate and Institutional Banking (« CIB »)
5	– Banque internationale de gestion de patrimoine (« IWPB »)
5	Contexte et perspectives géopolitiques, économiques et réglementaires
5	– Contexte macroéconomique
6	– Environnement réglementaire
7	Résultats financiers consolidés de HSBC Continental Europe
7	– Indicateurs alternatifs de performance
7	– Compte de résultat consolidé résumé
8	– Résultats publiés
9	– Résultat de la période par ligne métier (activités poursuivies)
9	– Analyse des résultats publiés par ligne métier
10	– Revenus par pays (activités poursuivies)
10	– Informations sur le bilan consolidé
12	– Rapprochement des indicateurs alternatifs de performance
12	Notations
13	Risques
13	– Synthèse des risques
13	– Facteurs de risque
24	– Gestion des risques
26	– Risque de crédit
33	– Risques de trésorerie
36	– Risques de marché
38	États financiers consolidés résumés
46	Notes annexes aux comptes consolidés résumés
61	Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle
62	Personne responsable du Document d'enregistrement universel et de ses amendements
63	Personnes responsables du contrôle des comptes
64	Table de concordance et de référence

Présentation de l'information

Toutes les références au Document d'enregistrement universel 2024 font référence au Document d'enregistrement universel et Rapport Financier Annuel 2024 déposé auprès de l'AMF le 19 février 2025 sous le numéro D.25-0043.

Les références au « Groupe HSBC » dans ce document font référence à HSBC Holdings plc ainsi que ses filiales.

Dans le rapport semestriel d'activité ainsi que dans les états financiers résumés et les notes associées, HSBC Continental Europe présente les données du compte de résultat pour les six mois se terminant le 30 juin 2025 et celles correspondant à la même période de l'année précédente afin de comparer les performances actuelles avec celles enregistrées sur la même période en 2024. Sauf mention contraire, les commentaires portant sur le compte de résultat comparent les résultats des six mois allant jusqu'au 30 juin 2025 avec ceux de la même période en 2024. Les commentaires liés au bilan confrontent la situation au 30 juin 2025 avec celle au 31 décembre 2024.



Cet amendement au Document d'enregistrement universel a été déposé le 30 juillet 2025 auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par un prospectus relatif aux titres financiers et, le cas échéant, un résumé de tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n° 2017/1129.

Incorporation du Document d'enregistrement universel

Le présent amendement au Document d'enregistrement universel renvoie au Document d'enregistrement universel et Rapport Financier Annuel 2024 déposé auprès de l'AMF le 19 février 2025 sous le numéro D.25-0043.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Le présent amendement au Document d'enregistrement universel contient des énoncés prospectifs concernant des environnements financiers, des questions environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »), ainsi que les résultats d'activités ou de lignes métiers du Groupe HSBC.

Les indications qui ne sont pas le rappel d'informations historiques, par exemple les indications concernant les opinions ou attentes du Groupe HSBC, sont des énoncés prospectifs. Des mots tels que « s'attend à », « vise », « anticipe », « souhaite », « projette », « pense que », « recherche », « estime », « potentiel » ou « raisonnablement possible », les variations de ces mots ou expressions similaires, ainsi que l'emploi du futur doivent être considérés comme des énoncés prospectifs. De tels énoncés prospectifs sont basés sur les projets, estimations ou projections actuelles et une confiance excessive ne doit pas être placée dans ces indications. Les énoncés prospectifs ne sont pas valides au-delà de la date à laquelle ils sont constitués. HSBC Continental Europe ne prend aucun engagement quant à la révision ou l'actualisation de ces énoncés prospectifs afin de refléter l'existence ou la survenance d'événements ou circonstances postérieurs à l'élaboration de ces énoncés.

Les énoncés prospectifs impliquent des risques et des incertitudes. Les lecteurs sont avertis que nombre de facteurs, y compris les facteurs liés à l'ESG, sont susceptibles de modifier, parfois substantiellement, les énoncés prospectifs ou anticipations actuelles formelles ou implicites.

Principaux indicateurs financiers

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2025	30 juin 2024 ¹
Au cours de la période (m€)		
Produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit au titre des activités poursuivies ²	1 912	1 699
Résultat avant impôt au titre des activités poursuivies	490	549
Résultat de l'année ³	373	370
Résultat net part du groupe ³	360	350
À la fin de la période (m€)		
Total des fonds propres – Part du groupe	13 866	12 528
Total de l'actif	280 292	280 081
Actifs pondérés des risques ⁴	67 610	61 276
Prêts et créances sur la clientèle (nets de provisions pour dépréciation)	46 123	52 628
Comptes créditeurs de la clientèle	86 359	100 708
Ratios de fonds propres (%)		
Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	15,5	15,1
Fonds propres de catégorie 1 (T1)	17,6	17,5
Fonds propres totaux	19,8	19,8
Ratio de levier	4,8	4,3
Ratios de liquidité %		
Ratio de liquidité à court terme (« LCR ») ⁵	144	156
Ratio de financement à long terme (« NSFR ») ⁵	145	136
Ratios de performance, de rentabilité et autres ratios (% annualisés)		
Rendement annualisé des capitaux propres ordinaires moyens ^{3,6}	4,9	5,4
Rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques ^{3,6}	0,7	0,8
Coefficient d'exploitation au titre des activités poursuivies ⁷	70,7	66,9
Ratio des créances sur la clientèle sur les comptes créditeurs de la clientèle	53,4	52,3

- 1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.
- 2 Le « Produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » est également désigné comme des revenus.
- 3 Les montants sont indiqués au titre des activités poursuivies et abandonnées. Voir la Note 11 des états financiers résumés.
- 4 Les actifs pondérés des risques au deuxième trimestre 2025 sont calculés conformément aux exigences du CRR3. Les données comparatives ont été mises à jour pour assurer la conformité avec le COREP du deuxième trimestre 2024 soumis après publication, mais sont soumises aux règles du CRR2.
- 5 Selon les exigences de fonds propres (« CRR2 »), le ratio LCR correspond à une moyenne sur 12 mois, et le NSFR est calculé à la clôture. De plus, les composantes du calcul du LCR ont été présentées de manière à se conformer aux exigences de reporting de l'Autorité bancaire européenne (« ABE »).
- 6 Les définitions et calculs des mesures alternatives de performance sont inclus dans le « Rapprochement des indicateurs alternatifs de performance ».
- 7 Le coefficient d'exploitation est calculé à partir du total des charges d'exploitation divisé par le produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit.

Performance semestrielle

La performance au cours du premier semestre 2025 reflète une forte croissance des revenus de la ligne métier Corporate and Institutional Banking¹ portée par une activité client accrue. Cela est en partie compensé par des investissements informatiques et des charges de restructuration.

Depuis le début de l'année et comme précédemment annoncé, HSBC Continental Europe a conclu des accords concernant la cession de ses activités de conservation de titres et d'administration de fonds en Allemagne et du portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Ces initiatives s'inscrivent dans la stratégie de simplification du Groupe HSBC annoncée en octobre 2024. HSBC vise à renforcer son leadership et à accroître sa part de marché dans les domaines où la banque possède un net avantage concurrentiel et où elle bénéficie des meilleures opportunités pour se développer et soutenir ses clients. Cela signifie notamment connecter les clients européens aux opportunités du réseau international de HSBC et répondre aux besoins de la clientèle mondiale de HSBC en Europe continentale.

Le résultat net est de 373 millions EUR, stable par rapport à 370 millions EUR au premier semestre 2024.

Le produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes de crédit attendues² est de 1 912 millions EUR, en hausse par rapport à 1 699 millions EUR au premier semestre 2024. Cette hausse s'explique par la progression des revenus de la ligne métier Corporate and Institutional Banking, particulièrement sur les activités de marché et de banque d'investissement. Elle est en partie compensée par une baisse de la marge nette d'intérêt.

Les variations des provisions pour dépréciation pour pertes de crédit attendues² constituent une charge de 70 millions EUR, contre une charge de 13 millions EUR au premier semestre 2024. Le coût du risque³ s'élève à 30 points de base, par rapport à un niveau faible de 7 points de base au premier semestre 2024, et sa hausse est liée à des provisions spécifiques (stage 3).

Les charges d'exploitation² s'élèvent à 1 352 millions EUR, par rapport à 1 137 millions EUR au premier semestre 2024. L'augmentation s'explique par des charges de restructuration et des investissements informatiques, partiellement compensés par la reprise de dépréciations comptabilisées lors de précédents exercices.

Le résultat avant impôt² s'élève à 490 millions EUR, en baisse par rapport à 549 millions EUR au premier semestre 2024.

¹ À la suite de l'annonce par le Groupe HSBC d'une nouvelle structure organisationnelle en octobre 2024 en vigueur au 1^{er} janvier 2025, HSBC Continental Europe opère dorénavant au travers de deux nouvelles lignes métiers : « Corporate and Institutional Banking » - regroupant les clients et les produits des précédentes lignes métiers « Banque d'entreprises », « Banque de financement et d'investissement » et « Activités de marchés et de conservation de titres » - et « Banque internationale de gestion de patrimoine », remplaçant la ligne métier « Banque privée et de gestion de patrimoine ».

² Au titre des activités poursuivies.

³ Coût du risque annualisé divisé par les encours de prêts à la clientèle en fin de période.

Raison d'être et stratégie

HSBC en Europe

L'Europe représente une part importante de l'économie mondiale, avec approximativement 20 % des échanges mondiaux et un quart du produit intérieur brut (« PIB ») mondial (CNUCED, FMI 2024). L'Europe est également le plus grand exportateur mondial de services et le second plus grand exportateur de biens manufacturés (CNUCED, FMI 2023). HSBC Bank plc s'efforce de faciliter les échanges au sein de l'Europe et entre l'Europe et les autres pays dans lesquels le Groupe HSBC est présent.

Avec des actifs d'environ 721 milliards GBP au 30 juin 2025, HSBC Bank plc est l'un des plus grands groupes de services bancaires et financiers en Europe. Il compte environ 10 331 employés à travers ses différentes implantations. HSBC Bank plc est responsable des activités européennes de HSBC à l'exception de ses activités de banque de détail au Royaume-Uni et de quelques activités de banque d'entreprises au Royaume-Uni, qui sont gérées par HSBC UK Bank plc à la suite du « ring-fencing ».

HSBC Bank plc opère comme une entité intégrée avec deux hubs principaux à Londres et à Paris et est présent sur 18 marchés. Le hub de Londres englobe les activités de la « non-ring fenced bank » au Royaume-Uni, assurant la gouvernance globale et la gestion de l'ensemble des activités en Europe et est un centre mondial d'excellence pour les activités Corporate and Institutional Banking (« CIB ») du Groupe HSBC.

L'Europe est une région majeure du Groupe HSBC, qui contribue fortement à ses capacités et à ses revenus globaux. Elle permet à ses clients européens d'accéder à des opportunités à travers le réseau du Groupe HSBC et à sa clientèle mondiale de saisir des opportunités en Europe.

À propos de HSBC Continental Europe

HSBC Continental Europe constitue la société mère intermédiaire (« IPU ») dédiée pour l'Union européenne (« UE ») et comprend le hub à Paris, ses succursales au sein de l'UE (Allemagne, Belgique, Espagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, République tchèque et Suède) et ses filiales bancaires à Malte et au Luxembourg.

HSBC Continental Europe a entamé une transformation afin de mobiliser ses ressources en vue de devenir la première banque de clients institutionnels et de grandes entreprises au service de clients internationaux en Europe. HSBC Continental Europe vise notamment à renforcer son leadership et à accroître sa part de marché dans les domaines où elle possède un net avantage concurrentiel et où elle est la mieux positionnée pour se développer et soutenir ses clients. Ainsi, il permet aux clients européens d'accéder à des opportunités à travers l'ensemble du réseau international de HSBC et répond aux besoins européens de la clientèle mondiale de HSBC.

Une réorganisation au service de la croissance

Les mesures qui ont été prises pour restructurer HSBC Continental Europe lui permettront de devenir encore plus compétitif en consacrant ses ressources à des domaines dans lesquels il possède un réel avantage concurrentiel. Durant la période à venir, HSBC Continental Europe finalisera la sortie d'activités non stratégiques tout en continuant à investir dans les ressources humaines et les technologies pour répondre aux besoins de ses clients internationaux.

Le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a conclu la vente de ses activités de banque de détail en France. Conformément aux conditions de la vente, HSBC Continental Europe a conservé, au moment de la cession, un portefeuille de 7,1 milliards EUR de prêts immobiliers et d'autres prêts. Au quatrième trimestre 2024, HSBC Continental Europe a commencé à commercialiser activement ce portefeuille conservé de prêts. Le 18 juillet 2025, HSBC Continental Europe a signé un protocole d'accord avec un consortium composé de Rothesay Life Plc et CCF au sujet de la vente de ce portefeuille. La transaction potentielle devrait être finalisée au quatrième trimestre 2025, sous réserve des informations appropriées et des processus de consultation avec les comités d'entreprise concernés.

Le 23 septembre 2024, à la suite d'une revue stratégique, HSBC Continental Europe a annoncé la signature d'un accord de vente de ses activités de banque privée en Allemagne à BNP Paribas. Cette transaction devrait être finalisée au second semestre 2025.

Le 20 décembre 2024, HSBC Continental Europe a signé un protocole d'accord relatif à la vente de ses activités d'assurance vie en France, HSBC Assurances Vie (France), à Matmut Société d'Assurance Mutuelle. L'accord de cession d'actions lié à la transaction a été conclu le 21 mars 2025 au terme des processus d'information et de consultation des comités d'entreprise. La transaction, qui a obtenu les approbations réglementaires, devrait être finalisée au second semestre 2025.

Le 14 mai 2025, à la suite des annonces du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe a proposé des changements le concernant et qui reflètent l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de HSBC. Cette stratégie vise à simplifier l'organisation pour la rendre plus agile et à regrouper les activités de banque d'entreprises et celles de banque de financement, d'investissement et de marchés. Ce projet, qui concerne 10 pays, a fait l'objet d'une consultation avec le Comité d'entreprise européen. Des consultations locales doivent également être menées en France (à travers un plan de sauvegarde de l'emploi intégrant un programme de départs volontaires) et en Allemagne avant toute mise en œuvre. Durant le premier semestre 2025, HSBC Continental Europe a comptabilisé 183 millions EUR de charges de restructuration en lien avec ces mesures, essentiellement des indemnités de fin de contrat.

Le 27 juin 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour vendre ses activités de conservation de titres en Allemagne à BNP Paribas, sous réserve des approbations réglementaires et antitrust habituelles et de la conduite à leur terme des négociations avec le Comité d'entreprise en Allemagne. Un transfert progressif du personnel et des clients devrait avoir lieu à partir de début 2026.

Le 11 juillet 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour vendre son activité d'administration de fonds, Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH (« INKA »), à BlackFin Capital Partners S.A.S. Cette transaction, qui est soumise à des approbations réglementaires et antitrust, ainsi qu'à la conduite à leur terme de consultations avec les comités d'entreprise, devrait être finalisée au second semestre 2026.

La revue stratégique de la participation de HSBC Continental Europe dans HSBC Bank Malta p.l.c. annoncée en septembre 2024 est en cours et aucune décision n'a été prise pour le moment.

- Pour obtenir plus d'informations sur les cessions et les événements postérieurs à la date du bilan, veuillez vous référer à la Note 1 « Base d'établissement et principes comptables » aux pages 46 à 47 et à la Note 14 « Événements postérieurs à la date de clôture » à la page 60.

Segments d'activité

Le 22 octobre 2024, HSBC Holdings plc a annoncé que le Groupe HSBC allait simplifier sa structure organisationnelle afin d'accélérer la réalisation de ses objectifs stratégiques prioritaires. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Groupe HSBC s'articule autour de quatre nouveaux segments d'activité – Hong Kong, Royaume-Uni, Corporate and Institutional Banking (« CIB ») et Banque internationale de gestion de patrimoine (« IWPB »).

HSBC Continental Europe comprend CIB et IWPB en Europe et fait le lien à l'échelle mondiale, en permettant à ses clients européens d'accéder à des opportunités à travers le réseau mondial du Groupe HSBC, et à ses clients internationaux d'accéder à des opportunités en Europe. HSBC Continental Europe déploie en outre des capitaux pour soutenir ses clients européens, qui, à leur tour, contribuent aux activités comptabilisées dans le réseau de HSBC.

Les résultats des segments Corporate and Institutional Banking, Banque internationale de gestion de patrimoine, ainsi que Corporate Centre (comprenant la gestion de certains actifs historiques et les coûts de certaines fonctions centrales) sont présentés sur cette base dans « Analyse des résultats publiés par ligne métier » à la page 9.

Corporate and Institutional Banking (« CIB »)

Le Groupe HSBC a pour ambition de devenir la première banque internationale des clients institutionnels et grandes entreprises, axée sur les activités de banque transactionnelle, de financement et de distribution.

HSBC Continental Europe est parfaitement en phase avec cette ambition.

Banque internationale de gestion de patrimoine (« IWPB »)

HSBC offre à ses clients des solutions distinctes pour les activités de banque privée, de banque de détail et de banque internationale de gestion de patrimoine.

Le Groupe HSBC a pour ambition de devenir un leader de la gestion de patrimoine à l'échelle mondiale, en s'appuyant sur sa clientèle et son réseau à l'international. IWPB est parfaitement positionné pour accompagner un nombre croissant de clients fortunés. Au sein de HSBC Continental Europe, IWPB répond aux besoins financiers des clients à travers les activités de gestion de patrimoine, d'assurance, de gestion d'actifs et de banque privée.

Contexte et perspectives géopolitiques, économiques et réglementaires

Contexte macroéconomique

Dans le monde

Au premier semestre 2025, les incertitudes économiques ont fortement augmenté à l'échelle mondiale, en raison des changements de politique annoncés par la nouvelle administration Trump.

La hausse des droits de douane américains a notamment induit des risques de recul du commerce mondial. L'administration Trump a annoncé plusieurs vagues de droits de douane, dans un premier temps à l'encontre de certains pays (Mexique, Canada, Chine continentale) et de secteurs spécifiques (acier, aluminium, automobile). Le 2 avril, le président Donald Trump a annoncé l'imposition de nouveaux droits de douane réciproques de 11 % à 50 % à quelque 60 pays. Toutefois, l'application de ces droits de douane a été repoussée de 90 jours, jusqu'au 9 juillet. Dans l'attente de cette échéance, des droits de douane de base de 10 % ont été appliqués sur les importations. Cette période transitoire visait à donner suffisamment de temps aux principaux partenaires commerciaux pour négocier des accords avec les États-Unis. Cependant, en cas d'échec de ces négociations, des droits de douane accrus pourraient être à nouveau imposés. L'évolution des droits de douane américains devrait donc continuer de constituer un facteur majeur au second semestre.

La loi budgétaire One Big Beautiful Bill Act (« OBBA ») a été promulguée le 4 juillet et reflète le programme du second mandat du président Trump. La loi prévoit la prolongation permanente des dispositions du Tax Cuts and Jobs Act (« TCJA ») de 2017, l'augmentation des financements destinés à l'exécution des mesures en matière d'immigration, des coupes dans les programmes sociaux, notamment d'assurance maladie, l'augmentation des dépenses militaires, ainsi que la baisse des subventions en faveur des énergies

vertes. Le Bureau budgétaire du Congrès estime que cette loi creusera le déficit fédéral de 3 000 milliards USD supplémentaires au cours des dix prochaines années et le Comité sur la fiscalité anticipe une hausse du PIB de 0,4 % en dix ans grâce à l'OBBA.

En dépit de ce contexte, les indicateurs des États-Unis font état d'une économie résiliente au premier semestre 2025. Le PIB des États-Unis s'est contracté de 0,5 % en glissement trimestriel, en rythme annualisé, au premier trimestre 2025, mais ce recul reflète principalement la hausse des importations de biens, les entreprises ayant accru leurs achats en amont de l'imposition de nouveaux droits de douane. Les dépenses des consommateurs sont restées relativement solides. Les premières données disponibles pour le deuxième trimestre 2025 indiquent déjà une forte baisse des importations. Cette dynamique pourrait donc se traduire par une accélération de la croissance économique trimestrielle pendant le trimestre.

À l'inverse, dans le reste du monde, les effets anticipés sur les exportations vers les États-Unis ont permis à certains pays de voir leur PIB enregistrer une croissance supérieure aux attentes au premier trimestre. Cela est particulièrement vrai pour la Chine continentale, où le PIB a augmenté de 5,4 % en glissement annuel. Afin de se protéger à l'avenir contre les risques baissiers sur les exportations, les autorités chinoises ont adopté de nouvelles mesures de relance visant à stimuler la demande intérieure en s'appuyant sur la politique monétaire et budgétaire.

Dans la zone euro

L'économie de la zone euro a débuté en 2025 sur une note positive, avec une hausse du PIB de 0,6 % en glissement trimestriel au premier trimestre. La croissance sous-jacente s'est en revanche révélée plus faible. Près de 0,4 % sur les 0,6 % sont entièrement attribuables à l'Irlande, où les données volatiles (le PIB irlandais a augmenté de 9,7 %) ont faussé les chiffres de la zone euro. En outre, il est possible que la croissance des exportations reflète les achats anticipés liés aux droits de douane américains. Or, ces effets devraient s'atténuer vers le milieu de l'année.

La demande sous-jacente intérieure est restée résiliente dans la zone euro. Cette situation reflète largement un marché du travail résilient (le taux de chômage est revenu à son plus bas historique) et une croissance des salaires clairement supérieure à l'inflation. Cette croissance des revenus en termes réels soutient les dépenses des ménages et certains éléments semblent montrer que les taux d'épargne ont été plus modérés au premier trimestre.

L'assouplissement des conditions de crédit et la baisse des taux d'intérêt bénéficient aussi aux consommateurs. La BCE a continué de baisser ses taux directeurs de 100 points de base cumulés au premier semestre 2025. Les pressions sous-jacentes sur les prix se sont atténuées au premier semestre, ce qui a renforcé la confiance de la BCE quant à sa capacité à atteindre son objectif d'inflation.

Concernant la politique budgétaire, le premier semestre 2025 a été marqué par plusieurs initiatives suggérant une tendance plus expansionniste. Cela est particulièrement vrai en Allemagne où la Constitution a été modifiée pour exempter les dépenses de défense supérieures à 1 % du PIB du frein à l'endettement visant à limiter le déficit et pour permettre la création d'un fonds spécial hors budget de 500 milliards d'euros destiné aux investissements dans les infrastructures. Ailleurs, la Commission européenne (« CE ») a dévoilé des initiatives concernant l'ensemble de l'UE. Parmi ces annonces figurent notamment une plus grande flexibilité des règles budgétaires afin d'accroître les dépenses de défense, ou encore l'introduction de prêts communs pour faciliter l'achat conjoint d'équipements militaires.

Dans ce contexte, les principales enquêtes menées auprès des entreprises dans la zone euro demeurent résilientes au deuxième trimestre de l'année, malgré les incertitudes liées aux droits de douane américains. Les enquêtes allemandes, notamment celles publiées par l'Institut Ifo, sont particulièrement encourageantes, car elles reflètent le regain d'optimisme relatif au changement budgétaire radical amorcé cette année. En revanche, les indicateurs de la confiance économique en France restent faibles, reflétant les incertitudes persistantes autour de la situation budgétaire et politique. Le gouvernement français devra poursuivre la consolidation budgétaire pour réduire le déficit public à 3 % du PIB d'ici à 2029. Il devra annoncer un effort budgétaire supplémentaire de 40 milliards EUR en septembre 2025 pour le budget 2026, ce qui s'annonce compliqué, le gouvernement n'étant pas majoritaire au Parlement.

Environnement réglementaire

Réformes de Bâle III

Le règlement révisé des exigences de fonds propres (« CRR3 ») mettant en œuvre les réformes de Bâle III est entré en vigueur dans l'UE au 1^{er} janvier 2025, à l'exception de la norme sur les risques de marché (« FRTB »). En juin 2025, la CE a décidé de repousser l'entrée en vigueur de la FRTB d'une année supplémentaire, au 1^{er} janvier 2027, déclenchant une période de contrôle de trois mois par le Parlement et le Conseil européens. Le report vise à garantir une situation équitable pour les banques de l'UE au regard des incertitudes entourant les calendriers d'adoption dans d'autres pays majeurs, tels que le Royaume-Uni ou les États-Unis.

Directive révisée sur les exigences de fonds propres (« CRD6 »)

Dans le cadre des réformes bancaires élargies de l'UE, la CRD6 apporte des modifications importantes au cadre prudentiel pour les banques. Ces amendements enrichissent le cadre prudentiel de nouvelles exigences réglementaires ESG et pour les risques liés aux crypto-actifs, adaptent les exigences relatives au Pilier 2, et intègrent des exigences liées aux coussins de fonds propres pour tenir compte de la modification des exigences du Pilier 1 suite au CRR3. Ils prévoient également des pouvoirs supplémentaires pour les autorités de surveillance nationales, en particulier des restrictions sur les activités transfrontalières fournies par des entités bancaires non européennes à des clients basés en UE, sous réserve de certaines exemptions.

Les États membres de l'UE ont jusqu'au 10 janvier 2026 pour transposer les règles de la CRD6 en droit national, et ils disposent d'une période de transition additionnelle d'un an au titre des dispositions relatives aux services transfrontaliers et aux succursales de pays tiers.

Réformes relatives à la titrisation

En juin 2025, la CE a proposé un ensemble de mesures visant à améliorer et à simplifier le cadre de l'UE en matière de titrisation. Les amendements proposés ont pour objectif de : réduire les contraintes et les coûts opérationnels pour les émetteurs et les investisseurs de titrisation ; abaisser les exigences de fonds propres pour les banques détenant des tranches moins risquées ; et rendre le test de transfert de risque significatif plus transparent et moins normatif.

En outre, une consultation publique a été lancée pour modifier le règlement délégué relatif au ratio de liquidité à court terme afin d'élargir les critères d'inclusion de certains actifs liquides titrisés dans les coussins de liquidité des banques.

Les propositions vont être étudiées au Parlement et au Conseil européens et leur adoption définitive ne devrait pas avoir lieu avant 2027.

Coussins de fonds propres et contribution au Fonds de résolution unique

Le Haut Conseil de stabilité financière (« HCSF ») a décidé de maintenir le taux tampon contracyclique à 1 % en France. Par ailleurs, le HCSF a annulé sa précédente décision d'imposer un coussin pour le risque systémique sectoriel de 3 % aux banques fortement exposées à des entreprises non financières très endettées.

Le Comité européen du risque systémique n'a annoncé aucune obligation concernant les contributions au Fonds de résolution unique en 2025, les banques ayant rempli, voire dépassé, les exigences minimales de fonds propres et d'engagements exigibles au dernier trimestre 2024.

Risques ESG

En janvier 2025, l'Autorité bancaire européenne (« ABE ») a publié ses lignes directrices finales sur la gestion des risques ESG. Elle y précise les exigences en matière d'identification, de mesure, de gestion et de suivi des risques ESG prévus dans le cadre de la Directive sur les exigences de fonds propres (« CRD6 »). Les lignes directrices s'appliqueront à compter du 11 janvier 2026. En outre, l'ABE a lancé une consultation début 2025 sur un projet de lignes directrices à des fins d'analyse des scénarios ESG afin de compléter ses lignes directrices relatives à la gestion des risques ESG.

En mai 2025, l'ABE a publié un document de consultation sur des propositions de modifications des déclarations ESG relatives au Pilier 3, notamment les déclarations portant sur les risques ESG prévues dans le CRR3. Une fois finalisées, les lignes directrices devraient être applicables à partir du 31 décembre 2026.

En février 2025, la CE a publié une première série de mesures « Omnibus » de simplification. Elles comprennent des propositions d'amendement de la Directive Corporate Sustainability Reporting (« CSRD »). Celles-ci incluent une proposition « substantielle », qui couvre la révision et la simplification des Normes européennes de reporting en matière de durabilité (« ESRS ») qui devraient être finalisées et entrer en vigueur au 31 décembre 2027. Dans le cadre du mandat défini par la CE, le Groupe consultatif européen sur l'information financière (« EFRAG ») devrait lancer une consultation sur les ESRS révisées d'ici à fin juillet 2025.

En parallèle du paquet « Omnibus », la CE a aussi lancé une consultation concernant des propositions de modifications des déclarations au titre du règlement de l'UE sur la taxonomie. La CE a finalisé ces modifications et adopté une série de mesures visant à simplifier la mise en œuvre du règlement de l'UE sur la taxonomie sous la forme d'un acte délégué à la suite de la période de consultation.

Résultats financiers consolidés de HSBC Continental Europe

Indicateurs alternatifs de performance

Les résultats publiés de HSBC Continental Europe sont établis selon les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, « IFRS »), détaillées dans les états financiers résumés débutant à la page 38.

Les indicateurs financiers utilisés par la société à des fins de mesure de la performance sont issus des résultats publiés afin d'éliminer les biais de comparaison éventuels entre périodes de référence. Ces indicateurs sont considérés comme des indicateurs alternatifs de

performance. Les indicateurs alternatifs de performance, lorsqu'ils sont utilisés, sont décrits et rapprochés de la mesure financière publiée la plus proche. Pour plus de détails, voir la Note « Rendement des capitaux propres ordinaires moyens et rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques » à la page 12.

Les résultats sectoriels des lignes métiers sont présentés en accord avec la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », comme expliqué dans la Note 4 « Analyse par ligne métier » à la page 49.

Compte de résultat consolidé résumé

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2025	30 juin 2024
	m€	m€
Activités poursuivies		
Marge nette d'intérêt	710	931
Commissions nettes	648	601
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	468	113
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les instruments dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	14	19
Variation de juste valeur de la dette désignée et des instruments dérivés incorporés	—	3
Variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	35	16
Résultat net de cession des investissements financiers	8	(2)
Produits/(charges) de financement d'assurance	(11)	(19)
Résultat du service d'assurance	6	5
Gains/(pertes) comptabilisés sur les actifs détenus en vue de la vente	(2)	(11)
Autres produits d'exploitation	36	43
Produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit¹	1 912	1 699
Variations des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(70)	(13)
Produit net bancaire	1 842	1 686
Total des charges d'exploitation	(1 352)	(1 137)
Résultat avant impôt	490	549
Impôt sur les bénéfices	(90)	(145)
Résultat après impôt au titre des activités poursuivies	400	404
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	(27)	(34)
Résultat de la période	373	370
— part du Groupe	360	350
— part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies	13	20
— part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées	—	—

1 Le « Produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » est également désigné comme des revenus.

Résultats publiés

La marge nette d'intérêt est de 710 millions EUR au premier semestre 2025, en baisse par rapport aux 931 millions EUR du premier semestre 2024. Ce recul s'explique par la baisse des produits d'intérêts au sein de Global Payments Solutions, du fait de la réduction des taux d'intérêt et de la diminution des volumes sur l'activité Securities Services.

Les commissions nettes s'établissent à 648 millions EUR au premier semestre 2025, contre 601 millions EUR au premier semestre 2024. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des volumes de transactions et des frais associés au sein de la banque d'investissement, ainsi que de la demande des clients des activités de change et de dette.

Le résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur est en hausse, passant de 113 millions EUR au premier semestre 2024 à 468 millions EUR au premier semestre 2025. Cette hausse est due à la plus forte demande client au sein des activités d'actions et de dette, ainsi qu'aux mouvements de valeur de marché sur les swaps de taux d'intérêt.

Le résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les instruments dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat, s'élève à 14 millions EUR au premier semestre 2025, contre 19 millions EUR au premier semestre 2024.

La variation de juste valeur de la dette désignée et des instruments dérivés incorporés est nulle au premier semestre 2025, alors qu'elle était de 3 millions EUR au premier semestre 2024.

La variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat s'élève à 35 millions EUR au premier semestre 2025, par rapport à 16 millions EUR au premier semestre 2024, en raison des gains résultant de la variation de juste valeur de positions en actions.

Le résultat net de cession des investissements financiers s'élève à 8 millions EUR au premier semestre 2025, contre une charge de 2 millions EUR l'année précédente, liée à des cessions d'obligations.

Les charges de financement d'assurance s'élèvent à 11 millions EUR au premier semestre 2025, contre 19 millions EUR au premier semestre 2024.

Le résultat du service d'assurance s'élève à 6 millions EUR au premier semestre 2025, en hausse par rapport aux 5 millions EUR enregistrés au premier semestre 2024.

Les pertes comptabilisées sur les actifs détenus en vue de la vente s'élèvent à 2 millions EUR au premier semestre 2025, contre une perte de 11 millions EUR au premier semestre 2024, en lien avec la vente planifiée des activités de banque privée en Allemagne.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 36 millions EUR au premier semestre 2025, contre 43 millions EUR au premier semestre 2024.

Le produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 1 912 millions EUR au premier semestre 2025, contre 1 699 millions EUR au premier semestre 2024.

Les variations des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit sont une charge nette de 70 millions EUR au premier semestre 2025. Cette hausse, par rapport à la charge nette de 13 millions EUR enregistrée au premier semestre 2024, est liée à l'augmentation des provisions stage 3.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 352 millions EUR, contre 1 137 millions EUR au premier semestre 2024. Cet écart est dû à la hausse des charges de restructuration et des investissements informatiques, qui ont été en partie contrebalancés par la reprise des dépréciations de la période précédente.

Le résultat avant impôt s'établit à 490 millions EUR au premier semestre 2025, contre 549 millions EUR au premier semestre 2024.

Le résultat net part du groupe s'affiche à 360 millions EUR au titre du premier semestre 2025.

Activités abandonnées

Le produit net bancaire des activités abandonnées représente une perte de 16 millions EUR au premier semestre 2025, contre une perte de 32 millions EUR en 2024.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 13 millions EUR, contre 15 millions EUR en 2024.

La perte avant impôt au titre des activités abandonnées s'établit à 29 millions EUR au premier semestre 2025 contre une perte de 47 millions EUR l'année précédente.

Résultat de la période par ligne métier (activités poursuivies)

	Semestre se terminant au 30 juin 2025			
	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
Produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1 583	224	105	1 912
– dont produits/(charges) d'intérêts nets	725	89	(104)	710
Variations des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(74)	4	–	(70)
Produit net bancaire	1 509	228	105	1 842
Total des charges d'exploitation	(1 074)	(199)	(79)	(1 352)
Résultat avant impôt	435	29	26	490

Semestre se terminant au 30 juin 2024 ^{1,2}				
Produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1 492	243	(36)	1 699
– dont produits/(charges) d'intérêts nets	823	105	3	931
Variations des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(19)	5	1	(13)
Produit net bancaire	1 473	248	(35)	1 686
Total des charges d'exploitation	(905)	(192)	(40)	(1 137)
Résultat avant impôt	568	56	(75)	549

- 1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.
- 2 Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments du Groupe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Analyse des résultats publiés par ligne métier

Corporate and Institutional Banking (« CIB »)

Le résultat avant impôt s'élève à 435 millions EUR au premier semestre 2025, en baisse par rapport aux 568 millions EUR enregistrés au premier semestre 2024.

Le produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 1 583 millions EUR au premier semestre 2025, contre 1 492 millions EUR en juin 2024. Cet écart résulte des solides gains sur opérations des portefeuilles de transaction de change, dette et actions du fait de la hausse de la demande client ainsi que du nombre accru de transactions de banque d'investissement. Ces augmentations ont toutefois été partiellement neutralisées par la baisse de la marge nette d'intérêt des dépôts découlant de la baisse des taux d'intérêt.

Les variations des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit représentent une charge nette de 74 millions EUR au premier semestre 2025 contre une charge nette de 19 millions EUR en juin 2024, du fait de l'augmentation des provisions stage 3.

Les charges d'exploitation sont passées de 905 millions EUR en juin 2024 à 1 074 millions EUR au premier semestre 2025, sous l'effet des charges de restructuration et des investissements informatiques.

Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 41,9 milliards EUR au 30 juin 2025, contre 40,3 milliards EUR au 31 décembre 2024.

Les comptes créditeurs de la clientèle s'élèvent à 80,4 milliards EUR au 30 juin 2025 contre 90,4 milliards EUR au 31 décembre 2024. Cette évolution est liée à la classification des activités de conservation de titres en Allemagne en tant que détenues en vue de la vente.

Banque internationale de gestion de patrimoine (« IWPB »)

Le résultat avant impôt est de 29 millions EUR au premier semestre 2025, contre 56 millions EUR au premier semestre 2024.

Le produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit s'établit à 224 millions EUR au premier semestre 2025, contre 243 millions EUR au premier semestre 2024. Cette baisse s'explique par les effets de la réduction des taux d'intérêt sur les activités de banque de détail ainsi que par le recul des activités de banque privée en Allemagne. Cette baisse a toutefois été en partie contrebalancée par la non-réurrence des pertes liées à la vente de HSBC Epargne Entreprise comptabilisées au premier semestre 2024.

Les variations des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit représentent un produit net de 4 millions EUR, contre un produit de 5 millions EUR au premier semestre 2024.

Les charges d'exploitation s'établissent à 199 millions EUR au premier semestre 2025, contre 192 millions EUR au premier semestre 2024, principalement sous l'effet de la hausse des coûts technologiques.

Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 4,2 milliards EUR au 30 juin 2025, et sont stables par rapport au niveau affiché au 31 décembre 2024.

Le total des actifs confiés par les clients particuliers à l'exception des activités détenues en vue de la vente (y compris les actifs confiés par des tierces parties dans l'activité de Gestion d'actifs) s'élève à 129,1 milliards EUR en juin 2025, contre 130,4 milliards EUR en décembre 2024.

Les comptes créditeurs de la clientèle s'élèvent à 6,4 milliards EUR au 30 juin 2025, contre 7,1 milliards EUR au 31 décembre 2024.

Corporate Centre

Le résultat avant impôt s'élève à 26 millions EUR au premier semestre 2025, contre une perte de 75 millions EUR au premier semestre 2024.

Le produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit passe d'une perte de 36 millions EUR au premier semestre 2024 à un gain de 105 millions EUR au premier

semestre 2025, en raison des variations de juste valeur sur les couvertures de taux d'intérêt non éligibles.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 79 millions EUR au premier semestre 2025, contre 40 millions EUR au premier semestre 2024, en raison des charges de restructuration.

Revenus par pays (activités poursuivies)

	Semestre se terminant au 30 juin 2025			
	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
France	695	67	100	862
Allemagne	463	57	2	522
Succursales européennes	383	—	1	384
Malte et autres pays	42	100	2	144
Revenus ¹	1 583	224	105	1 912

Semestre se terminant au 30 juin 2024 ^{2,3}				
France	616	60	(37)	639
Allemagne	448	64	—	512
Succursales européennes	384	—	1	385
Malte et autres pays	44	119	—	163
Revenus ¹	1 492	243	(36)	1 699

1 Le produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit est également considéré comme des revenus.

2 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

3 Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments du Groupe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Informations sur le bilan consolidé

Bilan consolidé résumé

	Au	
	30 juin 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Total de l'actif	280 292	265 008
Trésorerie et équivalents de trésorerie auprès des banques centrales	43 004	48 907
Portefeuille de transaction	29 093	22 853
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	1 640	1 563
Instruments dérivés	42 764	43 251
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5 181	5 703
Prêts et créances sur la clientèle	46 123	51 288
Opérations de prise en pension – hors trading	32 267	25 764
Investissements financiers	23 236	20 740
Actifs détenus en vue de la vente	32 160	25 477
Autres actifs	24 824	19 462
Total du passif	266 231	250 177
Dettes envers les établissements de crédit	12 695	11 820
Comptes créditeurs de la clientèle	86 359	97 065
Opérations de mise en pension – hors trading	14 754	12 344
Portefeuille de transaction	19 585	16 480
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	10 174	9 906
Instruments dérivés	39 864	41 857
Dettes représentées par un titre	16 553	15 257
Passifs des contrats d'assurance	520	518
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	35 867	24 718
Autres passifs	29 860	20 212
Total des fonds propres	14 061	14 831
Total des fonds propres – part du groupe	13 866	14 642
Part des intérêts minoritaires	195	189

Informations sur le bilan

	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
Au 30 juin 2025				
Prêts et créances sur la clientèle	41 944	4 201	(22)	46 123
Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ^{1,2}	736	307	—	1 043
Comptes créditeurs de la clientèle	80 377	6 406	(424)	86 359
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ^{1,2}	10 559	2 268	—	12 827
Au 31 décembre 2024³				
Prêts et créances sur la clientèle	40 337	4 267	6 684	51 288
Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ¹	—	298	—	298
Comptes créditeurs de la clientèle	90 431	7 055	(421)	97 065
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ¹	—	2 010	—	2 010

- 1 Comprend les prêts et créances sur la clientèle ainsi que les comptes créditeurs de la clientèle inclus dans la vente planifiée de l'activité de banque privée en Allemagne.
- 2 Comprend les prêts et les créances ainsi que les comptes créditeurs de la clientèle liés à la vente planifiée des activités de conservation de titres en Allemagne.
- 3 Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments du Groupe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Le bilan consolidé de HSBC Continental Europe présente un montant total d'actifs de 280,3 milliards EUR au 30 juin 2025, contre 265,0 milliards EUR au 31 décembre 2024.

À l'actif

- Le portefeuille de transaction est passé de 22,9 milliards EUR en décembre 2024 à 29,1 milliards EUR en juin 2025, du fait d'un accroissement de l'activité client en matière de transactions sur obligations et actions.
- Les instruments dérivés reculent de 43,3 milliards EUR à 42,8 milliards EUR en juin 2025 suite à des mouvements de valeur de marché, notamment sur les contrats de change et les swaps de taux.
- Les prêts et créances sur la clientèle sont en baisse, passant de 51,3 milliards EUR en décembre 2024 à 46,1 milliards EUR au 30 juin 2025, principalement en raison de la classification du portefeuille de prêts immobiliers et d'autres prêts en France comme détenu en vue de la vente.
- Les opérations de prise en pension – hors trading sont en hausse de 25,8 milliards EUR à 32,3 milliards EUR au 30 juin 2025 et reflètent l'augmentation des prêts sur la clientèle.
- Les investissements financiers sont passés de 20,7 milliards EUR en décembre 2024 à 23,2 milliards EUR en juin 2025, suite à des achats d'obligations d'État.
- Les autres actifs ont progressé de 19,5 milliards EUR en décembre 2024 à 24,8 milliards EUR en juin 2025. Cette hausse s'explique par le caractère saisonnier des comptes de règlement, bien que celle-ci ait été en partie neutralisée par la baisse des dépôts de garantie en espèces.
- Les actifs détenus en vue de la vente sont passés de 25,5 milliards EUR en décembre 2024 à 32,2 milliards EUR en juin 2025. Cette hausse s'explique essentiellement par la classification du portefeuille de prêts immobiliers et d'autres prêts en France comme détenu en vue de la vente.

Au passif

- Les comptes créditeurs de la clientèle sont passés de 97,1 milliards EUR en décembre 2024 à 86,4 milliards EUR en juin 2025. Ce recul est principalement dû à la classification des activités de conservation de titres en Allemagne comme détenues en vue de la vente.

- Les opérations de mise en pension – hors trading sont en hausse, passant de 12,3 milliards EUR à 14,8 milliards EUR au 30 juin 2025, en raison de positions en hausse auprès des banques.
- Le portefeuille de transaction est en hausse, passant de 16,5 milliards EUR au 31 décembre 2024 à 19,6 milliards EUR au 30 juin 2025 du fait de l'accroissement de l'activité client.
- Les instruments dérivés ont reculé, passant de 41,9 milliards EUR à 39,9 milliards EUR en juin 2025, en raison de mouvements de valeur de marché sur les contrats de change et les swaps de taux.
- Les autres passifs ont augmenté, passant de 20,2 milliards EUR en décembre 2024 à 29,9 milliards EUR en juin 2025. Cette hausse s'explique par l'augmentation saisonnière des comptes de règlements et par la hausse des garanties en espèces reçues.
- Les passifs des groupes destinés à être cédés détenus en vue de la vente sont passés de 24,7 milliards EUR en décembre 2024 à 35,9 milliards EUR en juin 2025. Cette augmentation s'explique principalement par la classification des activités de conservation de titres en Allemagne comme détenues en vue de la vente.

Fonds propres

Au 30 juin 2025, les fonds propres sont de 13,9 milliards EUR, en baisse par rapport aux 14,6 milliards EUR enregistrés au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, le ratio de fonds propres CET1 s'établit à 15,5 % et le ratio de capital total est de 19,8 %.

Liquidité et financement

Au 30 juin 2025, le ratio de liquidité moyen à court terme (Liquidity Coverage Ratio ou « LCR ») s'élève à 144 % et le ratio de financement à long terme (Net Stable Funding Ratio ou « NSFR ») s'élève à 145 %.

- Des informations supplémentaires sur les Risques de trésorerie sont disponibles à la page 33.

Nombre moyen d'employés du groupe HSBC Continental Europe

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2025	30 juin 2024 ¹
Banque internationale de gestion de patrimoine	1 378	1 405
Corporate and Institutional Banking	3 215	3 308
Corporate Centre	20	18
Fonctions centrales et autres ²	2 687	2 906
Total³	7 300	7 637

- 1 Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments du Groupe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.
- 2 Y compris les personnes en CFCS (Congés de Fin de Carrière et de Solidarité) et les expatriés.
- 3 Contrats à durée indéterminée (« CDI ») et Contrats à durée déterminée (« CDD ») ayant un contrat avec HSBC Continental Europe (y compris les succursales européennes) et ses filiales.

Rapprochement des indicateurs alternatifs de performance

Rendement des capitaux propres ordinaires moyens et rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques

Le rendement des capitaux propres ordinaires moyens est calculé à partir du résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires (« résultats publiés ») divisé par les capitaux propres ordinaires moyens (« capitaux propres publiés ») au titre de la période. L'ajustement des résultats et des capitaux propres publiés exclut les montants attribuables aux intérêts minoritaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres (fonds propres additionnels de catégorie 1).

Le rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques est calculé à partir du résultat avant impôt divisé par les actifs moyens pondérés des risques au titre de la période.

Rendement annualisé des capitaux propres moyens et rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2025 m€	30 juin 2024 ¹ m€
Résultat net		
Résultat avant impôt au titre des activités poursuivies	490	549
Résultat avant impôt au titre des activités abandonnées	(29)	(47)
Résultat avant impôt	461	502
Résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires ²	306	297
Capitaux propres		
Capitaux propres ordinaires moyens ²	12 493	10 953
Actifs pondérés des risques		
Actifs moyens pondérés des risques ³	66 073	60 292
Ratio %		
Rendement annualisé des capitaux propres ordinaires moyens	4,9	5,4
Rendement avant impôt des actifs moyens pondérés des risques	0,7	0,8

- 1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.
- 2 Exclut les montants attribuables aux participations minoritaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres (fonds propres additionnels de catégorie 1).
- 3 Les actifs moyens pondérés des risques au deuxième trimestre 2025 correspondent à la moyenne des trois derniers trimestres. Les actifs pondérés des risques au quatrième trimestre 2024 sont calculés sur la base des règles du CRR2, tandis que les premier et deuxième trimestre 2025 sont soumis aux règles du CRR3. Les actifs moyens pondérés des risques au deuxième trimestre 2024 n'ont pas été retraités et sont soumis aux règles du CRR2.

Notations

HSBC Continental Europe est noté par trois des plus importantes agences : Standard & Poor's, Moody's et Fitch Ratings.

	Standard & Poor's	Moody's	Fitch Ratings
Long terme – Dette Senior préférée	A+	A1	AA -
Perspective	Stable	Stable	Stable
Notations court terme	A-1	P-1	F1+

Les notations de HSBC Continental Europe n'ont pas évolué au cours du premier semestre 2025.

Les réunions annuelles avec les agences de notation ont eu lieu en mai 2025.

Risques

Synthèse des risques

Principaux ratios réglementaires (non audité)

	Au	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
	%	%
Ratios de fonds propres		
Fonds propres de base de catégorie 1 (« CET1 »)	15,5	18,8
Fonds propres de catégorie 1 (« T1 »)	17,6	21,1
Fonds propres totaux	19,8	23,5
Ratio de levier	4,8	5,4
Ratios de liquidité		
Ratio de liquidité à court terme (« LCR »)	144	150
Ratio de financement à long terme (« NSFR »)	145	137

Actifs pondérés des risques (par nature) (non audité)

	Actifs pondérés des risques		Exigence en fonds propres	
	30 juin 2025	31 décembre 2024	30 juin 2025	31 décembre 2024
	m€	m€	m€	m€
Risque de crédit	51 449	46 008	4 116	3 680
Risque de contrepartie	5 559	6 815	446	545
Risque de marché	3 579	3 786	287	302
Risque opérationnel	7 023	6 688	562	522
Total Actifs pondérés des risques	67 610	63 297	5 411	5 049

Facteurs de risque

HSBC Continental Europe a identifié une série de facteurs de risques affectant l'ensemble des activités de la Banque, dont certains sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité,

ses perspectives, sa situation financière, sa position en capital, sa réputation, ses résultats d'exploitation et/ou ses clients. Un résumé de ces facteurs de risques est présenté ci-dessous :

1 – Risques macroéconomiques et géopolitiques	2 – Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC Continental Europe	3 – Risques liés aux opérations de HSBC Continental Europe	4 – Risques liés à la gouvernance et au contrôle interne de HSBC Continental Europe	5 – Risques liés à l'activité de HSBC Continental Europe	6 – Risques liés aux états financiers de HSBC Continental Europe
1.1 Risque lié à l'environnement macroéconomique actuel	2.1 Risque d'évolution du contexte réglementaire et juridique	3.1 Risque de modèle	4.1 Risque de gestion de données	5.1 Risque de qualité du crédit	6.1 Risque lié aux états financiers
1.2 Risque de liquidité	2.2 Risque fiscal	3.2 Risque lié aux systèmes informatiques	4.2 Risque stratégique	5.2 Risque de contrepartie	
1.3 Risque de marché		3.3 Risque de cybersécurité	4.3 Risque de confidentialité des données	5.3 Risque d'assurance	
1.4 Risque environnemental, social ou de gouvernance (ESG)		3.4 Risque de tiers	4.4 Risque de crime financier	5.4 Risque lié au personnel	
			4.5 Gestion des risques		

1 Risques macroéconomiques et géopolitiques

1.1 Les conditions économiques et de marché peuvent affecter défavorablement les résultats de HSBC Continental Europe.

Probabilité : très probable / Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2024)

Les résultats de HSBC Continental Europe sont affectés par les évolutions locales et mondiales sur le plan économique, financier et géopolitique. Des conditions économiques incertaines et des marchés parfois volatils peuvent créer un environnement opérationnel difficile pour les établissements financiers.

En particulier, les opérations et le modèle opérationnel de HSBC Continental Europe ont été et pourraient continuer à être confrontés aux facteurs de risques suivants :

- Cycle économique : la détérioration de la confiance des entreprises, des consommateurs et des investisseurs, ainsi que la baisse des investissements et de la croissance de la productivité, peuvent conduire à une récession et à une baisse de l'activité des clients. Des changements rapides dans l'environnement économique peuvent également créer des conditions d'exploitation difficiles pour les institutions financières telles que HSBC et affecter leurs bénéfices. Une source majeure d'incertitude pour 2025 et au-delà provient du changement des politiques économiques et financières aux États-Unis sous l'administration du président Donald Trump. La politique américaine en matière de droits de douane et les réactions d'autres pays sont susceptibles d'avoir des répercussions importantes sur les perspectives de croissance et le commerce mondial et pourrait entraîner une hausse des prévisions d'inflation et de taux d'intérêt. L'incertitude quant à l'ampleur et à la nature des efforts chinois visant à stimuler la croissance intérieure et soutenir un rééquilibrage de l'économie, y compris dans le secteur immobilier, pourrait également constituer une source de risque. La situation économique en France et en Allemagne est également de nature à alimenter l'incertitude économique pour HSBC Continental Europe.
- Inflation et politique monétaire : une inflation et des taux d'intérêt élevés peuvent avoir des répercussions importantes sur les clients de HSBC Continental Europe, ce qui peut avoir un impact négatif sur HSBC Continental Europe. D'autres effets négatifs pourraient survenir sur les revenus de HSBC Continental Europe si des taux plus élevés devaient entraîner une baisse des volumes de prêts et des revenus d'assurance. Sur la plupart des marchés de HSBC Continental Europe, l'inflation globale a continué de diminuer en 2024, ainsi qu'au premier semestre 2025, la Banque centrale européenne ayant enclenché un cycle d'assouplissement monétaire. Cependant, l'incertitude quant à la trajectoire de la politique monétaire américaine demeure.
- Stabilité financière : l'évolution des conditions économiques et des politiques crée un environnement plus incertain et plus volatil pour les marchés d'actifs. Les variations des prix des actifs peuvent avoir un impact négatif sur HSBC en augmentant la vulnérabilité financière des clients et en diminuant la valeur des garanties et autres créances.
- Politique budgétaire et niveaux élevés de dette publique : pendant la pandémie, les niveaux de dette publique des marchés développés et émergents ont fortement augmenté, rendant dans de nombreux cas la croissance et l'emploi dépendants de dépenses déficitaires continues. Dans un contexte de hausse des taux d'intérêt, les tensions financières sur les États fortement endettés se sont accrues et la soutenabilité de la dette pourrait être un problème à l'avenir. Dans les cas où HSBC est exposé à de tels États ou à des parties liées, le Groupe pourrait subir des pertes. Par ailleurs, la dégradation des notes souveraines externes et/ou l'augmentation désordonnée des coûts de financement à long terme des États pourraient augmenter le coût du financement pour HSBC et/ou limiter l'accès au financement du marché, ce qui aurait un impact négatif sur les marges d'intérêt et la liquidité.

– Risque géopolitique : les risques géopolitiques restent élevés.

- Pour plus d'informations – voir la section « Gestion des risques » à la page 25.

Les évolutions défavorables du contexte économique, financier ou géopolitique pourraient entraîner :

- des pertes idiosyncrasiques : les estimations de dépréciation tentent d'évaluer les effets des risques économiques, financiers et géopolitiques dans leur ensemble, mais les pertes de crédit de certaines expositions spécifiques, avec des caractéristiques idiosyncrasiques qui les rendent particulièrement sensibles aux risques décrits ci-dessus, peuvent ne pas être entièrement prises en compte ;
- une dépréciation sectorielle : l'évolution des conditions économiques, des politiques et des coûts de financement peut entraîner une détérioration de certains secteurs et industries. En outre, certains secteurs dans différents pays peuvent être visés par des surtaxes douanières importantes, dont les répercussions se font sentir à l'échelle de l'ensemble du secteur ;
- une réduction de la demande de crédit : la demande d'emprunt de la part de clients solvables peut diminuer en période de récession ou lorsque l'activité économique ralentit ou reste modérée ;
- un durcissement des conditions du marché financier : la capacité de HSBC Continental Europe à emprunter auprès d'autres institutions financières ou à s'engager dans des opérations de financement pourrait être affectée négativement par une perturbation du marché ; et
- un impact sur l'écart d'acquisition (« goodwill ») et les immobilisations incorporelles : certains actifs, l'écart d'acquisition et d'autres immobilisations incorporelles sont également susceptibles d'être impactés par des évolutions défavorables.

Les provisions pour pertes de crédit sont constituées conformément aux calculs des pertes de crédit attendues de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » (« IFRS 9 »), qui s'appuient sur des scénarios prospectifs intégrant les risques économiques et financiers détaillés ci-dessus.

- Pour plus d'informations concernant les scénarios économiques de HSBC Continental Europe, y compris le scénario central, veuillez consulter la section « Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des ECL » la page 27.

Les prévisions demeurent incertaines et l'évolution des conditions économiques et la concrétisation de certains risques clés pourraient réduire la précision du scénario central. Les prévisions de ces dernières années ont été sensibles à l'évolution de la politique économique et financière, des conditions de la chaîne d'approvisionnement, des attentes en matière de politique monétaire et des perspectives d'inflation.

La relation entre les facteurs économiques et l'historique des pertes est également sujette à des incertitudes et à des incohérences. Cela peut nécessiter des ajustements des pertes de crédit attendues (« ECL ») modélisés dans les cas où HSBC détermine que le modèle n'a pas été en mesure de prendre en compte les risques sous-jacents importants.

- Pour plus d'informations sur la manière dont les modèles ont été impactés par une hausse de l'inflation ou des taux d'intérêt, voir également le Facteur de risque 3.1 – « HSBC Continental Europe pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles ».

HSBC Continental Europe continue d'évaluer l'impact des événements géopolitiques et macroéconomiques.

- Pour plus d'informations, veuillez également vous référer aux sections « Contexte économique » à la page 6.

Des incertitudes importantes subsistent quant à l'évaluation de la durée et de l'impact de l'environnement macroéconomique actuel.

1.2 La liquidité ou un accès rapide aux fonds sont essentiels à l'activité de HSBC Continental Europe.

Probabilité : peu probable / Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

La capacité de la Banque à emprunter, sur une base sécurisée ou non, et le prix à payer pour le faire peuvent être affectés par l'augmentation des taux d'intérêt ou des spreads de crédit, la disponibilité du crédit, les obligations réglementaires en matière de liquidité ou encore la perception du risque relatif au Groupe HSBC dans son ensemble, à HSBC Continental Europe en particulier ou à l'ensemble du secteur bancaire, ainsi que la solvabilité perçue ou réelle de la Banque.

Les dépôts et comptes d'épargne à vue ou à court terme représentent une part importante du financement de la Banque, et HSBC Continental Europe attache une importance particulière au maintien de leur stabilité. La stabilité de ces dépôts dépend de la préservation de la confiance des investisseurs dans la solidité financière et la liquidité de HSBC Continental Europe et en sa capacité à proposer une rémunération transparente correspondant aux niveaux du marché.

Les dépôts ont toujours été une source stable de financement pour HSBC Continental Europe et ce, y compris dans des situations de crise économique, mais cela pourrait, dans un scénario extrême, ne pas être le cas.

HSBC Continental Europe recourt également aux marchés financiers pour financer la réduction des déséquilibres de maturité et de devises entre actifs et passifs, et pour participer au financement de ses activités de crédit et de marché.

Toute incapacité à obtenir un financement sur les marchés des capitaux d'emprunt à long ou à court terme non garantis, ou à accéder aux marchés des prêts garantis, pourrait avoir un effet défavorable important sur la liquidité.

Une conjoncture économique défavorable, des marchés perturbés ou des évolutions réglementaires pourraient augmenter le coût de financement ou rendre plus difficile l'accès de HSBC Continental Europe aux marchés financiers dans le cadre de son activité courante ou de son développement.

Si la Banque se trouvait dans l'incapacité de se financer par les dépôts de la clientèle et/ou sur les marchés financiers, son niveau de liquidité pourrait s'en trouver affecté négativement. Dans ce scénario extrême, elle pourrait se trouver en difficulté pour honorer les demandes de retrait des dépôts de la clientèle, pour rembourser ses emprunts à l'échéance, pour fournir le financement des lignes de crédit confirmées ou de contrats d'assurance ou pour financer de nouveaux prêts ou investissements. La Banque pourrait devoir liquider certains actifs non grevés afin de faire face à ses engagements.

Dans un environnement de faible liquidité, certains actifs pourraient être difficilement cessibles, ou à un prix réduit, ce qui pourrait affecter négativement l'activité, les perspectives, la situation financière, la position en capital et les résultats d'exploitation de HSBC Continental Europe. Il est difficile d'anticiper de manière fiable des changements dans les possibilités d'accès au financement et l'étendue de leurs conséquences possibles.

Néanmoins, un certain nombre d'actions et de procédures – y compris des actions commerciales, et des actions de participation aux opérations de refinancement de la banque centrale – sont prévues et possibles en cas de crise de liquidité et constituent le Plan de liquidité de contingence (« Contingency Funding Plan ») de HSBC Continental Europe. Ces actions réduiraient fortement l'impact estimé en cas de matérialisation de ce risque.

HSBC Continental Europe évalue l'adéquation de son appétence au risque au moyen de tests de liquidité. Ces tests lui permettent de valider les scénarios de stress favorables à une poursuite de l'activité

via une analyse du domaine de risque probable ou à fort impact sur son activité, et de confirmer que les hypothèses de stress incluses dans le scénario du ratio de liquidité à court terme ou Liquidity Coverage Ratio (« LCR ») sont appropriées et suffisamment prudentes pour l'activité du groupe.

HSBC Continental Europe s'appuie sur des indicateurs internes de stress de liquidité, calculés quotidiennement. Ces indicateurs, complémentaires au LCR réglementaire, procurent à la Banque un outil supplémentaire pour la gestion quotidienne de la liquidité. Les hypothèses et résultats de ces tests de résistance internes sont revus par le comité Asset, Liability and Capital Management Committee (« ALCO ») et présentés dans le rapport sur le processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process) soumis au Conseil d'Administration.

1.3 Les fluctuations du marché peuvent réduire les revenus de HSBC Continental Europe ou la valeur de ses portefeuilles.

Probabilité : probable / Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

Les activités de HSBC Continental Europe sont par nature exposées aux risques provenant des marchés financiers mais également de l'économie en général, ce qui inclut les variations et les accès de volatilité affectant les taux d'intérêt, les taux d'inflation, les spreads de crédit, les taux de change ainsi que les prix des marchés d'actions et d'obligations. À cela s'ajoute le risque que les clients n'agissent pas selon les hypothèses de valorisation et de couverture adoptées par HSBC Continental Europe.

Les prix du marché peuvent s'avérer volatils et leurs mouvements, affecter sensiblement plusieurs secteurs majeurs. À titre d'exemple, les activités bancaires et de trading sont sensibles aux risques de taux, de change, d'inflation et de spread de crédit.

Les fluctuations des taux d'intérêt, c'est-à-dire les spreads interbancaires versus les taux officiels et les courbes de rendement, affectent le différentiel de taux entre prêt et emprunt. Les risques de volatilité des marchés ou de modification des niveaux de marges demeurent élevés.

La concurrence sur certains produits présents en portefeuille, tels que les prêts ou les dépôts, peut considérablement limiter notre capacité à modifier les taux d'intérêt proposés à nos clients, malgré les fluctuations de taux observées sur les marchés.

Les activités d'assurance de HSBC Continental Europe sont exposées au risque que les fluctuations du marché entraînent des asymétries entre les passifs et les actifs d'investissement sur lesquels ces passifs sont adossés. Les risques de marché peuvent affecter nos produits d'assurance de bien des manières en fonction du produit et du contrat associé. Par exemple, les écarts de rendement ou d'échéance entre les actifs et les passifs génèrent des risques de taux d'intérêt. Certains de ces risques sont supportés directement par le client, d'autres par les activités d'assurance, leur excédent de fonds propres étant investi sur les marchés. De plus, certains contrats d'assurance prévoient des garanties et des options dont la valeur augmente dans un contexte de marchés financiers défavorables. Les activités d'assurance courent le risque de supporter le coût de ces garanties et options. La performance des marchés financiers peut donc avoir un effet direct sur la valeur intégrée dans les contrats d'assurance et d'investissement et sur nos résultats d'exploitation, notre situation financière et nos perspectives.

► Pour plus d'informations, consultez également la section « Risques de marché au premier semestre 2025 » à la page 37.

Au 30 juin 2025, les actifs pondérés du risque de marché s'élèvent à 3,470 milliards EUR.

► Pour plus d'informations, consultez les tableaux sur les risques de marché dans le document Pilier 3 de HSBC Continental Europe.

1.4 HSBC Continental Europe est soumis à des risques financiers et non financiers associés aux risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), tels que les risques liés au changement climatique et à la nature ou les questions liées aux droits humains.

Probabilité : probable / Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

Les thématiques ESG, telles que le changement climatique, l'impact de la société sur la nature et les questions de droits humains, présentent des risques pour l'activité et les clients de HSBC Continental Europe et pour la société en général. De plus, si la Banque ne satisfait pas aux attentes et exigences réglementaires en constante évolution en la matière, elle s'expose à des risques de conformité réglementaire et de réputation.

Les risques liés au climat et à la nature peuvent avoir des impacts financiers et non financiers sur HSBC Continental Europe, soit directement, soit indirectement par le biais de ses activités ou de ses relations d'affaires. Le risque de transition peut découler du passage à une économie à faible émission de carbone, notamment par le biais de changements politiques, réglementaires et technologiques. Le risque physique peut résulter de l'augmentation de la gravité et/ou de la fréquence des phénomènes météorologiques violents ou d'autres événements climatiques, tels que l'élévation du niveau des mers et les inondations ainsi que les changements chroniques des conditions météorologiques, qui pourraient affecter la capacité de HSBC Continental Europe à mener à bien ses activités quotidiennes.

Le risque lié à l'alignement sur une économie net zéro et le risque d'écoblanchiment constituent les deux enjeux thématiques relevant du risque environnemental les plus susceptibles de se concrétiser sous la forme de risques de réputation, de non-conformité réglementaire et de litiges.

HSBC Continental Europe a la volonté de gérer les risques environnementaux (y compris ceux liés au climat et à la nature) au travers de l'ensemble de ses lignes métiers et fonctions conformément au cadre de gestion des risques du Groupe et aux approches développées pour gérer les risques liés au climat et à la nature.

L'évaluation annuelle de la matérialité des risques environnementaux de HSBC Continental Europe permet de comprendre comment les risques climatiques ou naturels peuvent avoir un impact sur la taxonomie des risques de HSBC. L'évaluation prend en compte le court terme (jusqu'en 2026), le moyen terme (de 2027 à 2035) et le long terme (de 2036 à 2050). En résumé, HSBC Continental Europe pourrait être confronté aux risques suivants :

- pertes de crédit si les évolutions réglementaires, législatives ou technologiques liées au climat ont un impact sur le modèle économique des clients ou si des événements météorologiques extrêmes perturbent ou interrompent les activités des clients, entraînant des difficultés financières pour les clients, rendant leurs actifs irrécupérables ou affectant leur capacité à rembourser leurs dettes. Les clients peuvent constater que leur modèle économique ne peut pas s'aligner sur une économie net zéro, ou qu'ils sont confrontés à une perturbation de leurs opérations ou à une détérioration de leurs actifs en raison de conditions météorologiques extrêmes ou de la dégradation des services écosystémiques ;
- pertes de trading si le changement climatique entraîne des modifications des variables macroéconomiques et financières qui ont un impact négatif sur les expositions du portefeuille de négociation ;
- impacts sur la liquidité sous forme de sorties de dépôts dues aux changements de comportement des clients induits par les impacts sur la rentabilité/la richesse ou en raison de problèmes de réputation liés aux progrès réalisés au titre des ambitions et objectifs de HSBC liés au climat ;
- impacts sur ses portefeuilles immobiliers en raison des changements climatiques, de l'augmentation de la fréquence et de la gravité des événements météorologiques extrêmes et des changements chroniques des conditions météorologiques, qui

pourraient avoir un impact à la fois sur la valeur des propriétés et sur la capacité des emprunteurs à payer leurs mensualités hypothécaires et conduire à une disponibilité réduite ou à une augmentation du coût des assurances, y compris des assurances qui protègent les biens donnés en garantie des prêts hypothécaires de HSBC Continental Europe ;

- augmentation du risque opérationnel en cas d'événements météorologiques extrêmes ayant un impact sur des opérations ou des sites critiques ;
- risque de non-conformité réglementaire résultant du rythme croissant, de l'ampleur et de la portée des attentes réglementaires liées au climat et à la nature, y compris sur la gestion des risques climatiques et naturels, et des variations dans les normes de reporting liées au climat, nécessitant une mise en œuvre dans des délais courts ;
- risque de conduite lié à la demande croissante de produits « verts » ou « durables » pour lesquels il existe des normes ou des taxonomies divergentes ou qui sont en cours d'élaboration ;
- risque de réputation découlant de la manière dont la Banque décide d'accompagner ses clients des secteurs à fortes émissions dans leur transition vers le net zéro, des préférences des parties prenantes par rapport à l'approche du Groupe HSBC en matière de transition net zéro et en cas de progrès insuffisants dans la réalisation des ambitions et des objectifs liés au climat de HSBC ;
- risque de modèle, car les impacts incertains et évolutifs du changement climatique et les limites des données et de la méthodologie rendent complexe l'obtention de résultats fiables et précis à partir des modèles ; et
- risques croissants de réputation, de non-conformité réglementaire et juridique à mesure que le Groupe HSBC progresse vers ses ambitions et objectifs ESG, les parties prenantes étant susceptibles d'accorder une plus grande attention à ses actions, telles que l'élaboration des politiques ESG, ses divulgations et ses décisions de financement et d'investissement en lien avec ses ambitions et objectifs ESG.

HSBC Continental Europe peut être exposé à des risques supplémentaires si la Banque :

- ne parvient pas à réaliser des progrès suffisants vers les ambitions et objectifs ESG de HSBC.
- n'établit pas des plans adéquats pour exécuter ces plans ou les adapter aux changements de l'environnement externe.
- ne parvient pas à gérer les risques associés à la fois à l'atteinte et à la non-atteinte de ses ambitions et objectifs ESG.
- ne répond pas aux attentes et exigences réglementaires évolutives en matière de gestion des risques ESG.
- fait, sciemment ou non, des déclarations inexactes, peu claires, trompeuses ou non fondées concernant la durabilité à ses parties prenantes.

Il existe également des risques de litiges et de mise en conformité réglementaire liés aux facteurs ESG, soit directement si les parties prenantes estiment que HSBC Continental Europe ne gère pas adéquatement les risques climatiques, naturels et, de manière plus large, liés aux facteurs ESG, soit indirectement, si ses clients font eux-mêmes l'objet de litiges, ce qui peut entraîner une réévaluation des actifs des clients.

HSBC Continental Europe peut être confronté à un risque de reporting en lien avec les informations ESG en raison des limitations des données et des méthodologies. Les méthodologies, données, scénarios et normes sectorielles utilisés par HSBC Continental Europe peuvent évoluer au fil du temps en fonction des pratiques du marché, de la réglementation ou des avancées scientifiques, le cas échéant. Toute évolution des méthodologies et des scénarios, ainsi que les changements dans la disponibilité, l'exactitude et la vérifiabilité des données au fil du temps et la capacité à collecter et à traiter ces données, exposent la Banque à un risque de reporting financier en relation avec ses informations climatiques et ESG et pourraient entraîner des révisions de ses cadres de mesure internes ainsi que des données communiquées à l'avenir, y compris sur les émissions

financées, ce qui signifie que ces données peuvent ne pas être réconciliables ou comparables d'une année sur l'autre.

Les exigences en matière de réglementation et de divulgation des données ESG en matière de droits de l'homme et de dommages environnementaux sont de plus en plus lourdes. Les entreprises et les fournisseurs sont tenus de faire preuve de transparence quant à leurs efforts pour identifier et répondre aux risques d'impacts négatifs en matière de droits de l'homme et de dommages environnementaux découlant de leurs activités et relations commerciales. L'incapacité à gérer ces risques peut avoir un impact négatif sur les personnes et les communautés, pouvant entraîner des risques de réputation, de conformité réglementaire, financiers ou juridiques pour HSBC Continental Europe.

En ce qui concerne tous les risques liés aux facteurs ESG, HSBC Continental Europe vise à garantir que sa stratégie et son modèle économique (y compris les produits et services fournis aux clients) et les processus de gestion des risques (notamment les processus de mesure et de gestion des différents risques financiers et non financiers auxquels HSBC Continental Europe est confronté en raison de questions liées aux facteurs ESG) sont adaptés pour répondre aux exigences réglementaires et aux attentes des parties prenantes et du marché, qui continuent d'évoluer de manière significative et rapide.

Si l'un des risques susmentionnés se concrétisait, cela pourrait avoir des conséquences financières et non financières pour HSBC et HSBC Continental Europe, lesquelles pourraient, à leur tour, avoir des conséquences négatives significatives sur leur activité, leur situation financière, leurs résultats d'exploitation, leur réputation, leurs perspectives et leur stratégie.

2 Risques prudentiels, réglementaires et juridiques du modèle économique de HSBC Continental Europe

2.1 HSBC Continental Europe est soumis à de nombreuses exigences législatives et réglementaires nouvelles et existantes, et au risque de non-conformité, au moins de façon transitoire.

Probabilité : très probable / Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

Les activités de HSBC Continental Europe sont soumises à la réglementation en vigueur et aux risques réglementaires associés, y compris les effets des modifications des lois, réglementations, politiques et codes de bonnes pratiques sur les marchés sur lesquels HSBC Continental Europe exerce ses activités. Bon nombre de ces changements ont un effet qui dépasse les frontières nationales.

Ces dernières années, les régulateurs et les gouvernements se sont focalisés sur la réforme de la réglementation prudentielle du secteur des services financiers et sur la manière dont les activités des services financiers sont menées. Les mesures prises comprennent des exigences renforcées en matière de fonds propres, de liquidité et de financement, la séparation ou l'interdiction de certaines activités par les banques, des changements dans la conduite des activités sur les marchés des capitaux, l'introduction de prélèvements fiscaux et de taxes sur les transactions et des changements dans les pratiques de rémunération.

En termes de bonne conduite, l'accent est mis sur les clients et les marchés, les paiements et l'argent électronique, les actifs numériques et l'intelligence artificielle (« IA »), ainsi que sur les facteurs ESG, notamment la gouvernance et la résilience opérationnelle.

Les critères s'inscrivent dans un contexte de tensions géopolitiques accrues qui peuvent limiter le développement d'exigences réglementaires cohérentes, et de changements réglementaires en réponse à la crise bancaire de 2023.

Les domaines spécifiques dans lesquels les changements réglementaires et les attentes accrues en matière de surveillance

pourraient avoir un effet significatif sur HSBC Continental Europe, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses perspectives, sa position en capital, sa réputation et sa stratégie comprennent, sans s'y limiter, les domaines regroupés ci-dessous en thèmes prudentiels et non prudentiels.

Thèmes prudentiels et connexes

- Mise en œuvre du nouveau cadre prudentiel du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, « Bâle 3.1 », qui comprend un ajustement du calcul des RWA dans les approches du risque de crédit, du risque de marché, du risque opérationnel et du risque de contrepartie, l'ajustement de l'évaluation de crédit et l'application d'un plancher de RWA ;
- attentes accrues en matière de surveillance du fait des obligations de déclaration réglementaires croissantes et de plus en plus complexes, y compris les attentes relatives à l'intégrité des données ainsi que la gouvernance et les contrôles associés ;
- impacts possibles sur certains de nos ratios réglementaires, tels que les fonds propres de base de catégorie 1 (« CET1 »), le ratio de liquidité à court terme (« LCR ») et le ratio de financement à long terme (« NSFR »), découlant du programme lancé pour renforcer nos processus mondiaux, améliorer la cohérence (par l'amélioration des données, la transformation des systèmes de reporting et une amélioration de l'environnement de contrôle lié au processus de production des rapports) et améliorer les contrôles dans le cadre des rapports réglementaires ;
- changements apportés au cadre prudentiel à la suite des faillites de plusieurs banques tierces en 2023, notamment en ce qui concerne les risques de liquidité ou de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (« IRRBB ») ;
- exigences liées à la stratégie de résolution du Groupe et de ses entités opérationnelles individuelles, qui sont susceptibles d'avoir des effets différents en fonction des pays ;
- effets financiers du risque climatique et d'autres changements liés aux critères ESG, qui sont intégrés dans le cadre prudentiel mondial, y compris les risques physiques liés au changement climatique et les risques de transition résultant du passage à une économie bas carbone ;
- attentes et exigences réglementaires croissantes, par exemple le Règlement européen sur la résilience opérationnelle numérique (« DORA ») en ce qui concerne divers aspects de la résilience opérationnelle, y compris l'attention grandissante portée à la réponse des institutions aux perturbations opérationnelles ; et
- examens des cadres réglementaires applicables aux marchés financiers.

Thèmes non prudentiels et connexes

- Attention croissante portée par les régulateurs, les organismes internationaux et autres décideurs politiques sur la façon dont les entreprises mènent leurs activités, notamment en traitant équitablement les clients, en promouvant une concurrence efficace et en garantissant un fonctionnement ordonné et transparent des marchés financiers ;
- accent mis par les changements réglementaires et de surveillance sur les technologies et le numérique dans une optique de protection des clients, y compris l'utilisation des actifs et monnaies numériques et les risques liés aux technologies financières, comme le Règlement européen sur les marchés de crypto-actifs, qui vise à réguler ces derniers ;
- accent continu sur les changements réglementaires et de surveillance à l'échelle mondiale relatifs aux services de paiement et aux infrastructures associées ;
- attentes continues concernant la gestion des risques émergents de criminalité financière et de leur impact sur les clients, et mise en œuvre de sanctions et de restrictions commerciales de plus en plus complexes et moins prévisibles ;

- mise en œuvre de pratiques de bonne conduite et d'autres mesures à la suite de l'attention portée par les régulateurs sur la culture organisationnelle, le comportement des employés, le lancement d'alertes et la diversité et l'inclusion ;
- exigences concernant les mécanismes de rémunération et la responsabilité des cadres dirigeants ;
- modification des exigences nationales ou supranationales concernant la gestion du risque de tiers ;
- attentes et exigences réglementaires croissantes en ce qui concerne l'utilisation de l'IA (par ex., le projet de règlement sur l'IA de l'UE), la Directive européenne sur les fonds propres réglementaires VI, les cadres de gouvernance de l'ESG, de gestion des risques et de divulgation (par ex., la directive européenne Corporate Sustainability Reporting Directive), notamment au regard du changement climatique, des plans de transition, de l'écoblanchiment et des chaînes d'approvisionnement ; et
- attention croissante portée aux politiques et contrôles relatifs à l'utilisation non autorisée par les employés de communications électroniques sur des plateformes non professionnelles.

2.2 HSBC Continental Europe, ses succursales et ses filiales sont soumises à des risques fiscaux dans les pays où ces entités sont établies.

Probabilité : probable / Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

HSBC Continental Europe, ses succursales et ses filiales sont soumises aux exigences de substance et à l'interprétation du droit fiscal dans tous les pays où ces entités sont établies, elles font donc l'objet de contrôles réguliers de la part des autorités fiscales à cet égard.

L'interprétation ou l'application par la Banque de ces règles de droit peuvent parfois différer de celles faites par les autorités fiscales. Dans cette dernière situation, HSBC Continental Europe, ses succursales et ses filiales constituent des provisions des sommes potentiellement dues, calculées sur la base des montants que ces sociétés s'attendent à devoir payer aux autorités fiscales suite à cette divergence d'appréciation. Cependant, les montants finalement acquittés dépendent de l'issue du désaccord avec les autorités fiscales et peuvent donc différer sensiblement des montants provisionnés.

Par suite des restructurations et réorganisations importantes intervenues ces dernières années, le risque lié au prix de transfert a augmenté pour la Banque. À cet égard, HSBC Continental Europe s'assure de sa conformité avec les règles de prix de transfert en vigueur dans chaque pays afin de limiter le risque fiscal. Cependant, les prix de transfert restent un sujet de préoccupation particulière de la part des autorités fiscales, ce dont témoignent les réformes récentes qui renforceront leur pouvoir. La surveillance est donc de mise compte tenu de la vérification systématique par les autorités fiscales des principes appliqués aux transactions intragroupe des groupes internationaux.

En mars 2023, le Parquet national français a annoncé une enquête auprès de plusieurs banques, y compris HSBC Continental Europe et la succursale parisienne de HSBC Bank plc concernant des soupçons de fraude fiscale relative à la retenue à la source sur les dividendes versés au titre de certaines activités de trading. Au vu des faits actuellement connus, HSBC est incapable à ce stade de prédire quelle sera la résolution de ces questions, que ce soit en termes de délai de résolution ou de sévérité de leur impact sur HSBC.

► Pour plus d'informations, consultez la Note 10 (section « Enquêtes fiscales »).

HSBC Continental Europe continue de suivre les évolutions récentes de la législation fiscale française afin de s'assurer de sa conformité avec celle-ci et a poursuivi le renforcement de ses contrôles internes.

Il convient également de noter que les règles fiscales deviennent de plus en plus complexes et continuent d'évoluer. Les changements apportés aux règles fiscales internationales peuvent créer des risques supplémentaires pour toutes les banques, y compris HSBC Continental Europe.

Une loi a été adoptée le 20 juin 2023 au Royaume-Uni, juridiction de l'entité mère ultime de HSBC Continental Europe : HSBC Holdings plc. Cette loi réforme de manière substantielle les règles fiscales existantes. Elle y intègre le corpus de règles de l'impôt minimum mondial du « Pilier 2 » du Cadre inclusif de l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (« BEPS »), avec une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. À la fin de l'année 2023, une loi a également été adoptée en France afin d'y transposer ces nouvelles règles ainsi qu'un impôt national complémentaire qualifié, avec une entrée en vigueur également au 1^{er} janvier 2024. Des règles similaires ont également été mises en place dans toute l'Europe continentale, et notamment là où HSBC Continental Europe opère.

En application de ces règles, un impôt complémentaire est dû lorsque le taux effectif d'imposition des activités du groupe en France, calculé sur la base des principes définis par les règles du « Pilier 2 » de l'OCDE, est inférieur à 15 %.

D'après les perspectives au 30 juin 2025, la France et l'Irlande ont un taux d'imposition effectif inférieur au niveau minimum d'imposition de 15 %. Aucun impôt complémentaire ne devrait être exigible en France en raison de sa situation déficitaire. En Irlande, l'impact devrait être négligeable.

3 Risques liés aux opérations de HSBC Continental Europe

3.1 HSBC Continental Europe pourrait subir des pertes ou se voir imposer de détenir du capital supplémentaire en raison de limites ou de faiblesses de ses modèles.

Probabilité : très probable / Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

Dans le cadre de la gestion de son activité, HSBC Continental Europe utilise des modèles à des fins diverses, notamment pour le calcul du capital réglementaire et la production de rapports financiers, le calcul des pertes de crédit attendues selon la norme IFRS 9, les autorisations de crédit, les analyses de scénarios extrêmes, la gestion de la criminalité financière et du risque de fraude.

HSBC Continental Europe pourrait subir les conséquences négatives de décisions pouvant conduire à des actions de la part de la Direction, sur la base de modèles conçus, mis en œuvre ou utilisés de manière inappropriée, si un résultat modélisé est mal interprété, ou utilisé en dehors du cadre prévu, ou du fait de l'incertitude inhérente à l'estimation de résultats futurs.

Les risques découlant de l'utilisation de modèles pourraient avoir un effet défavorable important sur l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation, les perspectives, la situation du capital et la réputation de HSBC Continental Europe.

L'utilisation de modèles par les banques fait l'objet d'une surveillance stricte de la part des autorités de régulation, en particulier en ce qui concerne les modèles internes utilisés pour le calcul du capital réglementaire. Si les attentes réglementaires relatives aux modèles de capital ne sont pas satisfaites dans les délais ou si ces modèles font l'objet de commentaires négatifs de la part des régulateurs, HSBC Continental Europe pourrait être obligé de détenir des fonds propres supplémentaires.

Le risque de modèle reste un élément d'attention clé compte tenu de la surveillance réglementaire dans ce domaine, avec des examens réglementaires locaux en cours et de nouveaux développements politiques attendus de la part des régulateurs.

Les conséquences économiques de la hausse de l'inflation mondiale et de la forte augmentation des taux d'intérêt ont eu un impact sur la fiabilité des résultats des modèles au-delà de la façon dont les modèles IFRS 9 ont été conçus et calibrés pour fonctionner. Par conséquent, les modèles IFRS 9, dans les conditions économiques actuelles, peuvent générer des résultats qui n'évaluent pas avec précision le niveau réel de la qualité de crédit. Afin de calculer une évaluation plus réaliste des actifs, des contrôles compensatoires, tels que des ajustements de gestion post-modèle basés sur le jugement d'experts, peuvent s'avérer nécessaires. Ces contrôles compensatoires nécessitent un degré important de jugement et

d'hypothèses. Il existe un risque que les résultats réels futurs diffèrent de ces jugements et hypothèses. À plus long terme, les modèles devront probablement être redéveloppés pour tenir compte des effets de l'évolution des taux et des marchés financiers.

► Pour plus d'informations sur les actifs pondérés des risques au 30 juin 2025, veuillez vous référer au tableau « Présentation des montants des expositions pondérées du risque » du document Pilier 3 de HSBC Continental Europe. Une proportion significative de ces montants est calculée par des modèles internes.

De même, la Banque utilise des modèles pour calculer la juste valeur de certains instruments financiers dont le prix n'est pas directement observable sur une plateforme de négociation, comme les instruments dérivés négociés de gré à gré (« OTC »). Dans ces cas, les modèles calculent une juste valeur en partant des prix d'instruments financiers similaires observables. Ces modèles peuvent utiliser uniquement des données observables (comptabilisation de la juste valeur de « Niveau 2 ») ou, dans certains cas, des données non observables qui sont alors estimées de façon prudente (comptabilisation de la juste valeur de « Niveau 3 »).

► Pour plus d'informations concernant la juste valeur des instruments financiers au 30 juin 2025, veuillez vous référer à la Note 5 à la page 50.

L'adoption d'approches de modélisation plus sophistiquées, incluant l'intelligence artificielle, aussi bien par HSBC Continental Europe que par le secteur des services financiers pourrait également entraîner une augmentation du risque de modèle qui devra être géré en conformité avec la loi européenne sur l'IA.

HSBC Continental Europe s'est engagé à modifier ses activités commerciales pour gérer les défis liés au climat et au développement durable, ce qui aura également une incidence sur le risque de modèle. Les modèles joueront un rôle important dans la gestion des risques et l'établissement de rapports financiers sur les risques liés au climat. L'incertitude autour des effets du changement climatique à long terme et l'absence de données fiables et qualitatives sur le climat posent un problème à l'obtention de résultats crédibles et précis pour ces modèles.

3.2 Les activités de HSBC Continental Europe sont largement dépendantes de ses systèmes informatiques.

Probabilité : probable / Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

HSBC Continental Europe opère dans un paysage technologique vaste et complexe, qui doit rester résilient pour soutenir les clients, le Groupe HSBC et les marchés à l'échelle mondiale. Des risques peuvent survenir lorsque la technologie n'est pas correctement comprise, maintenue ou développée.

La fiabilité et la sécurité de l'infrastructure informatique de HSBC Continental Europe sont indispensables aux activités de la Banque, à la prestation de services financiers à ses clients et à la protection de la marque HSBC.

Le bon fonctionnement des systèmes de paiement, de contrôle financier, de gestion des risques, d'analyse et de reporting du crédit, de comptabilité, de service client et autres systèmes informatiques, ainsi que des réseaux de télécommunication avec les principaux centres de traitement des données, est vital pour les opérations de HSBC Continental Europe.

Une défaillance des systèmes essentiels, une indisponibilité prolongée de services ou une atteinte importante à la sécurité des données, en particulier de données clients confidentielles, pourrait compromettre la capacité de HSBC Continental Europe à servir ses clients. Cela pourrait entraîner des violations de réglementations et porter atteinte à son activité et à sa marque à long terme, avec un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses perspectives et sa réputation.

Au premier semestre 2025, des incidents informatiques (impliquant des tiers) ont été signalés aux régulateurs locaux en suivant le processus révisé de gestion des incidents conformément à la loi DORA, entrée en vigueur en janvier 2025.

► Pour plus d'informations, consultez également le Facteur de risque : « Les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur des fournisseurs et des prestataires de services externes et internes ».

HSBC continue à investir dans la fiabilité de ses infrastructures technologiques afin d'harmoniser les systèmes informatiques au sein de HSBC Continental Europe et d'améliorer le dispositif de contrôle au sein du périmètre informatique.

Il n'y a pas eu de perte opérationnelle nette liée aux technologies de l'information au premier semestre 2025 (0,0 million EUR en 2024).

3.3 HSBC Continental Europe reste exposé à un large éventail de risques de cybersécurité qui impactent et/ou sont facilités par l'usage de la technologie.

Probabilité : probable / Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

La menace de cyberincidents reste une préoccupation pour HSBC Continental Europe comme pour l'ensemble du secteur financier et pour d'autres secteurs. Face à l'évolution des cybermenaces, l'incapacité de HSBC Continental Europe à protéger ses opérations pourrait entraîner des perturbations pour ses clients et ses activités, ainsi que des pertes financières ou des pertes de données sensibles. Cela pourrait, entre autres risques, avoir un impact négatif sur les clients de la Banque et sur sa propre réputation.

Des adversaires tentent d'atteindre leurs objectifs en compromettant les systèmes de HSBC et de tierces parties liées. Ils utilisent des techniques telles que des logiciels malveillants (y compris des rançongiciels), l'exploitation de vulnérabilités connues et non publiées (« zero day ») dans les logiciels, les courriels d'hameçonnage, le déni de service distribué ainsi que l'atteinte potentiellement physique des locaux ou la coercition du personnel. Les clients peuvent également être soumis à ces techniques de cyberattaque en constante évolution. HSBC Continental Europe, comme d'autres institutions financières, enregistre de nombreuses tentatives d'atteinte à sa cybersécurité. La Banque ne doute pas qu'elle continuera à l'avenir à être la cible de telles attaques.

Les risques de cybersécurité vont continuer à s'accroître, en raison de l'augmentation continue des services fournis sur Internet ; de la dépendance croissante aux produits, applications et solutions de stockage de données basés sur Internet ; et du recours accru à des modèles de travail hybrides par les employés de HSBC, par ses contractuels ainsi que par ses fournisseurs de services tiers et leurs sous-traitants.

Le non-respect par HSBC de ses politiques, procédures ou contrôles de cybersécurité, des infractions de la part du personnel, ou des erreurs humaines, de gouvernance ou technologiques pourraient également compromettre la capacité de HSBC Continental Europe à se défendre contre des cyberattaques. Si l'un de ces risques de cybersécurité devait se matérialiser, il pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les clients, l'activité, la situation financière, les résultats d'exploitation, les perspectives et la réputation de HSBC Continental Europe.

Il n'y a eu aucun incident « cyber » significatif ayant eu une incidence sur les clients ou les opérations de HSBC Continental Europe en 2025, grâce aux contrôles en place et malgré les nombreuses attaques observées quotidiennement. Cependant, le risque demeure que de futures cyberattaques, qu'elles soient directes ou indirectes via un fournisseur, puissent avoir un effet négatif important sur l'activité de HSBC Continental Europe, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses perspectives et sa réputation.

3.4 Les activités de HSBC Continental Europe s'appuient sur des fournisseurs et des prestataires de services externes et internes.

Probabilité : probable / Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

Conformément à sa stratégie de risque lié à l'externalisation et aux tiers prestataires de services liés aux technologies de l'information et de la communication, HSBC Continental Europe s'appuie sur des tiers externes et internes pour fournir des biens et des services. Les activités externalisées sont multiples et comprennent, par exemple, le

reporting, la gestion des risques et la conservation de titres. La fonction COO, qui couvre toutes les fonctions et lignes métiers, est celle qui compte le plus de prestations essentielles externalisées, principalement des prestations intragroupe. Les prestataires internes sont basés sur différents continents, ce qui garantit une continuité de l'activité entre les différents sites. Parmi les succursales et les filiales de HSBC Continental Europe, la France (filiales françaises incluses) est le pays qui externalise le plus de prestations essentielles, suivie par Malte et le Luxembourg.

Le recours à des fournisseurs et prestataires de services tiers par les institutions financières fait l'objet d'une attention particulière de la part des régulateurs. Cela inclut la manière dont les décisions d'externalisation sont prises, la manière dont les relations clés sont gérées et notre compréhension des dépendances vis-à-vis des tiers et de leur impact sur la prestation de services.

Les risques provenant de l'utilisation de tiers et sous-traitants, tels que les risques liés aux incidents opérationnels, à la stabilité financière, aux cyberattaques et aux tensions géopolitiques sont particulièrement importants et complexes à gérer. La menace de cyberattaques chez nos tiers et sous-traitants reste une préoccupation pour HSBC Continental Europe comme pour l'ensemble du secteur financier, car ce type d'incident pourrait entraîner des perturbations pour les clients ou impacter les données partagées.

Une mauvaise gestion du risque de tiers pourrait affecter la capacité de HSBC Continental Europe à répondre aux attentes stratégiques, réglementaires et des clients. Différents impacts pourraient en découler, notamment une censure réglementaire, des sanctions ou des atteintes à la valeur actionnariale et à la réputation de HSBC Continental Europe. Toute externalisation d'un service essentiel doit être validée lors du Risk Management Meeting de HSBC Continental Europe puis notifiée aux régulateurs.

Au premier semestre 2025, HSBC Continental Europe a continué à améliorer son système de gestion des tiers et de registre mondial, au travers de l'automatisation et la standardisation du processus avec le Groupe HSBC. D'un point de vue réglementaire, HSBC Continental Europe s'est concentré sur la mise en œuvre de la loi sur la résilience opérationnelle numérique, qui concerne le Registre des informations (« ROI »), la détermination des TIC, la Cartographie des services commerciaux importants (« IBS »), les évaluations des risques et de la matérialité.

4 Risques liés à la gouvernance et au contrôle interne de HSBC Continental Europe

4.1 La gestion des données par HSBC Continental Europe pourrait ne pas être suffisamment robuste pour faire face à l'augmentation des volumes de données et à l'évolution des réglementations.

Probabilité : très probable / Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

Étant donné que HSBC Continental Europe s'appuie de plus en plus sur les données et que ses processus commerciaux ont migré vers des canaux numériques, le volume de données sur lequel la Banque s'appuie a augmenté.

En conséquence, la gestion des données (y compris la conservation et la suppression des données, la qualité des données, la confidentialité des données et l'architecture des données), de leur création à leur destruction, doit être rigoureuse et conçue pour identifier les problèmes de qualité et de disponibilité.

Une gestion inadéquate des données pourrait avoir des répercussions négatives sur le service client, les processus commerciaux ou nécessiter une intervention manuelle pour réduire le risque d'erreurs dans les rapports destinés à la direction, aux cadres ou aux régulateurs. Cela pourrait avoir un effet défavorable important sur les activités, les perspectives, les résultats financiers et la réputation de la Banque.

HSBC Continental Europe n'a pas enregistré d'incident majeur lié à l'augmentation des volumes de données ou à l'évolution des réglementations au premier semestre 2025.

Ces dernières années, les attentes réglementaires liées à la gestion et à l'architecture des données ont augmenté considérablement.

Elles reposent essentiellement sur les Principes BCBS 239 aux fins d'agrégation efficace des données sur les risques et du reporting des risques, qui visent à renforcer les capacités des banques en matière d'agrégation des données sur les risques et de pratiques internes de notification des risques. La norme BCBS 239 a pour objectif d'améliorer les processus de gestion des risques et de prise de décision au sein des banques.

4.2 La stratégie de HSBC Continental Europe est exposée au risque d'exécution.

Probabilité : probable (inchangé par rapport à l'exercice 2024 / Impact : élevé (contre moyen auparavant).

Une gestion efficace des projets de transformation est nécessaire pour concrétiser les priorités stratégiques du Groupe, qu'il s'agisse de programmes pilotés en externe ou d'initiatives commerciales clés pour assurer la croissance, la résilience opérationnelle et l'efficacité.

L'ampleur, la complexité et, parfois, les exigences simultanées des projets nécessaires pour y parvenir peuvent entraîner un risque d'exécution accru.

HSBC Continental Europe a une stratégie claire et ciblée qui s'inscrit pleinement dans celle du Groupe HSBC.

► Pour plus d'informations, veuillez consulter la section « Raison d'être et stratégie » à la page 4.

Dans ce cadre, la stratégie en Europe continentale consiste à accompagner en priorité les clients qui apprécient le réseau HSBC, en tirant parti de ses atouts dans les domaines de la banque de transaction, du commerce, des marchés de capitaux et du financement, et en augmentant les synergies entre les différentes entités du Groupe HSBC à travers le monde, tout en garantissant un modèle opérationnel efficace pour l'ensemble des opérations de HSBC Continental Europe.

HSBC Continental Europe continue d'adapter son modèle opérationnel à travers la mise en place de plusieurs programmes, ayant pour objectif de soutenir le développement de ses activités, tout en veillant à se conformer aux exigences réglementaires.

L'élaboration et l'exécution de la stratégie de HSBC Continental Europe requièrent des décisions difficiles, subjectives et complexes, dont les hypothèses reposent sur des prévisions économiques en Europe continentale mais aussi dans d'autres parties du monde. HSBC Continental Europe pourrait ne pas identifier correctement les facteurs pertinents qui guident ses décisions en matière de déploiement du capital et de réduction de coûts.

HSBC Continental Europe peut également être confronté à des changements imprévisibles de l'environnement externe défavorables à sa stratégie. La capacité de la Banque à mettre en œuvre des changements stratégiques peut être limitée par sa capacité opérationnelle, l'efficacité de ses contrôles de gestion du changement et la mise en place et le maintien de mesures transitoires appropriées, ainsi que par le potentiel de changements imprévus dans le marché et/ou l'environnement réglementaire dans lequel elle opère.

La mise en œuvre efficace des priorités stratégiques de HSBC Continental Europe nécessite la mobilisation de ressources et la mise en place d'une gestion de projets appropriée. L'impact cumulé des initiatives en cours au sein de HSBC Continental Europe a été significatif et a eu des conséquences directes sur les collaborateurs de HSBC Continental Europe.

Les perspectives économiques mondiales demeurent également incertaines. Par conséquent, il subsiste un risque que, en l'absence d'amélioration des conditions économiques, les mesures de réduction des coûts et d'investissement de HSBC Continental Europe ne soient pas suffisantes pour produire les bénéfices escomptés.

L'incapacité de HSBC Continental Europe à réaliser ou à obtenir les bénéfices escomptés des principales initiatives stratégiques est susceptible d'avoir un effet défavorable important sur ses clients, ses activités, ses résultats financiers et ses perspectives d'avenir, sa résilience opérationnelle et sa réputation.

Le risque d'exécution lié aux projets en cours est suivi et géré par un comité dédié.

4.3 Le volume croissant d'activités transfrontalières de traitement des données à caractère personnel peut entraîner d'importantes violations des lois sur la protection des données personnelles.

Probabilité : probable / Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

Les activités des métiers et fonctions de HSBC Continental Europe reposent sur un large volume de données à caractère personnel, qui sont de plus en plus souvent traitées dans des juridictions hors UE afin de répondre aux exigences opérationnelles de la Banque.

Si la délocalisation des activités de traitement des données personnelles présente des avantages notables, elle augmente également considérablement le risque que les données personnelles en question soient traitées d'une manière incompatible avec les normes élevées imposées par le Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») et l'arrêt Schrems II.

Bien qu'aucun incident significatif lié aux activités transfrontalières de traitement des données à caractère personnel n'ait été identifié en 2025, les risques RGPD et Schrems II restent d'actualité en 2025.

Le non-respect des lois sur la confidentialité des données et d'autres législations en vigueur dans les juridictions où HSBC Continental Europe exerce ses activités peut donner lieu à des sanctions réglementaires. De tels manquements sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur ses activités, sa situation financière, ses résultats d'exploitation, ses perspectives et sa réputation.

4.4 HSBC Continental Europe est exposé au risque de criminalité financière et des tiers pourraient à son insu l'utiliser comme intermédiaire pour des activités illégales.

Probabilité : probable / Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

Le risque de criminalité financière est le risque que les produits et services de HSBC soient exploités à des fins criminelles. Il s'agit notamment de fraudes, de pots-de-vin et de corruption, d'évasion fiscale, de violations des sanctions et du contrôle des exportations, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de financement de la prolifération. Le risque de criminalité financière découle des opérations bancaires quotidiennes impliquant des clients, des tiers et des employés.

Les institutions financières font l'objet d'une surveillance réglementaire considérable concernant leur capacité à détecter et à prévenir la criminalité financière, car HSBC Continental Europe opère dans un environnement en constante évolution en raison de tensions géopolitiques et de facteurs macroéconomiques de plus en plus complexes, mais aussi en raison de l'évolution de la réglementation internationale en matière de criminalité financière. Au sein de l'UE, HSBC suit activement les changements réglementaires liés à la mise en application en 2027 du Règlement européen AML relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux. En outre, l'accessibilité et la sophistication croissante de l'IA générative s'accompagnent de risques de criminalité financière. Bien que la technologie puisse participer à la détection de la criminalité financière, il existe également un risque que les criminels utilisent l'IA générative pour perpétrer des fraudes, en particulier des escroqueries.

La capacité de HSBC Continental Europe à gérer le risque de criminalité financière dépend de l'utilisation et de l'efficacité de ses évaluations, systèmes et contrôles du risque de criminalité financière. Des processus et contrôles de criminalité financière peu performants ou inefficaces risquent de faciliter par inadvertance la criminalité financière, ce qui peut donner lieu à des enquêtes réglementaires, des sanctions, des litiges, des amendes et des atteintes à la réputation.

HSBC Continental Europe doit se conformer aux lois et aux réglementations applicables en matière de lutte contre la criminalité financière et a adopté différentes politiques, procédures et contrôles dans ce domaine qui visent à prévenir l'exploitation des produits et services de HSBC à des fins criminelles.

En outre, une formation annuelle obligatoire sur la criminalité financière à l'échelle mondiale est dispensée à l'ensemble des collaborateurs de HSBC Continental Europe, avec des formations ciblées supplémentaires adaptées à certaines personnes.

HSBC Continental Europe poursuit ses progrès dans le cadre de plusieurs initiatives clés de gestion des risques liés à la criminalité financière, notamment avec le déploiement de son évaluation dynamique des risques basée sur le renseignement (capacité de surveillance des comptes clients remplaçant la surveillance basée sur les règles). Les déploiements ont commencé l'année passée en France et à Malte, d'autres déploiements ayant été menés à bien avec succès en Pologne, en Espagne et en Irlande. La fonction Criminalité financière est également en cours de déploiement d'une capacité de nouvelle génération visant à accroître la couverture de surveillance des activités de type banque correspondante, avec des déploiements réussis en Pologne, en Espagne, en Irlande, à Malte et en République tchèque, ainsi qu'en France, où le système est déjà opérationnel. HSBC Continental Europe reste concentré sur l'intégration de ces nouveaux outils et processus pour être efficace sur le plan opérationnel avec l'ambition de réduire le temps de détection des risques potentiels. Du fait du vaste programme de changement requis au niveau des systèmes et des processus, la France a connu une augmentation des cas qui a nécessité un plan d'action ciblé pour ramener les délais à des niveaux viables.

Les sanctions et les restrictions commerciales sont un sujet complexe. C'est notamment le cas des sanctions et restrictions commerciales contre la Russie. En décembre 2023, les États-Unis ont établi un nouveau régime de sanctions secondaires, se donnant un large pouvoir discrétionnaire pour imposer des sanctions sévères aux banques non américaines qui sont sciemment ou même inconsciemment engagées dans certaines transactions ou services impliquant la base militaro-industrielle russe. Cela crée des défis liés à la détection ou à la prévention des activités de tiers échappant au contrôle de HSBC. L'imposition de telles sanctions à l'encontre de toute entité HSBC non américaine pourrait avoir des conséquences négatives importantes sur les plans commercial, opérationnel et de la réputation de HSBC. HSBC a procédé à des améliorations de ses processus de gestion des listes et d'évaluation des alertes, car ils font partie intégrante de la gestion de l'environnement des sanctions et des restrictions commerciales, qui évolue rapidement.

► Pour plus d'informations concernant les enquêtes fiscales, veuillez consulter la Note 10 (section « Enquêtes fiscales »). Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC de prédire la résolution de ces questions, y compris leur délai de résolution et leur impact potentiellement significatif sur HSBC.

4.5 Les mesures de gestion des risques de HSBC Continental Europe peuvent être défaillantes.

Probabilité : probable / Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

La gestion des risques fait partie intégrante des activités de HSBC Continental Europe. Le risque représente l'exposition à l'incertitude et à la variabilité du rendement qui en découle. Plus précisément, le risque équivaut à l'effet négatif que peuvent avoir sur la rentabilité ou la situation financière différentes sources d'incertitude, incluant, sans s'y limiter, le risque de crédit, le risque de marché, le risque lié aux produits non cotés, le risque opérationnel, le risque assurantiel, le risque de concentration, le risque de liquidité et de financement, le risque de litige, le risque de réputation, le risque stratégique, le risque lié aux régimes de retraite et le risque réglementaire.

Pour gérer ses risques, HSBC Continental Europe utilise une gamme d'outils de gestion des risques, parmi lesquels :

- la cartographie des risques (« Risk Map »), qui est un outil intégré de gestion des risques utilisé pour évaluer, contrôler et communiquer sur le profil de risque actuel, comprenant les déclarations qualitatives, les Facteurs de risque et les Risques

principaux (« Top Risks ») de la Banque. Elle fournit une vision à un moment donné du profil de risque à l'échelle de l'entreprise, risques financiers et non financiers inclus, au regard de l'appétence au risque validée par le Conseil d'Administration. Les déclarations qualitatives fournissent une description générale de l'appétence de la Banque à des types de risque spécifiques, qui définissent le risque résiduel que la Banque est disposée à accepter pour atteindre ses objectifs stratégiques et le risque résiduel qui ne peut être toléré. Un Facteur de risque est un fait ou un événement pouvant générer un risque au-delà de l'appétence, et un Risque principal est un risque géré par la Banque qui, s'il n'est pas géré et/ou atténué, est susceptible d'avoir un impact significatif. Les problèmes thématiques sont des questions importantes générales et globales qui sont déterminées par des événements ou des tendances internes (par ex., l'environnement opérationnel interne) ou externes (facteurs macroéconomiques/exigences réglementaires). Ils couvrent généralement plusieurs catégories de risques de niveau 1 ; et

– la Déclaration d'appétence au risque.

► Pour plus d'informations concernant la Déclaration d'appétence au risque, veuillez consulter la section Appétence au risque de HSBC Continental Europe à la page 26.

Bien que HSBC Continental Europe utilise un ensemble vaste et diversifié de techniques de surveillance et de réduction des risques, ces méthodes et les jugements qui accompagnent leur application ne peuvent pas anticiper tous les événements défavorables, ni les spécificités et le moment de survenance de chaque événement.

L'incapacité à gérer les risques de manière appropriée pourrait avoir un effet négatif important sur les activités, la situation financière, le résultat d'exploitation, les perspectives, la position en capital, la stratégie et la réputation de la Banque.

5 Risques liés à l'activité de HSBC Continental Europe

5.1 Les risques liés à la qualité des crédits des emprunteurs sont intrinsèques à l'activité de HSBC Continental Europe.

Probabilité : probable / Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

Les risques engendrés par les évolutions dans la qualité des crédits et le recouvrement des créances sur les emprunteurs et des sommes dues par les contreparties (par ex., les réassureurs et les contreparties dans les transactions sur instruments dérivés) sont intrinsèques à une large gamme d'activités de HSBC Continental Europe.

La détérioration de la qualité de crédit des emprunteurs et des contreparties de HSBC Continental Europe, provenant d'une détérioration générale des conditions économiques ou du risque systémique de l'environnement financier pourrait réduire la recouvrabilité et la valeur des actifs de HSBC Continental Europe et la possibilité de la réaliser, et ainsi augmenter les pertes de crédit attendues.

HSBC Continental Europe estime et comptabilise les ECL dans son exposition au risque de crédit. Ce processus, qui est essentiel aux résultats et à la situation financière de HSBC Continental Europe, nécessite des jugements difficiles, subjectifs et complexes, y compris des prévisions sur la façon dont les conditions économiques et géopolitiques, notamment l'impact des sanctions et des tarifs douaniers, et les risques propres à des secteurs, peuvent entraver la capacité de ses emprunteurs à rembourser leurs prêts et la capacité d'autres contreparties à honorer leurs obligations.

Cette évaluation tient compte de plusieurs conditions économiques prospectives alternatives, y compris les estimations du produit intérieur brut, et les intègre dans les estimations des ECL de façon à satisfaire à l'objectif d'évaluation IFRS 9.

Comme c'est le cas pour de telles évaluations, le risque est que HSBC Continental Europe n'estime pas avec précision l'effet des facteurs identifiés ou ne parvienne pas à identifier d'autres facteurs pertinents. De plus, les informations que HSBC Continental Europe

utilise pour évaluer la solvabilité de ses contreparties peuvent s'avérer inexactes ou imprécises.

Une mauvaise estimation par HSBC Continental Europe de la capacité de ses contreparties à honorer leurs obligations pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

L'ampleur de tout effet défavorable significatif dépendra du nombre d'emprunteurs et de la taille des expositions concernées.

HSBC Continental Europe continue également d'utiliser ses processus de gestion de portefeuille, y compris un système d'alerte précoce, afin d'identifier et de suivre les clients les plus vulnérables.

Le risque de refinancement, la liquidité et l'impact potentiel des tarifs douaniers restent les principaux points d'attention pour le portefeuille de Grande Clientèle, dans le contexte actuel de ralentissement de la croissance du PIB. Les secteurs et les tarifs douaniers font l'objet d'une analyse approfondie afin d'identifier les contreparties vulnérables et de mettre en place des actions spécifiques le cas échéant.

Un programme continu d'examens sectoriels est en place.

Les concentrations individuelles et sectorielles respectent l'appétence au risque, de même que d'autres indicateurs clés du risque de crédit.

Au lendemain de la vente des activités de banque de détail, le portefeuille conservé est en phase de liquidation. Ce portefeuille est garanti à environ 95 % par Crédit Logement et a été réduit à 6,5 milliards EUR à fin juin 2025 (contre 6,7 milliards EUR à fin décembre 2024).

► Pour plus d'informations sur les actifs pondérés des risques au 30 juin 2025, consultez le tableau « Présentation des montants des expositions pondérées du risque » du document Pilier 3 de HSBC Continental Europe.

L'évolution des dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit donne lieu à une charge nette de 70 millions EUR au premier semestre 2025, contre une charge nette de 13 millions EUR au premier semestre 2024.

5.2 HSBC Continental Europe a une exposition significative au risque de contrepartie.

Probabilité : probable / Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

HSBC Continental Europe est exposé à des contreparties qui interviennent dans pratiquement tous les grands secteurs et effectue régulièrement des transactions avec des contreparties dans les services financiers, notamment des chambres de compensation, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et d'autres clients institutionnels. Nombre de ces transactions exposent HSBC Continental Europe à un risque de crédit en cas de défaut d'une contrepartie.

La capacité de HSBC Continental Europe à effectuer des transactions courantes pour financer ses opérations et gérer ses risques peut être gravement affectée par les actions ou le manque de solidité commerciale d'autres institutions de services financiers. Les institutions financières sont nécessairement interdépendantes en raison de relations de négociation, de compensation, de contrepartie ou autres. En conséquence, une défaillance ou une baisse de la confiance du marché dans certaines institutions ou une inquiétude vis-à-vis du secteur des services financiers en général peuvent entraîner de nouvelles difficultés individuelles et/ou systémiques, des défaillances et des pertes.

L'obligation de compensation centrale des instruments dérivés de gré à gré, y compris dans le cadre du règlement européen sur les infrastructures de marché en Europe, crée des risques pour HSBC Continental Europe. En tant que membre compensateur, HSBC Continental Europe est tenu d'absorber les pertes subies par une contrepartie centrale en raison du défaut d'autres membres compensateurs ou de leurs clients. Par conséquent, le recours croissant aux chambres de compensation apporte un élément supplémentaire d'interconnexion entre leurs membres et les clients susceptible d'augmenter plutôt que de réduire l'exposition de HSBC

Continental Europe au risque systémique. Dans le même temps, la capacité de HSBC Continental Europe à gérer un tel risque sera réduite, car le contrôle a été en grande partie sous-traité aux contreparties centrales et la façon dont les régulateurs et les autorités réagiront en période de crise n'est pas encore claire.

Lorsque le risque de contrepartie bilatéral est atténué par la prise de garanties, le risque de crédit de HSBC Continental Europe peut rester élevé si la garantie détenue ne peut pas être réalisée ou doit être liquidée à un prix insuffisant pour recouvrer la totalité de l'exposition de la transaction. L'incapacité de la réalisation de la garantie doit comprendre les cas résultant d'un changement de loi qui pourrait influencer sur la capacité de HSBC Continental Europe à réaliser une garantie ou à faire valoir d'autres droits contractuels.

La liquidité et la concentration de l'exposition de marché sous-jacente ou de la garantie financière, ainsi que leur corrélation potentielle avec la qualité de crédit de la contrepartie (risque de corrélation), font partie des clés de voûte du risque de contrepartie.

HSBC Continental Europe a également une exposition au risque de crédit découlant de l'utilisation de swaps sur défaut de crédit et autres instruments de crédit dérivés pour atténuer le risque, qui sont comptabilisés à leur juste valeur. Le risque de défaut des contreparties influe sur la juste valeur des swaps sur défaut de crédit et autres instruments de crédit dérivés utilisés comme mesures d'atténuation, car la juste valeur de ces instruments est fonction de la valorisation et du risque de crédit perçu de l'instrument sous-jacent pour lequel la protection a été achetée.

Tout ajustement ou changement de juste valeur peut avoir un effet négatif important sur la situation financière et les résultats d'exploitation de HSBC Continental Europe.

Les événements de marché (par ex., la position ferme du président américain Donald Trump concernant sa nouvelle politique économique commerciale mises en œuvre depuis avril 2025) et leurs impacts sur le portefeuille font l'objet d'une surveillance étroite dans le cadre de la gestion du risque de crédit de contrepartie de HSBC Continental Europe.

Les tests de résistance sont également un outil de gestion utilisé pour passer en revue le portefeuille HSBC Continental Europe.

La gestion des risques se concentre sur les désaccords concernant les garanties et sur les défauts de paiement.

Au 30 juin 2025, les actifs pondérés des risques de contrepartie s'élèvent à 5,6 milliards EUR contre 6,8 milliards EUR au 31 décembre 2024.

► Pour plus d'informations consultez l'aperçu des actifs pondérés des risques au 30 juin 2025 voir le tableau « Présentation des montants des expositions pondérées des risques du document Pilier 3 de HSBC Continental Europe ».

5.3 Les activités d'assurance de HSBC Continental Europe sont exposées à des risques liés au risque de rachat sur les contrats d'assurance et aux changements dans le comportement des assurés.

Probabilité : probable / Impact : élevé (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

HSBC Continental Europe propose divers produits d'assurance vie. Le coût des sinistres comme des prestations peut être influencé par de nombreux facteurs, notamment les taux de mortalité et de morbidité, les taux de rachat et de résiliation et, dans le cas d'un contrat d'épargne, la performance des actifs à l'appui des passifs. L'évolution défavorable de l'un ou l'autre de ces facteurs pourrait avoir des effets négatifs importants sur l'activité de HSBC Continental Europe, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et ses perspectives.

Dans la situation actuelle, le principal risque financier pour HSBC Assurances Vie (France) est une réduction des collectes et une augmentation des rachats qui pourraient entraîner pour HSBC Assurances Vie (France) une nouvelle collecte nette négative et un risque de liquidité. De plus, si une importante collecte nette négative venait s'ajouter au niveau actuel des taux d'intérêt, HSBC Assurances Vie (France) pourrait être amené à vendre une partie de son

portefeuille obligataire et ainsi réaliser une partie de ses pertes latentes.

Au cours de l'année 2024, les principaux éléments susceptibles d'exposer HSBC Assurances Vie (France) à ce risque étaient la vente de la banque de détail en France, le principal réseau de distribution, à CCF, les fluctuations des taux d'intérêt et l'incertitude économique et politique en France. Depuis le début de l'année 2025, le principal facteur de risque est la possible réorganisation du réseau CCF.

Des mesures d'atténuation sont déjà en place au sein de HSBC Assurances Vie (France), car ces risques avaient été identifiés précédemment. Un taux d'intéressement concurrentiel a été proposé fin 2024, et des campagnes commerciales ont été lancées pour soutenir l'activité commerciale. Ce risque a également été atténué grâce à la signature d'un contrat de réassurance en janvier 2024. Après de bons résultats au second semestre 2024, la performance commerciale reste satisfaisante au cours du premier semestre 2025 et aucun changement significatif n'était à signaler en matière de rachats.

La proportion des liquidités et des placements à court terme du portefeuille de HSBC Assurances Vie (France) a également été gérée en conséquence, et tous les indicateurs de liquidité sont restés conformes à l'appétence au risque au premier semestre 2025.

HSBC Life Assurance (Malta) Ltd est également exposé au risque de rachat et, plus précisément, à des rachats massifs en lien avec un événement unique. L'activité Protection pourrait subir des rachats dans le contexte économique actuel, qui impacte le comportement des clients de HSBC Life Assurance (Malte) Ltd en matière d'allocation de patrimoine à des produits d'assurance. Le portefeuille en unités de compte est plus sensible à la volatilité du marché et aux faibles rendements. Une augmentation importante des rachats sur cette activité rentable réduirait les bénéfices attendus.

Il convient également de noter un risque lié à des taux de rachat plus faibles sur les polices pour lesquelles le niveau de prime ne couvre plus le coût du risque, en particulier sur les polices anciennes et de longue maturité.

5.4 HSBC Continental Europe s'appuie sur le recrutement, la rétention et le développement de cadres dirigeants et de personnel qualifié appropriés.

Probabilité : probable / Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

Les lignes métiers, fonctions et entités de HSBC Continental Europe peuvent être exposées à des risques associés à la capacité et à la compétence, combinés aux exigences changeantes des compétences de notre main-d'œuvre, ainsi qu'à la nécessité de se conformer aux lois et règlements sur l'emploi. L'incapacité à identifier et à gérer de manière proactive les risques potentiels liés à la capacité et/ou à la compétence peut avoir un impact sur la réalisation des objectifs stratégiques ou entraîner des sanctions réglementaires ou des plaintes légales, et peut également avoir de mauvaises conséquences pour les clients. Les risques sont plus importants durant la période actuelle de changements organisationnels. Bien qu'il soit entendu que cela peut potentiellement accroître le profil de risque, les contrôles sont néanmoins jugés appropriés, et aucun défi significatif n'a été identifié pour l'instant. Le risque continuera d'être examiné et évalué afin d'identifier les défis et de mettre en œuvre les mesures pertinentes.

Répondre à la demande en matière de recrutement, de rétention et de développement de cadres dirigeants et de personnel qualifié reste soumis à des défis potentiels. Ceux-ci incluent des exigences en matière de compétences et des modes de travail en évolution constante ainsi qu'un paysage réglementaire en évolution permanente. Les pénuries de talents persistantes au niveau des marchés clés, des entreprises et des capacités, en particulier lorsque ceux qui possèdent des compétences rares sont mobiles à l'échelle mondiale, ajoutent à la complexité du défi que représente la gestion des ressources. Le succès continu et la mise en œuvre de la stratégie de croissance de HSBC Continental Europe dépendent en partie de la rétention des membres clés de son équipe de direction et de sa base d'employés au sens large, de la disponibilité de dirigeants qualifiés

dans chacune des lignes métiers et fonctions, ainsi que de la capacité à continuer d'attirer, de former, de motiver et de retenir des professionnels hautement qualifiés, chacun de ces facteurs pouvant dépendre de conditions échappant au contrôle de la Banque, notamment des conditions économiques, de marché et réglementaires. Par ailleurs, HSBC Continental Europe vise une plus grande représentation des femmes aux postes de direction. Si la Banque ne parvient pas à atteindre cet objectif, sa capacité à attirer et à retenir des professionnels qualifiés pourrait s'en trouver affectée.

Diverses initiatives ont été mises en place pour renforcer l'engagement des employés, transmettre une culture commune et positive et permettre la croissance en 2025, entraînant des améliorations au niveau de certains indicateurs clés de HSBC Continental Europe.

- Le taux d'attrition de HSBC Continental Europe était en baisse durant l'année 2024 ; cependant, il reste surveillé de près dans certaines lignes métiers et domaines où cela pourrait entraîner des difficultés en termes de capacité et de compétence. Au 30 juin 2025, le taux d'attrition volontaire annualisé global s'élevait à 5 %, en hausse de 1,2 point en glissement annuel.
- Après avoir atteint son objectif de 30 % de postes de direction occupés par des femmes en 2020, le Groupe HSBC s'est fixé une nouvelle ambition : atteindre 35 % d'ici 2025. Avec d'ores et déjà 34,6 % de postes de direction occupés par des femmes à fin 2024, le Groupe HSBC est en bonne voie pour atteindre son objectif de 2025. Pour contribuer à l'ambition du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe cherche également à accroître la représentation des femmes aux postes de direction. Au 30 juin 2025, HSBC Continental Europe comptait 28,5 % de femmes dans les postes de direction, ce qui est stable par rapport à l'année précédente.

6 Risques liés aux états financiers de HSBC Continental Europe

6.1 La préparation des états financiers de HSBC Continental Europe se fonde sur des jugements, des estimations et des hypothèses soumis à des incertitudes.

Probabilité : peu probable / Impact : moyen (inchangé par rapport à l'exercice 2024).

La préparation des états financiers exige de la Direction des jugements, des estimations et des hypothèses, qui ont des impacts sur les montants enregistrés au bilan (actif, passif) et au compte de résultat (charges, produits). Du fait de l'incertitude inhérente à l'établissement d'estimations, tout particulièrement lors du recours à des modèles complexes, les résultats réels qui seront effectivement comptabilisés sur les périodes futures pourraient différer de ceux sur lesquels les estimations de la direction sont fondées.

Les estimations, jugements, hypothèses et modèles sont régulièrement évalués, et sont basés sur des données historiques ainsi que sur d'autres facteurs, qui incluent l'anticipation d'événements futurs considérés comme suffisamment raisonnables compte tenu des circonstances actuelles.

Les impacts des révisions apportées aux estimations comptables sont reconnus sur la période au cours de laquelle l'estimation est revue et sur toutes les périodes futures concernées par cette révision. Les normes comptables considérées comme critiques pour nos états financiers et notre situation financière sont celles qui impliquent un niveau élevé d'incertitude et ont un impact significatif sur les états financiers. Au premier semestre 2025, elles comprenaient les pertes de crédit attendues, la dépréciation des prêts et créances, la dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs non financiers, l'évaluation des instruments financiers, les actifs d'impôt différé, les provisions, la dépréciation des parts dans les entreprises liées ou dans les titres de participation des filiales, ainsi que la classification et l'évaluation des actifs détenus en vue de la vente.

L'évaluation des instruments financiers mesurés à la juste valeur peut être subjective, en particulier si les modèles utilisés incluent des données non observables. Du fait de l'incertitude et de la subjectivité

inhérentes à la valorisation de tels instruments, les résultats financiers futurs peuvent différer substantiellement de ceux estimés sur la base des informations disponibles à la date de clôture.

L'impact de ces différences sur les futurs résultats d'exploitation et la future situation financière de HSBC Continental Europe peut être significatif. Si les jugements, estimations et hypothèses utilisés par HSBC Continental Europe pour préparer ses états financiers consolidés se révèlent, par la suite, substantiellement différents de ceux utilisés compte tenu des informations disponibles à la date de clôture, cela pourrait affecter son activité, ses perspectives, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

L'évaluation des pertes de crédit attendues implique la sélection et la calibration de modèles complexes et l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour intégrer des informations pertinentes relatives aux événements passés, aux conditions actuelles et aux conditions économiques prévisionnelles. En outre, il faut une part importante de jugement pour déterminer ce qui est considéré comme une augmentation significative du risque de crédit.

L'évaluation d'une possible dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs non financiers, et la mesure de toute dépréciation, exige du jugement pour déterminer les principales hypothèses, incluant les taux d'actualisation, les estimations de flux de trésorerie pour les périodes pour lesquelles des flux de trésorerie détaillés sont disponibles ainsi que la prévision à long terme des flux de trésorerie durables. L'évaluation et la comptabilisation des actifs d'impôt différé impliquent une part importante de jugement quant à la probabilité et à la suffisance des bénéfices imposables futurs, tout en tenant compte de la reprise future des différences temporaires imposables existantes et des stratégies de planification fiscale, y compris les réorganisations d'entreprise.

La comptabilisation et l'évaluation des provisions impliquent une part importante de jugement, en raison du degré élevé d'incertitude au moment de déterminer si une obligation actuelle existe, et d'estimer la probabilité et le montant de toute sortie de trésorerie qui pourrait survenir.

L'évaluation des critères de détention en vue de la vente implique une part importante de jugement s'agissant du classement d'une vente comme hautement probable et du délai escompté de réalisation de la vente. Le calcul de la juste valeur, de laquelle sont déduits le coût de la vente et toute dépréciation associée, est soumis à des estimations comptables.

Gestion des risques

Les événements économiques, financiers et géopolitiques peuvent avoir une incidence significative sur les clients, les activités et le profil de risque financier du Groupe. HSBC Continental Europe maintient une approche proactive dans la gestion de son exposition à ces risques, associée à une surveillance et un examen continus.

L'activité économique au sein de l'UE s'est accrue au premier semestre 2025, soutenue par la poursuite de la croissance mondiale. Cette progression est toutefois faussée par l'anticipation des dépenses de consommation et d'investissement en vue d'éviter les droits de douane attendus. Ceux-ci devraient par ailleurs représenter un obstacle de plus en plus majeur pour la croissance mondiale au cours du reste de l'année 2025. Les prévisions et anticipations économiques ont donc été revues à la baisse en conséquence.

Les risques pesant sur l'économie mondiale demeurent élevés en raison de l'incertitude entourant la politique commerciale américaine et la possibilité de nouvelles sanctions, restrictions commerciales, contre-sanctions et autres mesures de rétorsion. Ce haut degré d'incertitude pourrait affecter les marchés financiers et éroder davantage la confiance, tandis que la hausse des droits de douane pourrait perturber les chaînes d'approvisionnement et faire reculer le commerce mondial, augmentant ainsi l'exposition du Groupe et de ses clients à ces événements.

Les droits de douane, les perturbations des chaînes d'approvisionnement et la diminution des échanges commerciaux

pourraient également avoir un impact négatif sur les revenus provenant des commissions et sur la demande de financement, même si la reconfiguration des chaînes d'approvisionnement serait également susceptible d'offrir de nouvelles opportunités d'investissement et de croissance.

Les principales banques centrales ont ajusté leur politique afin de tenir compte de ces incertitudes. La BCE a continué à abaisser ses taux d'intérêt tout en faisant toutefois part de ses préoccupations concernant l'incertitude marquée qui pèse sur l'économie mondiale, notamment l'impact potentiel des droits de douane sur le rythme et l'ampleur des nouvelles réductions.

Les taux directeurs devraient rester plus élevés qu'avant la pandémie. Ce contexte de taux élevés pourrait réduire la demande de prêts dans les principaux segments de la consommation et des entreprises et entraîner potentiellement une détérioration de la qualité du crédit et peser sur les prix de l'immobilier et d'autres actifs.

Les principaux marchés ont maintenu une politique budgétaire globalement favorable à la croissance. Les gouvernements européens se sont engagés à accroître leurs dépenses en matière de défense, soit en réorientant les dépenses existantes, soit en autorisant une augmentation des déficits budgétaires.

L'environnement géopolitique continue de se complexifier et les tensions géopolitiques pourraient avoir une incidence sur les activités du Groupe et son profil de risque. Au cours du deuxième trimestre, la guerre entre Israël et l'Iran a illustré la menace que représente une rupture de l'approvisionnement énergétique pour l'économie mondiale. Les conflits en cours au Moyen-Orient et la guerre entre la Russie et l'Ukraine demeurent des sources d'incertitude majeures, également susceptibles d'avoir une incidence sur HSBC Continental Europe et ses clients.

Les activités de HSBC Continental Europe pourraient également être affectées par l'évolution de la situation économique et politique dans des régions du monde situées en dehors de l'Europe. Cela reflète les liens commerciaux étendus de HSBC Continental Europe, par l'intermédiaire des membres du Groupe HSBC et d'autres entités, en Asie et ailleurs. Les tensions entre la Chine et les États-Unis, qui pourraient s'étendre à d'autres pays, ainsi que l'évolution de la situation à Hong Kong, à Taiwan et dans la région maritime environnante, pourraient avoir un impact négatif sur le Groupe HSBC.

Au premier semestre 2025, la direction a procédé à des ajustements des pertes de crédit attendues afin de refléter les risques sectoriels ou de portefeuille qui ne sont pas totalement pris en compte par les modèles. HSBC Continental Europe continue de surveiller et de s'efforcer de gérer les implications potentielles de tous les événements mentionnés ci-dessus sur ses clients et ses activités.

► Pour plus d'informations sur les scénarios centraux et autres scénarios de HSBC Continental Europe, veuillez vous reporter à la section « Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des pertes de crédit attendues (« ECL ») » à la page 26.

HSBC Continental Europe reste déterminé à investir dans la fiabilité et la résilience de ses systèmes technologiques et de ses services essentiels, notamment sa capacité à résister et à réagir aux cyberattaques. Dans le cadre de son approche visant à se défendre contre ces menaces, HSBC Continental Europe investit dans des contrôles opérationnels et techniques afin d'aider la banque à détecter, prévenir, gérer et résoudre les problèmes en temps opportun, dans le respect de son appétence au risque.

HSBC Continental Europe continue de se concentrer sur l'amélioration de la qualité et de l'actualité des données utilisées en vue d'éclairer les décisions de la direction, et poursuit la mise en œuvre de ses initiatives stratégiques et réglementaires visant à contribuer à obtenir les résultats attendus pour ses clients, ses collaborateurs, ses investisseurs et les communautés.

Appétence au risque

HSBC Continental Europe définit son profil de risque prospectif souhaité et alimente ainsi le processus de planification stratégique et financière. Il fournit une base objective pour guider la prise de décision stratégique, contribuant ainsi à garantir que les activités prévues présentent un équilibre approprié entre le rendement et le risque assumé, tout en restant dans des limites de niveaux de risque acceptables. L'appétence au risque permet aux cadres dirigeants de réaliser une allocation optimale du capital, du financement et des liquidités afin de financer de manière optimale la croissance, tout en surveillant l'exposition aux risques non financiers.

Le capital et la liquidité restent au cœur du cadre d'appétence au risque de HSBC Continental Europe, qui s'appuie sur des déclarations prospectives éclairées par des tests de résistance.

HSBC Continental Europe poursuit l'élaboration de son appétence au risque climatique en collaborant avec les entreprises afin de prendre en compte le risque climatique dans ses prises de décision et en commençant à intégrer l'appétence au risque climatique dans la planification commerciale.

Principales évolutions au premier semestre 2025

Au premier semestre 2025, HSBC Continental Europe a continué à gérer les risques liés aux incertitudes macroéconomiques et géopolitiques et à développer ses capacités de gestion des risques en améliorant sans cesse son cadre de gestion des risques. HSBC Continental Europe a également maintenu l'accent sur la transformation des risques et la criminalité financière et a continué à évaluer sa capacité de résilience opérationnelle tout en accordant la priorité aux risques d'entreprise les plus importants.

HSBC Continental Europe a progressé et continue de développer ses capacités pour faire face aux principaux risques décrits dans son Document d'enregistrement universel et son Rapport financier annuel 2024.

Plus précisément, HSBC Continental Europe s'est efforcé d'améliorer sa gestion des risques dans les domaines suivants :

- HSBC Continental Europe a entrepris un programme visant à renforcer ses processus de reporting réglementaire et à les rendre plus durables. Ce programme polyvalent porte notamment sur l'amélioration des données, de la cohérence et des contrôles. Il s'agit là d'une priorité essentielle pour la direction et les autorités réglementaires ;
- une attention continue sur les contrôles en matière de technologie et de cybersécurité au sein de HSBC Continental Europe afin d'améliorer la résilience et la sécurité de ses services technologiques face à un environnement caractérisé par une intensification des menaces externes ;
- l'amélioration des processus, du cadre et des contrôles de HSBC Continental Europe en vue de renforcer la surveillance de ses principaux fournisseurs. HSBC Continental Europe a également renforcé ses capacités de diligence raisonnable et de surveillance en ce qui concerne la stabilité financière de ses fournisseurs afin de mieux gérer sa chaîne d'approvisionnement et sa résilience opérationnelle ;
- la poursuite du déploiement de technologies de pointe et de capacités d'analyse avancées visant à améliorer sa capacité à identifier les activités suspectes et à prévenir la criminalité financière. HSBC Continental Europe continuera d'évaluer diverses solutions technologiques en vue d'améliorer ses capacités en matière de détection et de prévention de la criminalité financière ;
- HSBC Continental Europe a continué d'intégrer les considérations climatiques et environnementales dans l'ensemble de l'organisation par le biais de la mise à jour de ses politiques et directives en matière de risques, de l'évaluation continue des risques climatiques et environnementaux dans sa taxonomie des risques et de la révision d'un certain nombre de modèles climatiques et environnementaux afin d'améliorer ses capacités d'analyse interne des scénarios climatiques et environnementaux ;

- l'intégration de ses systèmes de gestion réglementaire axés sur l'analyse prospective, la cartographie réglementaire et le contenu réglementaire de son inventaire ;
- la création d'une fonction de Surveillance du risque de crédit à la Grande Clientèle (« WCRO ») afin de permettre une surveillance totalement indépendante des contrôles du risque de crédit à la Grande Clientèle effectués par la Première ligne de défense et les fonctions de prise de risque de la Deuxième ligne de défense. WCRO est totalement indépendante de la Gestion du risque de crédit à la Grande Clientèle ; et
- l'amélioration des cadres, des politiques et des processus de gouvernance de HSBC Continental Europe afin d'intégrer les exigences réglementaires.

Risque de crédit

Profil de risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière en raison de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie d'honorer une obligation de paiement en vertu d'un contrat. Ce risque découle essentiellement des activités de prêt direct, de financement du commerce, des activités de crédit-bail, mais également des engagements hors bilan comme les garanties et les instruments de crédit dérivés, ainsi que la détention de titres de créance.

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les politiques et les procédures de gestion du risque de crédit au cours du premier semestre 2025. Un résumé des politiques et procédures actuelles en matière de gestion du risque de crédit est présenté à la section « Gestion du risque de crédit » dans le Document d'enregistrement universel 2024.

Synthèse du risque de crédit

Incertitude de mesure et analyse de sensibilité des pertes de crédit attendues (« ECL »)

La comptabilisation et la mesure des pertes de crédit attendues nécessitent le recours à des jugements et estimations dans des proportions significatives. HSBC Continental Europe détermine plusieurs scénarios économiques fondés sur des prévisions, applique ces hypothèses aux modèles de risque de crédit afin d'estimer les pertes de crédit futures, et attribue à ces résultats un facteur de probabilité pour aboutir à des ECL non biaisées. Des ajustements des jugements sont appliqués pour tenir compte des événements survenus tardivement, des limitations relatives aux données et modèles utilisés, des faiblesses des modèles et des jugements d'experts sur le crédit.

Méthodologie

Quatre scénarios économiques sont utilisés pour prendre en compte l'environnement économique actuel et représenter le point de vue de la Direction sur les impacts envisageables. Les scénarios élaborés pour calculer les pertes de crédit attendues sont alignés sur la vision de HSBC des risques principaux et émergents.

Trois de ces scénarios proviennent de prévisions de consensus et d'estimations de répartition. Le scénario Central représente le cas « le plus probable », auquel est généralement associée la probabilité d'occurrence la plus grande ; tandis que le scénario dégradé (« Downside 1 ») et le scénario favorable (« Upside ») sont basés sur

des hypothèses ayant une plus faible probabilité de survenir. Le scénario Central est élaboré à partir de la moyenne d'un panel de prévisionnistes externes. Les scénarios Upside et Downside 1 sont créés en référence aux répartitions de certains marchés qui intègrent les attentes des prévisionnistes sur l'ensemble des impacts envisagés.

Le quatrième scénario, dit Downside 2, est représentatif de la perception par la Direction de risques de forte dégradation. Il s'agit d'un scénario cohérent à l'échelle mondiale qui explore des résultats économiques plus extrêmes que ceux proposés par les scénarios consensuels.

Les scénarios Downside 1 et Upside sont conçus de façon à être cohérents avec une probabilité d'occurrence de 10 %, tandis que le scénario Downside 2 est basé sur une probabilité de 5 %. Le scénario Central est pondéré avec les 75 % restants. Ce schéma de pondération est considéré comme le plus pertinent pour une estimation non biaisée des ECL dans la plupart des cas. Cependant, la Direction peut s'écarter de cette approche de pondération des scénarios sur la base de probabilités lorsque le contexte économique est jugé particulièrement incertain et que les risques sont élevés.

Les pondérations des scénarios sont calibrées sur des probabilités déterminées en référence à la répartition des probabilités des prévisions du consensus. La direction peut ensuite décider de modifier ces pondérations si elle estime que la calibration est en retard sur des événements récents ou qu'elle ne reflète pas sa vision de la répartition du risque économique et géopolitique. La vision par la direction des scénarios et de la répartition des probabilités tient compte du rapport entre le scénario consensuel et les évaluations internes et externes du risque.

Lors de son analyse du contexte économique et du niveau de risque et d'incertitude, la direction a pris en compte des facteurs à la fois mondiaux et spécifiques aux pays.

Au deuxième trimestre 2025, les principaux facteurs d'incertitude associés aux prévisions du scénario Central portaient sur :

- les droits de douane américains à l'importation et les escalades tarifaires bilatérales à l'échelle mondiale, et l'impact sur le commerce et les chaînes d'approvisionnement de l'industrie manufacturière ;
- les perspectives du marché de l'immobilier sur les marchés clés de la Banque ; et
- les risques géopolitiques, y compris les tensions au Moyen-Orient et la guerre entre la Russie et l'Ukraine.

La direction a jugé qu'une modification des pondérations de scénario standard était nécessaire, compte tenu du niveau élevé de volatilité des marchés et d'incertitude politique. Par conséquent, les pondérations allouées aux scénarios ont été modifiées par rapport aux probabilités calibrées standard du quatrième trimestre 2024, avec un scénario Downside 1 qui a gagné 10 % au détriment du scénario Central.

Synthèse des instruments financiers pour lesquels les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 sont applicables

	Au 30 juin 2025		Au 31 décembre 2024	
	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues ¹	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues ¹
	m€	m€	m€	m€
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	46 628	(505)	51 775	(487)
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 182	(1)	5 704	(1)
Autres actifs financiers au coût amorti	103 033	(1)	95 233	—
– trésorerie et équivalents de trésorerie auprès des banques centrales	43 004	—	48 907	—
– opérations de prise en pension (hors trading)	32 267	—	25 764	—
– investissements financiers ²	5 417	—	3 338	—
– comptes de régularisation et autres actifs ³	22 345	(1)	17 224	—
Actifs détenus en vue de la vente ⁴	3 390	—	2 475	—
Total des valeurs comptables brutes au bilan	158 233	(507)	155 187	(488)
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	127 014	(37)	104 656	(33)
Garanties financières ⁵	1 925	(4)	1 950	(7)
Total hors bilan⁶	128 939	(41)	106 606	(40)
	287 172	(548)	261 793	(528)

	Juste valeur	Provision pour pertes de crédit attendues ⁷	Juste valeur	Provision pour pertes de crédit attendues ⁷
	m€	m€	m€	m€
Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global⁸	31 303	(14)	25 567	(5)

- 1 Le total des pertes de crédit attendues est comptabilisé dans la provision pour perte de l'actif financier sauf si le total des pertes de crédit attendues dépasse la valeur comptable brute de l'actif financier, auquel cas les pertes de crédit attendues sont comptabilisées en provision.
- 2 Comprend uniquement les investissements financiers évalués au coût amorti. Les « investissements financiers » tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 41 comprennent les actifs financiers évalués au coût amorti ainsi que les instruments de dette et de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.
- 3 Comprend uniquement les instruments financiers soumis aux exigences de dépréciation de la norme IFRS 9. Les « Comptes de régularisation et autres actifs » tels que présentés dans le bilan consolidé à la page 41 comprennent les actifs financiers et non financiers.
- 4 Dont 2,3 milliards EUR (2,2 milliards EUR au 31 décembre 2024) pour les activités de banque privée en Allemagne, et 0,9 milliard EUR pour les activités de conservation de titres en Allemagne. Veuillez vous référer à la Note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées », à la page 57.
- 5 Hors garantie d'exécution à laquelle les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas applicables.
- 6 Représente le montant d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.
- 7 Les Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur en tenant compte de la provision pour pertes de crédit attendues. La variation des pertes de crédit attendues est comptabilisée dans le poste « Variations des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » dans le compte de résultat.
- 8 Dont 8,2 milliards EUR (8,2 milliards EUR au 31 décembre 2024) pour les activités d'assurance vie, et 5,3 milliards EUR pour le portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France, classés comme détenus en vue de la vente. Veuillez vous référer à la Note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées », à la page 57.

Risques

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 30 juin 2025

	Encours bruts ¹					Provision pour pertes de crédit attendues					Couverture des pertes de crédit attendues (%)				
	Stage 1 m€	Stage 2 m€	Stage 3 m€	POCI ² m€	Total m€	Stage 1 m€	Stage 2 m€	Stage 3 m€	POCI ² m€	Total m€	Stage 1 %	Stage 2 %	Stage 3 %	POCI ² %	Total %
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	41 381	3 838	1 408	1	46 628	(47)	(88)	(370)	—	(505)	0,1	2,3	26,3	—	1,1
– particuliers	3 242	144	82	—	3 468	(6)	(2)	(25)	—	(33)	0,2	1,4	30,5	—	1,0
– sociétés non financières	28 538	3 462	1 287	1	33 288	(36)	(83)	(340)	—	(459)	0,1	2,4	26,4	—	1,4
– établissements financiers non bancaires	9 601	232	39	—	9 872	(5)	(3)	(5)	—	(13)	0,1	1,3	12,8	—	0,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 139	42	1	—	5 182	—	—	(1)	—	(1)	—	—	100,0	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	103 009	15	9	—	103 033	(1)	—	—	—	(1)	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de la vente	3 376	14	—	—	3 390	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts et autres engagements liés à des opérations de crédit	124 623	2 254	137	—	127 014	(12)	(13)	(12)	—	(37)	—	0,6	8,8	—	—
– particuliers	304	7	—	—	311	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	52 246	2 143	137	—	54 526	(10)	(13)	(12)	—	(35)	—	0,6	8,8	—	0,1
– sociétés financières	72 073	104	—	—	72 177	(2)	—	—	—	(2)	—	—	—	—	—
Garanties financières	1 676	202	47	—	1 925	(1)	(1)	(2)	—	(4)	0,1	0,5	4,3	—	0,2
– particuliers	37	—	—	—	37	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	637	198	47	—	882	(1)	(1)	(2)	—	(4)	0,2	0,5	4,3	—	0,5
– sociétés financières	1 002	4	—	—	1 006	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 30 juin 2025	279 204	6 365	1 602	1	287 172	(61)	(102)	(385)	—	(548)	—	1,6	24,0	—	0,2

1 Représente le montant d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.

2 Actifs dépréciés dès leur acquisition ou leur origination.

À moins qu'ils n'aient été préalablement identifiés, tous les actifs financiers sont considérés comme ayant subi une hausse significative du risque de crédit lorsqu'ils présentent un arriéré de paiement de plus de 30 jours, et sont alors transférés de stage 1 à stage 2.

Le tableau ci-dessous ventile les actifs financiers classés en stage 2 entre ceux à moins et ceux à plus de 30 jours d'arriéré, et indique

donc les actifs financiers classés en stage 2 pour cause d'arriéré (plus de 30 jours) et ceux identifiés préalablement (moins de 30 jours).

Les instruments financiers en arriéré de paiement sont les prêts pour lesquels les clients n'ont pas effectué leurs paiements conformément aux conditions contractuelles de leurs lignes de crédit.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par nombre de jours de retard au 30 juin 2025

	Encours bruts			Provision pour pertes de crédit attendues			Couverture des pertes de crédit attendues (%)		
	Stage 2 m€	dont : 1 à 29 jours de retard ^{1,2} m€	dont : 30 et plus jours de retard ^{1,2} m€	Stage 2 m€	dont : 1 à 29 jours de retard ^{1,2} m€	dont : 30 et plus jours de retard ^{1,2} m€	Stage 2 %	dont : 1 à 29 jours de retard ^{1,2} %	dont : 30 et plus jours de retard ^{1,2} %
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 838	18	34	(88)	—	—	2,3	—	—
– particuliers	144	17	3	(2)	—	—	1,4	—	—
– sociétés non financières	3 462	1	29	(83)	—	—	2,4	—	—
– établissements financiers non bancaires	232	—	2	(3)	—	—	1,3	—	—
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	42	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	15	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de la vente	14	—	—	—	—	—	—	—	—

1 Concernant les jours de retard, les montants présentés ci-dessus le sont sur une base contractuelle.

2 Les comptes actualisés en stage 2 ne figurent pas dans les montants présentés ci-dessus.

Synthèse du risque de crédit présentant les pertes de crédit attendues (à l'exclusion des instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global) par segment de clientèle et par stage au 31 décembre 2024

	Encours bruts ¹					Provision pour pertes de crédit attendues					Couverture des pertes de crédit attendues (%)				
	Stage 1 m€	Stage 2 m€	Stage 3 m€	POCI m€	Total m€	Stage 1 m€	Stage 2 m€	Stage 3 m€	POCI m€	Total m€	Stage 1 %	Stage 2 %	Stage 3 %	POCI %	Total %
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	45 571	4 591	1 612	1	51 775	(40)	(85)	(362)	—	(487)	0,1	1,9	22,5	—	0,9
– particuliers ²	9 840	290	108	—	10 238	(3)	(10)	(32)	—	(45)	—	3,4	29,6	—	0,4
– sociétés non financières	28 015	4 226	1 495	1	33 737	(34)	(74)	(324)	—	(432)	0,1	1,8	21,7	—	1,3
– établissements financiers non bancaires	7 716	75	9	—	7 800	(3)	(1)	(6)	—	(10)	—	1,3	66,7	—	0,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	5 679	25	—	—	5 704	(1)	—	—	—	(1)	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	95 209	15	9	—	95 233	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de la vente ³	2 458	17	—	—	2 475	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Engagements sur prêts et autres opérations de crédit	100 948	3 578	130	—	104 656	(9)	(14)	(10)	—	(33)	—	0,4	7,7	—	—
– particuliers	308	4	—	—	312	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	50 394	3 545	130	—	54 069	(8)	(14)	(10)	—	(32)	—	0,4	7,7	—	0,1
– sociétés financières	50 246	29	—	—	50 275	(1)	—	—	—	(1)	—	—	—	—	—
Garanties financières ⁴	1 856	50	44	—	1 950	(1)	(2)	(4)	—	(7)	0,1	4,0	9,1	—	0,4
– particuliers	38	—	—	—	38	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– sociétés non financières	837	46	44	—	927	(1)	(2)	(4)	—	(7)	0,1	4,3	9,1	—	0,8
– sociétés financières	981	4	—	—	985	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Au 31 décembre 2024	251 721	8 276	1 795	1	261 793	(51)	(101)	(376)	—	(528)	—	1,2	20,9	—	0,2

- 1 Représente le montant d'exposition maximale au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client.
- 2 Inclut un portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts français suite à la vente des activités de banque de détail en France, d'une valeur comptable de 6,7 milliards EUR au 31 décembre 2024, dont 6,3 milliards EUR garantis par Crédit Logement.
- 3 Inclut les activités de banque privée en Allemagne et les activités d'assurance vie en France. Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour pertes de crédit attendues liées aux actifs détenus en vue de la vente, veuillez vous référer aux « Actifs détenus en vue de la vente », à la page 207 du Document d'enregistrement universel 2024.
- 4 Hors garantie sur les contrats sains à laquelle les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas applicables.

Analyse des encours de crédit en stage 2 par nombre de jours de retard au 31 décembre 2024

	Encours bruts			Dépréciations/ provisions			Couverture des pertes de crédit attendues (%)		
	dont :		dont :	dont :		dont :	dont :		
	Stage 2	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	Stage 2	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹	Stage 2	1 à 29 jours de retard ¹	30 et plus jours de retard ¹
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	%	%	%
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	4 591	55	42	(85)	(2)	—	1,9	3,6	—
– particuliers	290	49	7	(10)	(2)	—	3,4	4,1	—
– sociétés non financières	4 226	5	34	(74)	—	—	1,8	—	—
– établissements financiers non bancaires	75	1	1	(1)	—	—	1,3	—	—
Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti	25	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres actifs financiers au coût amorti	15	—	—	—	—	—	—	—	—
Actifs détenus en vue de la vente ²	17	—	—	—	—	—	—	—	—

- 1 Les encours par nombre de jours de retard sont présentés ci-dessus sur une base contractuelle.
- 2 Pour plus de détails sur les valeurs comptables brutes et les provisions pour pertes de crédit attendues liées aux actifs détenus en vue de la vente, veuillez vous référer aux « Actifs détenus en vue de la vente », à la page 207 du Document d'enregistrement universel 2024.

Décomposition du stage 2 au 30 juin 2025

Le tableau ci-après présente la décomposition en stage 2 de la valeur comptable brute et des provisions pour pertes de crédit attendues pour les prêts et créances sur la clientèle.

Le tableau ci-dessous indique le motif de transfert d'une créance en stage 2 et, par là même, l'augmentation significative de son risque de crédit depuis son origination.

La classification Quantitatif montre lorsque la probabilité de défaut de la créance correspondante dépasse les seuils quantitatifs définis pour les portefeuilles de détail et de grande clientèle, comme précisé dans

la Note 1.2 « Principales méthodes comptables » à la page 249 du Document d'enregistrement universel 2024.

Le motif Qualitatif couvre principalement les dégradations de CRR, les encours classés en surveillance (watch & worry) et les ajustements à dire d'expert.

► Pour plus de détails sur la méthodologie d'estimation d'une hausse significative du risque de crédit, voir la Note 1.2 « Principales méthodes comptables » à la page 249 du Document d'enregistrement universel 2024.

Décomposition du stage 2 au 30 juin 2025

Prêts et créances sur la clientèle	Encours bruts				Provision pour ECL				Couverture des pertes de crédit attendues (%) Total	
	Particuliers	Sociétés non financières	Établissements financiers non bancaire	Total	Particuliers	Sociétés non financières	Établissements financiers non bancaires	Total	m€	%
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€		
Quantitatif	144	1 477	39	1 660	(2)	(28)	—	(30)		1,8
Qualitatif	—	1 970	191	2 161	—	(55)	(3)	(58)		2,7
30 jours de retard minimum	—	15	2	17	—	—	—	—		—
Total stage 2	144	3 462	232	3 838	(2)	(83)	(3)	(88)		2,3

Décomposition du stage 2 au 31 décembre 2024

Prêts et créances sur la clientèle	Encours bruts				Provision pour ECL				Couverture des pertes de crédit attendues (%) Total	
	Particuliers	Sociétés non financières	Etablissements financiers non bancaires	Total	Particuliers	Sociétés non financières	Etablissements financiers non bancaires	Total	m€	%
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€		
Quantitatif	281	1 931	20	2 232	(10)	(31)	—	(41)		1,8
Qualitatif	4	2 277	54	2 335	—	(43)	(1)	(44)		1,9
30 jours de retard minimum	5	18	1	24	—	—	—	—		—
Total stage 2	290	4 226	75	4 591	(10)	(74)	(1)	(85)		1,9

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI			
	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues	Encours bruts	Provision pour pertes de crédit attendues
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1 ^{er} janvier 2025	118 927	(51)	8 244	(101)	1 786	(376)	1	—	128 958	(528)
Transferts d'instruments financiers	352	(19)	(447)	20	95	(1)	—	—	—	—
– transferts du stage 1 au stage 2	(4 014)	4	4 014	(4)	—	—	—	—	—	—
– transferts du stage 2 au stage 1	4 433	(23)	(4 433)	23	—	—	—	—	—	—
– transferts au stage 3	(69)	—	(135)	4	204	(4)	—	—	—	—
– transferts du stage 3	2	—	107	(3)	(109)	3	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	—	19	—	(13)	—	—	—	—	—	6
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	11 120	(8)	—	—	—	—	—	—	11 120	(8)
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(2 771)	—	(414)	1	(97)	25	—	—	(3 282)	26
Modification des paramètres de risque – autres prêts/ remboursements	(6 126)	5	(865)	12	(135)	(22)	—	—	(7 126)	(5)
Modification des paramètres de risque – qualité du crédit	—	(12)	—	(46)	—	(49)	—	—	—	(107)
Changement de méthode de calcul des pertes de crédit attendues	—	4	—	23	—	—	—	—	—	27
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(36)	36	—	—	(36)	36
Modifications liées au crédit décomptabilisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Change	1	—	(1)	—	—	—	—	—	—	—
Autres ²	(6 602)	2	(180)	2	(21)	2	—	—	(6 803)	6
Actifs détenus en vue de la vente ³	(828)	—	(2)	—	—	—	—	—	(830)	—
Au 30 juin 2025	114 073	(60)	6 335	(102)	1 592	(385)	1	—	122 001	(547)
Résultat des pertes de crédit attendues pour la période		8		(23)		(46)		—		(61)
Récupérations										—
Produit/(charge) : autres										(9)
Résultat total des pertes de crédit attendues pour la période										(70)

	Au 30 juin 2025		Semestre clos le 30 juin 2025
	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€	Résultat des pertes de crédit attendues m€
Comme ci-dessus	122 001	(547)	(70)
Autres actifs financiers au coût amorti	103 033	(1)	—
Actifs détenus en vue de la vente ⁴	3 390	—	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors trading	58 748	—	—
Autres garanties sur les contrats sains pour lesquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable			—
Synthèse des instruments financiers pour lesquels les exigences de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables/Synthèse du compte de résultat consolidé	287 172	(548)	(70)
Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ⁵	31 303	(14)	—
Total des provisions pour pertes de crédit attendues / Résultat des pertes de crédit attendues pour la période	318 475	(562)	(70)

1 Hors garantie d'exécution à laquelle les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas applicables.

2 Inclut le portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

3 Concerne les activités de conservation de titres en Allemagne.

4 Dont 2,3 milliards EUR pour les activités de banque privée en Allemagne, et 0,9 milliard EUR pour les activités de conservation de titres en Allemagne. Veuillez vous référer à la Note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées », à la page 57.

5 Dont 8,2 milliards EUR pour les activités d'assurance vie, et 5,3 milliards EUR pour le portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France, classés comme détenus en vue de la vente. Veuillez vous référer à la Note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées », à la page 57.

Risques

Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et créances sur la clientèle et aux établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières¹ (suite)

	Crédits non dépréciés				Crédits dépréciés				Total	
	Stage 1		Stage 2		Stage 3		POCI		Total	
	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€
Au 1 ^{er} janvier 2024	113 743	(61)	8 206	(91)	1 889	(637)	7	—	123 845	(789)
Transferts d'instruments financiers	(680)	(24)	301	28	380	(4)	—	—	1	—
– transferts du stage 1 au stage 2	(5 036)	6	5 036	(6)	—	—	—	—	—	—
– transferts du stage 2 au stage 1	4 346	(28)	(4 346)	28	—	—	—	—	—	—
– transferts au stage 3	(99)	—	(570)	8	670	(8)	—	—	1	—
– transferts du stage 3	109	(2)	181	(2)	(290)	4	—	—	—	—
Réévaluation nette des pertes de crédit attendues résultant du transfert de stage	—	18	—	(18)	—	—	—	—	—	—
Nouveaux actifs financiers créés ou acquis	32 039	(31)	—	—	—	—	—	—	32 039	(31)
Actifs décomptabilisés (y compris les remboursements finaux)	(16 222)	5	(1 376)	8	(439)	143	—	—	(18 037)	156
Modification des paramètres de risque – autres prêts/remboursements	(9 722)	28	1 131	(20)	303	113	(6)	—	(8 294)	121
Modification des paramètres de risque – qualité du crédit	—	15	—	—	—	(357)	—	—	—	(342)
Changement de méthode de calcul des pertes de crédit attendues	—	(3)	—	(7)	—	—	—	—	—	(10)
Actifs passés en perte	—	—	—	—	(224)	224	—	—	(224)	224
Modifications liées au crédit décomptabilisé	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Change	9	—	5	—	(2)	—	—	—	12	—
Autres	179	2	(6)	(1)	(121)	142	—	—	52	143
Actifs classés comme détenus en vue de la vente ²	(419)	—	(17)	—	—	—	—	—	(436)	—
Au 31 décembre 2024	118 927	(51)	8 244	(101)	1 786	(376)	1	—	128 958	(528)
Résultat des pertes de crédit attendues pour la période		32		(37)		(101)		—		(106)
Récupérations										—
Profit/(charge) : autres										12
Total du résultat des pertes de crédits attendues pour la période										(94)

	Au 31 décembre 2024		12 mois clos le 31 décembre 2024
	Encours bruts m€	Provision pour pertes de crédit attendues m€	Résultat des pertes de crédit attendues m€
Comme ci-dessus	128 958	(528)	(94)
Autres actifs financiers au coût amorti	95 233	—	—
Actifs détenus en vue de la vente ³	2 475	—	—
Engagements relatifs aux opérations de prise en pension – hors trading	35 127	—	—
Autres garanties sur les contrats sains auxquelles la norme IFRS 9 n'est pas applicable			(3)
Synthèse des instruments financiers pour lesquels les exigences de dépréciation d'IFRS 9 sont applicables/Synthèse du compte de résultat consolidé	261 793	(528)	(97)
Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ⁴	25 567	(5)	—
Total provision pour pertes de crédit attendues / Résultat des pertes de crédit attendues pour la période	287 360	(533)	(97)

1 Hors garantie d'exécution à laquelle les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 ne sont pas applicables.

2 Inclut les activités de banque privée en Allemagne et les activités d'assurance vie en France.

3 Pour plus de détails sur les encours bruts et les provisions pour ECL liées aux actifs détenus en vue de la vente, veuillez vous référer aux « Actifs détenus en vue de la vente », à la page 207 du Document d'enregistrement universel 2024.

4 Dont 8,2 milliards EUR liés aux activités d'assurance vie en France, classées en tant que détenues en vue de la vente en 2024.

Risques de trésorerie

Aperçu

Les risques de trésorerie sont les risques de disposer de ressources en capital, liquidité ou financement insuffisantes pour couvrir les besoins de la banque et répondre aux exigences réglementaires. Les risques de trésorerie comprennent également les risques sur les revenus ou le capital liés aux positions de change structurelles et aux fluctuations des taux d'intérêt.

Les risques de trésorerie proviennent également des variations de ressources et de profils de risque liées au comportement de la clientèle, aux décisions managériales et à l'environnement extérieur.

Approche et politique

L'objectif de gestion des risques de trésorerie est de maintenir des niveaux appropriés de gestion de fonds propres, liquidité, financement, devises et risques de marché pour mener à bien la stratégie de la banque et répondre aux exigences réglementaires et scénarios de stress.

Cette approche de gestion des risques de trésorerie est conduite par les exigences liées à notre organisation et à notre stratégie et tient compte de l'environnement réglementaire, économique et commercial. HSBC Continental Europe souhaite conserver une base de fonds propres et de liquidité suffisante pour faire face aux risques inhérents à l'activité et permettre les investissements nécessaires à notre stratégie tout en respectant les exigences réglementaires en permanence.

Notre politique s'appuie sur notre cadre de gestion des risques, nos processus internes d'évaluation de l'adéquation du capital (Internal capital adequacy assessment process – « ICAAP ») et de la liquidité (Internal liquidity adequacy assessment process – « ILAAP »). Le cadre de gestion des risques intègre de nombreuses mesures en ligne avec notre appréciation des risques internes et de la réglementation.

Ces risques comprennent les risques de crédit et de marché, le risque opérationnel, le risque lié aux engagements de fin de carrière, le risque de change structurel et le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.

La BCE, qui est le superviseur de HSBC Continental Europe, fixe les exigences de fonds propres et reçoit les informations sur l'adéquation en capital et en liquidité.

Gouvernance

Les risques liés aux fonds propres, à la liquidité, au financement et aux taux d'intérêt au sein du portefeuille bancaire et le risque de change du portefeuille hors trading relèvent de la responsabilité du Directeur financier de HSBC Continental Europe et sont supervisés par le Conseil d'Administration de HSBC Continental Europe. Les risques de trésorerie sont gérés par le comité ALCO (Asset, Liability and Capital Management Committee) de HSBC Continental Europe.

Une synthèse de nos politiques et procédures en vigueur en matière de gestion des risques de trésorerie figure aux pages 211 à 217 du Document d'enregistrement universel 2024.

Pilier 3 – Discipline de marché

Le Pilier 3 du dispositif réglementaire de Bâle concerne la discipline de marché et vise à accroître la transparence de la communication financière des établissements financiers en rendant obligatoire la publication d'un nombre important d'informations complémentaires sur les risques, leur gestion et la position en fonds propres.

► Pour plus de détails, voir les informations publiées par HSBC Continental Europe au titre du Pilier 3, disponibles sur www.hsbc.com/investors.

Capital

Aperçu

La gestion du capital de HSBC Continental Europe vise à maintenir un niveau suffisant de fonds propres en vue de soutenir la stratégie commerciale de la banque et de respecter les exigences réglementaires et en matière de tests de résistance.

Un résumé des règles et pratiques de HSBC Continental Europe concernant la gestion, l'évaluation et l'allocation du capital réglementaire est présenté à la page 213 du Document d'enregistrement universel 2024.

Exigences réglementaires

Le niveau minimal de fonds propres pour HSBC Continental Europe sur base consolidée au titre de l'exigence Pilier 2 (Pillar 2 requirement – « P2R ») a diminué, passant de 3 % en 2024 à 2,75 % en 2025. Conformément à la Directive européenne sur les fonds propres réglementaires (« CRD »), le P2R est détenu à 56,25 % en CET1 et à 75 % en Tier 1, au minimum.

Le coussin de fonds propres contra-cyclique moyen (« CCyB ») s'élève à 0,9 % à fin juin 2025, soit un niveau stable par rapport à 2024.

À fin juin 2025, l'exigence globale de HSBC Continental Europe en matière de fonds propres totaux est de 14,4 %, contre 14,7 % à fin 2024. Cette exigence globale de fonds propres (Overall Capital Requirement – « OCR ») comprend le minimum de 8 % de capital prévu à l'article 92.1 du règlement 575/2013, l'exigence de 2,5 % relative au coussin de conservation au titre de l'article 129 de la directive 2013/36, l'exigence de 0,9 % relative au coussin contracyclique mentionné ci-dessus, l'exigence de 0,25 % en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022 relative au coussin lié à la qualité d'« Autre Institution d'Importance Systémique » (Other - Systemically Important Institution – « O-SII ») conformément à la décision de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'exigence de 2,75 % du Pilier 2 précédemment mentionnée.

Au 30 juin 2025, l'exigence globale relative aux fonds propres de base de catégorie 1 est de 9,7 %, hors Directive relative au Pilier 2 (Pillar 2 guidance – « P2G »).

Évolutions réglementaires

Veuillez vous référer à la section « Environnement réglementaire », à la page 6.

Chiffres clés – Fonds propres, liquidité et financement (non audité)¹

	CRR3	CRR2	CRR2
	Au		
	30 juin 2025 m€	31 décembre 2024 m€	30 juin 2024 ² m€
Fonds propres disponibles (montants)			
Fonds propres de base de catégorie 1 « CET1 »	10 461	11 916	9 266
Fonds propres de catégorie 1 « CET1 »	11 903	13 359	10 703
Fonds propres totaux	13 383	14 848	12 104
Montants d'exposition pondérés			
Montant total d'exposition au risque (« TREA »)	67 610	63 297	61 276
Montant total d'exposition au risque pré-plancher	67 610	—	—
Ratios de fonds propres (en pourcentage du montant d'exposition pondéré)			
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	15,5	18,8	15,1
Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	15,5	—	—
Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	17,6	21,1	17,5
Ratio de fonds propres de catégorie 1 par rapport au TREA sans application du plancher (%)	17,6	—	—
Ratio de fonds propres totaux (%)	19,8	23,5	19,8
Ratio de fonds propres totaux par rapport au TREA sans application du plancher (%)	19,8	—	—
Ratio de levier			
Mesure de l'exposition totale	249 202	245 648	251 268
Ratio de levier (%)	4,8	5,4	4,3
Ratio de liquidité à court terme³			
Total des actifs liquides de qualité élevée (« HQLA ») (valeur pondérée – moyenne)	79 803	75 513	76 475
Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	85 980	82 826	81 040
Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	30 675	32 299	31 891
Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	55 305	50 527	49 148
Ratio de couverture des liquidités (%)	144	150	156
Ratio de financement à long terme (« NSFR »)			
Total financement stable disponible	83 525	86 928	84 027
Total financement stable requis	57 798	63 448	61 774
Ratio NSFR (%)	145	137	136

- 1 Les valeurs présentées dans le tableau du deuxième trimestre 2025 sont calculées sur la base des exigences CRR3. Les données comparatives n'ont pas été retraitées.
- 2 Les valeurs du deuxième trimestre 2024 ont été mises à jour pour assurer la conformité avec le COREP du deuxième trimestre 2024 soumis après publication.
- 3 Ces valeurs et ratios sont publiés comme des moyennes, conformément aux exigences de reporting CRR.

Composition des fonds propres réglementaires (non audité)

	CRR3	CRR2
	30 juin 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Fonds propres de base de catégorie 1 (« CET1 ») : instruments et réserves		
Instruments de fonds propres et comptes de primes d'émission y afférents	8 075	8 075
– dont primes d'émission	6 747	6 747
Bénéfices non distribués	3 513	2 927
Autres éléments du résultat global accumulés (et autres réserves)	488	1 642
Intérêts minoritaires (montants autorisés en CET1 consolidés)	69	103
Bénéfices intermédiaires, nets de toute charge et de tout dividende prévisible, ayant fait l'objet d'un contrôle indépendant	—	568
Fonds propres de base de catégorie 1 (« CET1 ») avant ajustements réglementaires	12 145	13 315
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	(1 683)	(1 399)
Fonds propres de base de catégorie 1 (« CET1 »)	10 461	11 916
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (« AT1 ») avant ajustements réglementaires	1 441	1 443
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres additionnels de catégorie 1 (« AT1 »)	—	—
Fonds propres additionnels de catégorie 1 (« AT1 »)	1 441	1 443
Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	11 903	13 359
Fonds propres de catégorie 2 (« T2 ») avant ajustements réglementaires	1 900	1 908
Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 2 (« T2 »)	(420)	(420)
Fonds propres de catégorie 2 (« T2 »)	1 480	1 488
Total des fonds propres (TC = T1 + T2)	13 383	14 848
Montant total d'exposition au risque	67 610	63 297

Les fonds propres de base de catégorie 1 (« CET1 ») de HSBC Continental Europe sont demeurés globalement inchangés au 1^{er} semestre 2025. Au titre de cette même période, le bénéfice comptabilisé de HSBC Continental Europe de 360 millions EUR n'a pas été audité et n'est donc pas inclus dans le CET1.

Facteurs de variation des actifs pondérés des risques par ligne métier (non audité)

	Actifs pondérés des risques
	Du 1 ^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025
	m€
Actifs pondérés des risques au 1^{er} janvier	63 297
Taille de l'actif	(623)
Qualité des actifs	789
Mise à jour de modèles	1 321
Changement méthodologique	3 242
Acquisitions et cessions	(493)
Mouvement de change	(229)
Autres	306
Total des variations des actifs pondérés	4 313
Actifs pondérés des risques à la fin de la période de reporting	67 610
Actifs pondérés des risques par ligne métier	
Corporate and Institutional Banking	56 955
Banque internationale de gestion de patrimoine	6 523
Corporate Centre	4 132

Ratio de Levier au 30 juin (non audité)

	Au	
	30 juin 2025	31 décembre 2024
	m€	m€
Fonds propres de catégorie 1	11 903	13 359
Exposition au levier	249 202	245 648
Ratio de levier %	4,8	5,4

Gestion des risques liés à la liquidité et au financement

Cadre de gestion des risques liés à la liquidité et au financement

Le risque de liquidité se définit comme le risque que HSBC Continental Europe ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour honorer ses obligations lorsqu'elles échoient, ou qu'il ne puisse obtenir ces ressources sans payer un coût excessif. Ce risque résulte de la différence d'échéance des flux de trésorerie ou lorsque le financement des actifs illiquides ne peut être obtenu aux moment et termes requis.

Le Groupe HSBC s'est doté d'un cadre de gestion des risques liés à la liquidité et au financement (« LFRF »), dont l'objectif est de lui permettre de supporter des stress de liquidité. Il est conçu pour être adaptable à des modèles d'activité, des marchés et des cadres réglementaires en évolution rapide. La gestion de la liquidité et du financement s'inscrit en cohérence avec le cadre défini par le Groupe, intégrant des pratiques et limites fixées par le Risk Management Meeting (« RMM ») et approuvées par le Conseil d'Administration.

Notre objectif est de garantir que la direction a la maîtrise des risques de liquidité et de financement grâce à une gouvernance solide, en accord avec notre cadre de gestion des risques. Nous gérons les risques de liquidité et de financement au niveau de l'entité opérationnelle, conformément à des politiques, des procédures et des normes de reporting cohérentes à l'échelle mondiale. Cela garantit que nos obligations puissent être remplies en temps voulu dans les juridictions concernées.

Le Groupe HSBC exige des entités opérationnelles qu'elles respectent en tout temps les exigences minimales internes et les exigences réglementaires applicables. Ces exigences sont évaluées au moyen de notre processus interne d'évaluation de l'adéquation de la liquidité (« ILAAP »), qui garantit que les entités opérationnelles disposent de stratégies, de politiques, de processus et de systèmes robustes pour l'identification, l'évaluation, la gestion et le suivi des risques de liquidité sur un ensemble approprié d'horizons temporels, y compris intrajournaliers. L'ILAAP sert de base à la validation de la tolérance au risque et à la définition de l'appétence au risque. Il permet également d'évaluer la capacité à gérer efficacement les liquidités et le financement. Ces paramètres sont définis et gérés au niveau local, et font par ailleurs l'objet d'un examen et d'une remise en question robustes à l'échelle mondiale afin de garantir la cohérence de l'approche et de l'application des politiques et des contrôles du Groupe HSBC.

Les ratios « LCR » (Liquidity coverage ratio), « ILM » (Internal liquidity metric) et « NSFR » (Net stable funding ratio) sont des éléments clés du dispositif de gestion des risques de liquidité et de financement « LFRF » de la banque.

Risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire correspond au risque qu'une évolution des taux d'intérêt du marché ait un impact défavorable sur les bénéfices ou les fonds propres de la banque. Ce risque est généré par nos actifs et passifs non négociés, en particulier les prêts, dépôts et instruments financiers qui ne sont pas détenus à des fins de négociation.

Gestion des risques et gouvernance

Le cadre global de la gestion des risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire veille à ce que toutes les sources matérielles de ces risques soient identifiées, évaluées, gérées et surveillées grâce à la mise en place de règles et de systèmes robustes.

Un risque de taux d'intérêt pouvant faire l'objet d'une couverture économique est transféré à Market Treasury, à quelques exceptions près. S'il ne peut pas faire l'objet d'une telle couverture, le risque n'est pas transféré et sera géré par la ligne métier d'où il provient. La couverture est généralement exécutée au moyen de dérivés de taux d'intérêt ou d'obligations à taux fixe.

Le principal facteur de risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire d'HSBC est le décalage de revalorisation entre les actifs sensibles aux taux d'intérêt et les passifs et fonds propres insensibles aux taux. La couverture structurelle est le moyen de gérer et de réduire cette inconsistance en lissant l'impact des mouvements des taux du marché à moyen terme. La couverture structurelle est un portefeuille composé d'actifs à taux fixe, incluant des obligations, des instruments dérivés et des prêts clients. La taille et la durée de la couverture structurelle est contrainte dans certaines devises et entités par la disponibilité des ressources financières et par les capacités de marché.

Nos risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire sont mesurés et gérés à l'aide d'une combinaison de mesures portant sur la valeur économique et sur les revenus, afin d'assurer une gestion appropriée de l'équilibre entre stabilisation des revenus et création de sensibilité de valeur. Ces indicateurs mesurent les risques de taux d'intérêt du portefeuille bancaire et supportent la surveillance générale de l'appétence au risque, y compris :

- la sensibilité de la marge nette d'intérêt des activités bancaires (« BNII ») ; et
- la sensibilité à la valeur économique des fonds propres (« EVE »).

Principaux facteurs de risque

Le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire peut être décomposé en plusieurs éléments clés :

- Le risque de décalage (également appelé risque de duration ou risque de revalorisation) est lié à la structure par échéance des instruments du portefeuille bancaire et provient du calendrier de révision des taux. L'ampleur du risque de décalage varie selon que les modifications de la structure par échéance des taux d'intérêt sont identiques sur toute la courbe des rendements (risque parallèle) ou différent selon les périodes (risque de déplacement non parallèle).
- Le risque de base décrit l'incidence des variations relatives des taux d'intérêt pour les instruments financiers qui ont des échéances similaires mais dont la tarification repose sur des indices de taux différents.
- Le risque d'option provient de positions sur des instruments dérivés optionnels ou d'éléments optionnels incorporés dans des actifs, des passifs ou des éléments hors bilan, qui permettent à la banque ou à ses clients de modifier le niveau et le calendrier de leurs flux de trésorerie.

Sensibilité de la marge nette d'intérêt des activités bancaires

La sensibilité de la marge nette d'intérêt des activités bancaires (« BNII ») analyse la sensibilité de la marge nette d'intérêt de nos activités bancaires aux chocs de taux d'intérêt. Cet indicateur, qui a été introduit dans les Rapport annuel et comptes 2023, comprend la sensibilité provenant des actifs du portefeuille de négociation financés par les passifs du portefeuille bancaire ou vice versa. La sensibilité de la BNII est donc une mesure plus complète que la sensibilité de la marge nette d'intérêt publiée précédemment et est alignée sur la présentation de la BNII en tant qu'indicateur alternatif de performance visant à estimer les revenus des activités bancaires de la Banque qui sont directement affectés par les variations des taux d'intérêt.

Ces sensibilités représentent une simulation hypothétique de la BNII de base, dans l'hypothèse d'un bilan statique (excluant notamment la migration supposée des dépôts à vue vers les dépôts à terme) et en l'absence de mesures pouvant être prises par le département Trésorerie. Cette simulation intègre également l'effet de l'évolution des taux d'intérêt, des hypothèses de tarification des produits à taux géré, le remboursement anticipé des crédits hypothécaires et la stabilité des dépôts. Les calculs de sensibilité excluent les provisions pour retraites, les expositions aux assurances et les intérêts dans les sociétés mises en équivalence.

L'élément principal de la gestion du risque de taux d'intérêt structurel de HSBC Continental Europe est le suivi de la sensibilité de la BNII dans différents scénarios de taux d'intérêt (modèles de simulation), dans lesquels les autres variables économiques restent constantes.

L'analyse de sensibilité réalisée dans le cas d'un choc négatif n'inclut pas les seuils des taux du marché, ni les seuils de certains actifs et passifs wholesale. Toutefois, des seuils ont été maintenus pour les dépôts et les prêts sur la clientèle lorsque cela est contractuel ou lorsque des taux négatifs ne s'appliquent pas.

Sensibilité de la valeur économique des fonds propres

La valeur économique des fonds propres (« EVE ») représente la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du portefeuille bancaire qui pourraient être distribués aux actionnaires dans un scénario de gestion en extinction. Elle est égale à la valeur comptable des fonds propres, augmentée de la valeur actuelle de la marge nette d'intérêt future dans ce scénario. L'EVE peut être utilisée pour évaluer le capital économique requis pour supporter le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire. La sensibilité de l'EVE représente la variation attendue de cette valeur due à des chocs de taux d'intérêt prédéfinis dans lesquels les autres variables économiques restent constantes. HSBC Continental Europe doit surveiller la sensibilité de l'EVE en pourcentage de ses ressources en capital.

Risques de marché

Risques de marché au premier semestre 2025

Sur les marchés européens, le premier semestre 2025 a été marqué par une nouvelle période de forte volatilité. Les droits de douane annoncés par le président Donald Trump début avril ainsi que le repositionnement de l'Allemagne et de l'Europe sur les dépenses de croissance et de défense en réponse au discours des États-Unis ont entraîné des pics de volatilité sur les marchés. À cet égard, et en réaction aux politiques et événements potentiellement inflationnistes, les taux d'intérêt de la zone euro ont augmenté à moyen et long terme, le taux de référence à 10 ans s'établissant autour de 2,5 % (contre 2,3 % en fin d'année). En outre, la Banque centrale européenne a poursuivi sa politique monétaire accommodante en procédant à quatre nouvelles baisses de taux équivalant au total à 1 point de pourcentage. Les spreads des obligations d'État européennes ont bien résisté sur la période, avec une bonne performance de la dette à moyen et long terme. Le spread Allemagne/France à 10 ans s'est resserré de près de 15 points de base sur fond de relative stabilité du paysage politique français. Les indices boursiers ont progressé sur la période, le DAX (+20 %) et le CAC (+3 %) ayant respectivement surperformé et sous-performé leurs pairs. Sur les marchés des changes, l'euro s'est renforcé face au dollar US, à 1,16.

Value at Risk (« VaR »)

Portefeuille de trading

Value at Risk du portefeuille de trading

La VaR de Trading vient principalement de Corporate and Institutional Banking. La Value at Risk totale a été globalement conforme au contrôle strict des objectifs d'utilisation des actifs pondérés des risques.

VaR totale du portefeuille de trading de HSBC Continental Europe par type de risque

	Change m€	Taux d'intérêt m€	Actions m€	Spread de crédit m€	Matière première m€	Diversification du portefeuille m€	Total m€
Solde au 30 juin 2025	0,89	2,50	2,25	1,28	0,09	(3,03)	3,97
Moyenne	0,79	2,55	2,07	1,03	0,09	(2,60)	3,94
Maximum	1,31	3,64	3,24	1,62	0,55	(3,55)	5,39
Solde au 31 décembre 2024	1,36	2,20	1,91	0,91	0,37	(3,33)	3,41
Moyenne	0,78	4,74	2,35	1,11	0,07	(3,16)	5,88
Maximum	1,55	11,11	4,59	1,86	0,54	(5,33)	12,94

Portefeuille bancaire

Value at Risk du portefeuille bancaire

La VaR du portefeuille bancaire provient essentiellement du portefeuille de coussin de liquidité, composé d'actifs de grande qualité et très liquides.

VaR totale du portefeuille bancaire de HSBC Continental Europe par type de risque

	Change m€	Taux d'intérêt m€	Actions m€	Spread de crédit m€	Diversification du portefeuille m€	Total m€
Solde au 30 juin 2025	0,01	8,42	0,54	14,85	(4,03)	19,79
Moyenne	0,01	9,91	0,51	15,46	(5,62)	20,26
Maximum	0,11	20,14	0,62	17,28	(8,64)	27,62
Solde au 31 décembre 2024	0,01	8,22	0,48	16,41	(4,64)	20,49
Moyenne	0,01	9,81	0,34	13,52	(5,51)	18,17
Maximum	0,17	14,70	0,62	20,72	(9,15)	24,92

États financiers consolidés résumés

Sommaire

39	Compte de résultat consolidé
40	État consolidé du résultat global
41	Bilan consolidé
42	Tableau de variation des capitaux propres consolidés
45	Tableau des flux de trésorerie consolidés

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Sommaire

46	1	Base d'établissement et principes comptables
48	2	Dividende et bénéfice par action
49	3	Commissions nettes
49	4	Analyse par ligne métier
50	5	Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur
55	6	Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur
55	7	Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles
55	8	Provisions pour risques et charges
56	9	Passifs éventuels, engagements de financement et garanties
56	10	Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC
57	11	Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées
60	12	Transactions avec des parties liées
60	13	Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2025
60	14	Événements postérieurs à la date de clôture

Compte de résultat consolidé

	Notes	Semestre se terminant au	
		30 juin 2025	30 juin 2024 ¹
		m€	m€
Activités poursuivies			
Marge nette d'intérêt		710	931
– intérêts et produits assimilés		3 221	4 242
– intérêts et charges assimilées		(2 511)	(3 311)
Commissions nettes	3	648	601
– commissions (produits)		989	876
– commissions (charges)		(341)	(275)
Résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur		468	113
Résultat net des actifs et des passifs des entreprises d'assurance, y compris les instruments dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat		14	19
Variation de juste valeur de la dette désignée et des instruments dérivés incorporés		—	3
Variation de juste valeur des actifs financiers mesuré à la juste valeur par le compte de résultat		35	16
Résultat net de cession des investissements financiers		8	(2)
Produits(charges) financiers des contrats d'assurance		(11)	(19)
Résultat du service d'assurance		6	5
– Produits du service d'assurance		9	10
– Charges du service d'assurance		(3)	(5)
Gains/(pertes) comptabilisés sur les actifs détenus en vue de la vente		(2)	(11)
Autres produits d'exploitation		36	43
Produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		1 912	1 699
Variations des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit		(70)	(13)
Produit net bancaire		1 842	1 686
Total des charges d'exploitation		(1 352)	(1 137)
– frais de personnel		(712)	(513)
– frais généraux et administratifs		(619)	(591)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et du droit d'utilisation		(53)	(18)
– dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et dépréciation des écarts d'acquisition		32	(15)
Résultat avant impôt		490	549
Impôt sur les bénéfices		(90)	(145)
Résultat après impôt au titre des activités poursuivies		400	404
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées		(27)	(34)
Résultat net		373	370
Attribuable à :			
– résultat net part du Groupe		360	350
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies		13	20
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées		—	—

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

État consolidé du résultat global

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2025	30 juin 2024 ¹
	m€	m€
Résultat net des activités poursuivies	400	404
Autres éléments du résultat global		
Éléments pouvant être reclassés par la suite dans le compte de résultat sous certaines conditions :		
Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :	34	27
– profits/(pertes) de juste valeur	58	35
– plus/(moins)-values de cession transférées dans le compte de résultat	(9)	2
– pertes de valeur comptabilisées en compte de résultat	—	—
– impôts	(15)	(10)
Couvertures de flux de trésorerie :	33	(122)
– profits/(pertes) à la juste valeur	18	(164)
– profits/(pertes) reclassés dans le compte de résultat	27	—
– impôts	(12)	42
Produits/(charges) financiers des contrats d'assurance	—	—
– avant impôts	—	—
– impôts	—	—
Écart de change net d'impôt	5	—
Éléments ne pouvant pas être reclassés par la suite dans le compte de résultat :		
Gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies :	1	8
– avant impôts	2	11
– impôts	(1)	(3)
Variation de la juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur :	49	(18)
– avant impôts	66	(25)
– impôts	(17)	7
Actions évaluées à la juste valeur par les autres éléments du résultat global :	1	(1)
– profits/(pertes) de juste valeur	1	(1)
– impôts	—	—
Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôt	123	(106)
Total du résultat global au titre des activités poursuivies	523	298
Total du résultat global au titre des activités abandonnées²	(1 234)	(33)
Total des produits et charges :		
– part du Groupe	(725)	245
– part des intérêts minoritaires au titre des activités poursuivies	14	20
– part des intérêts minoritaires au titre des activités abandonnées	—	—
Total du résultat global	(711)	265

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

2 Le total du résultat global au titre des activités abandonnées pour 2025 comprend une perte de juste valeur avant impôts de 1,2 milliard EUR suite au reclassement du portefeuille de détail conservé vers un modèle commercial de conservation pour collecte et vente à compter du 1^{er} janvier 2025 et mesurée prospectivement à partir du premier trimestre 2025 à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Bilan consolidé

	Notes	Au	
		30 juin 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Actifs			
Caisse, banques centrales et CCP		43 004	48 907
Portefeuille de transaction		29 093	22 853
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat		1 640	1 563
Instruments dérivés		42 764	43 251
Prêts et créances sur les établissements de crédit ¹		5 181	5 703
Prêts et créances sur la clientèle ¹		46 123	51 288
Opérations de prise en pension – hors-trading		32 267	25 764
Investissements financiers		23 236	20 740
Actifs détenus en vue de la vente ²	11	32 160	25 477
Comptes de régularisation et autres actifs		23 216	17 998
Impôt courant		641	595
Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles	7	313	219
Actifs d'impôt différé		654	650
Total de l'actif		280 292	265 008
Passifs			
Dettes envers les établissements de crédit		12 695	11 820
Comptes créditeurs de la clientèle		86 359	97 065
Opérations de mise en pension – hors-trading		14 754	12 344
Portefeuille de transaction		19 585	16 480
Passifs financiers désignés à la juste valeur		10 174	9 906
Instruments dérivés		39 864	41 857
Dettes représentées par un titre		16 553	15 257
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente ²	11	35 867	24 718
Comptes de régularisation et autres passifs		27 334	17 848
Impôt courant		280	236
Passifs des contrats d'assurance		520	518
Provisions	8	343	184
Passifs d'impôt différé		3	3
Dettes subordonnées		1 900	1 941
Total des dettes		266 231	250 177
Capitaux propres			
Capital social appelé		1 328	1 328
Primes d'émission		6 747	6 747
Autres fonds propres	2	1 430	1 430
Autres réserves		374	1 574
Report à nouveau et résultat de la période		3 987	3 563
Total des capitaux propres – part du Groupe		13 866	14 642
Part des intérêts minoritaires		195	189
Total des capitaux propres		14 061	14 831
Total des dettes et des capitaux propres		280 292	265 008

1 Les prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle incluent les pertes de crédit attendues prévues par IFRS 9. Une analyse plus détaillée des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Synthèse des instruments financiers auxquels les provisions pour pertes de crédit attendues s'appliquent selon la norme IFRS 9 » sous la section « Risque de crédit ».

2 Comprend les activités classées comme détenues en vue de la vente dans le cadre d'une restructuration plus large des activités de HSBC Continental Europe. Voir la note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

	Autres réserves										
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Écarts de change	Réserve de fusion et autres réserves	Réserve de financement d'assurance	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1^{er} janvier 2025	8 075	1 430	3 563	(638)	23	—	1 609	580	14 642	189	14 831
Résultat net des activités poursuivies au cours de la période	—	—	387	—	—	—	—	—	387	13	400
Autres éléments du résultat global	—	—	50	36	33	3	—	—	122	1	123
— instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	33	—	—	—	—	33	1	34
— instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	1	—	—	—	—	1	—	1
— couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	33	—	—	—	33	—	33
— réévaluation des gains/(pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	1	—	—	—	—	—	1	—	1
— variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	49	—	—	—	—	—	49	—	49
— produits/(charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
— écart de change	—	—	—	2	—	3	—	—	5	—	5
Total du résultat global pour la période	—	—	437	36	33	3	—	—	509	14	523
Total du résultat global des activités abandonnées sur la période¹	—	—	(27)	(1 222)	—	(5)	—	20	(1 234)	—	(1 234)
Fonds propres additionnels émis sur la période	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes versés aux actionnaires ²	—	—	(54)	—	—	—	—	—	(54)	(8)	(62)
Autres mouvements	—	—	68	7	—	—	(72)	—	3	—	3
Total autres	—	—	14	7	—	—	(72)	—	(51)	(8)	(59)
Au 30 juin 2025	8 075	1 430	3 987	(1 817)	56	(2)	1 537	600	13 866	195	14 061

- La réserve évaluée à la juste valeur par les autres éléments du résultat global pour la période des activités abandonnées comprend une perte de juste valeur avant impôts de 1,2 milliard EUR suite au reclassement du portefeuille de détail conservé vers un modèle commercial de conservation pour collecte et vente à compter du 1^{er} janvier 2025 et mesurée prospectivement à partir du premier trimestre 2025 à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.
- Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 (« AT1 ») pour 54 millions EUR.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (suite)¹

	Autres réserves										
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Écarts de change	Réserve de fusion et autres réserves	Réserve de financement d'assurance	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1 ^{er} janvier 2024	6 326	1 433	3 103	(763)	(63)	(6)	1 603	709	12 342	166	12 508
Résultat net des activités poursuivies	—	—	384	—	—	—	—	—	384	20	404
Autres éléments du résultat global	—	—	(10)	25	(122)	1	—	—	(106)	—	(106)
– instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	27	—	—	—	—	27	—	27
– instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(1)	—	—	—	—	(1)	—	(1)
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	(122)	—	—	—	(122)	—	(122)
– réévaluation des gains/ (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	8	—	—	—	—	—	8	—	8
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	(18)	—	—	—	—	—	(18)	—	(18)
– produits / (charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– écart de change	—	—	—	(1)	—	1	—	—	—	—	—
Total du résultat global des activités poursuivies	—	—	374	25	(122)	1	—	—	278	20	298
Total du résultat global des activités abandonnées	—	—	(34)	(17)	—	3	—	15	(33)	—	(33)
Fonds propres additionnels émis sur la période	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Dividendes versés aux actionnaires ²	—	—	(53)	—	—	—	—	—	(53)	(6)	(59)
Autres mouvements	—	—	(6)	(4)	—	—	4	—	(6)	—	(6)
Total autres	—	—	(59)	(4)	—	—	4	—	(59)	(6)	(65)
Au 30 juin 2024	6 326	1 433	3 384	(759)	(185)	(2)	1 607	724	12 528	180	12 708

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

2 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 (« T1 ») pour 53 millions EUR.

Tableau de variation des capitaux propres consolidés (suite)¹

	Autres réserves										
	Capital social appelé et primes d'émission	Autres fonds propres	Report à nouveau et résultat de l'exercice	Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Couverture de flux de trésorerie	Écarts de change	Réserve de fusion et autres réserves	Réserve de financement d'assurance	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1 ^{er} juillet 2024	6 326	1 433	3 384	(759)	(185)	(2)	1 607	724	12 528	180	12 708
Résultat net des activités poursuivies	—	—	259	—	—	—	—	—	259	15	274
Autres éléments du résultat global	—	—	(7)	(28)	208	2	—	—	175	1	176
– instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(25)	—	—	—	—	(25)	1	(24)
– instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	—	—	—	(3)	—	—	—	—	(3)	—	(3)
– couvertures de flux de trésorerie	—	—	—	—	208	—	—	—	208	—	208
– réévaluation des gains/ (pertes) actuariels sur régime de retraite à prestations définies	—	—	(5)	—	—	—	—	—	(5)	—	(5)
– variation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	—	—	(2)	—	—	—	—	—	(2)	—	(2)
– produits/(charges) financiers d'assurance comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
– écart de change	—	—	—	—	—	2	—	—	2	—	2
Total du résultat global des activités poursuivies	—	—	252	(28)	208	2	—	—	434	16	450
Total du résultat global des activités abandonnées	—	—	(41)	155	—	(1)	—	(144)	(31)	—	(31)
Fonds propres additionnels émis sur la période	1 749	(3)	—	—	—	—	—	—	1 746	—	1 746
Dividendes versés aux actionnaires ²	—	—	(30)	—	—	—	—	—	(30)	(7)	(37)
Autres mouvements	—	—	(2)	(6)	—	1	2	—	(5)	—	(5)
Total autres	1 749	(3)	(32)	(6)	—	1	2	—	1 711	(7)	1 704
Au 31 décembre 2024	8 075	1 430	3 563	(638)	23	—	1 609	580	14 642	189	14 831

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

2 Le montant des dividendes correspond au coupon versé au titre des autres instruments de capitaux propres de catégorie 1 (« T1 ») pour 30 millions EUR.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2025	30 juin 2024 ¹
	m€	m€
Activités poursuivies		
Résultat avant impôt	490	549
Retraitement des éléments non monétaires :		
– amortissements, dépréciations et provisions des immobilisations corporelles, incorporelles et du droit d'utilisation	26	33
– flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(7)	10
– part des résultats des sociétés mises en équivalence et sous contrôle conjoint	—	—
– pertes attendues sur portefeuille de crédit et dépréciations pour risque de crédit	71	13
– provisions (y compris provision pour retraites)	186	(3)
– paiement à base d'actions	14	10
– autres éléments non monétaires inclus dans le résultat avant impôts	(32)	(33)
– élimination des écarts de conversion ²	994	(78)
Variation des actifs et passifs d'exploitation		
– variation des actifs d'exploitation	(11 706)	(16 639)
– variation des passifs d'exploitation	10 412	20 617
– impôts payés	(131)	(109)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	317	4 370
Acquisition d'investissements financiers	(8 529)	(5 213)
Cession et arrivée à échéance d'investissements financiers	5 561	1 817
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs corporels	(7)	(4)
Flux nets de trésorerie sur acquisition/cession d'actifs incorporels	(56)	(25)
Flux nets de trésorerie sur cession/acquisition de filiales, entités mises en équivalence et opérations conjointes ³	—	(9 925)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	(3 031)	(13 350)
Émissions d'actions et autres instruments de capitaux propres	—	—
Flux nets sur dettes subordonnées	500	—
Passifs subordonnés remboursés	(541)	(100)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(54)	(53)
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	(8)	(6)
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financements	(103)	(159)
Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées	(230)	(143)
Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(3 047)	(9 282)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	75 477	95 623
Effet de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	(349)	(68)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	72 081	86 273

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

2 Ajustement pour ramener les variations entres les montants du bilan d'ouverture et de clôture aux taux moyens. Cet ajustement n'est pas effectué ligne par ligne, car les détails ne peuvent être déterminés sans engager des dépenses excessives.

3 Représente la cession des activités de banque de détail en France le 1^{er} janvier 2024.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

1 Base d'établissement et principes comptables

HSBC Continental Europe est une société domiciliée en France. Les états financiers consolidés résumés de HSBC Continental Europe pour le semestre clos au 30 juin 2025 se composent des états financiers de HSBC Continental Europe et de ses filiales, ainsi que des participations dans des entreprises liées mises en équivalence et sous contrôle conjoint.

Les états financiers consolidés de HSBC Continental Europe de l'exercice clos au 31 décembre 2024 sont disponibles sur demande auprès du siège de HSBC Continental Europe, 38, avenue Kléber – 75116 Paris ou sur le site Internet www.hsbc.fr.

Les présents états financiers semestriels consolidés résumés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 29 juillet 2025.

(a) Conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS)

Les états financiers semestriels consolidés résumés de HSBC Continental Europe ont été établis conformément à la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle que publiée par l'International Accounting Standards Board (« IASB ») et adoptée par l'Union européenne (« UE »). Ils ne comprennent pas l'ensemble des informations publiées dans les états financiers annuels et peuvent être consultés conjointement au Document d'enregistrement universel 2024 de HSBC Continental Europe. résumés

Au 30 juin 2025, toutes les normes applicables aux états financiers semestriels consolidés de la période clôturée à cette date ont été adoptées par l'UE et il n'existe aucune différence concernant HSBC Continental Europe entre les normes comptables IFRS adoptées par l'UE et les normes IFRS publiées par l'IASB.

Normes appliquées durant le premier semestre clos au 30 juin 2025

Aucune autre nouvelle norme ou modification de norme n'a eu d'incidence significative sur ces états financiers intermédiaires consolidés résumés.

(b) Utilisation d'estimations et de jugements

La Direction estime que les estimations et jugements critiques de l'entité sont ceux qui concernent la dépréciation des actifs financiers au coût amorti ou évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, la valorisation des instruments financiers, l'écart d'acquisition, les actifs d'impôt différé, les provisions pour risques et charges et les actifs non courants détenus en vue de la vente. Compte tenu de l'échéance des opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO), les jugements de la direction relatifs aux subventions publiques ne sont plus considérés comme critiques pour les présents comptes consolidés intermédiaires résumés.

Hormis les subventions gouvernementales, il n'y a eu aucun changement majeur au cours de la période considérée dans les estimations et jugements critiques émis en 2024 et qui sont indiqués aux pages 248 à 261 du Document d'enregistrement universel 2024.

(c) Composition de HSBC Continental Europe

Il n'y a pas eu d'autres changements significatifs dans la composition de HSBC Continental Europe lors du premier semestre clos au 30 juin 2025. Pour plus de détails sur les cessions d'activités prévues, voir la Note 13 « Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2025 » à la page 60 et la Note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées » aux pages 57 à 59.

(d) Évolution des principes comptables

Amendements aux normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir »

En mai 2024, l'IASB a publié des amendements aux normes IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir », qui entrent en vigueur pour les rapports annuels à compter du 1^{er} janvier 2026. Outre des indications sur le moment où certains passifs financiers peuvent être considérés comme réglés par l'utilisation d'un système de paiement électronique, les amendements apportent également des précisions sur la classification des actifs financiers contenant des clauses contractuelles qui modifient le calendrier ou le montant des flux de trésorerie contractuels, y compris ceux qui découlent d'éventualités liées à l'ESG, et des actifs financiers présentant certaines caractéristiques de non-recours. Le Groupe HSBC évalue actuellement l'impact potentiel de ces amendements.

IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »

En avril 2024, l'IASB a publié la norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », applicable aux rapports annuels à compter du 1^{er} janvier 2027. Cette nouvelle norme comptable vise à fournir aux utilisateurs des états financiers des informations plus transparentes et comparables sur la performance financière d'une entreprise. Elle remplacera l'IAS 1 « Présentation des états financiers », mais reprendra telles quelles de nombreuses exigences de cette norme comptable. Elle comporte également trois nouvelles exigences relatives à la structure du compte de résultat, aux mesures de la performance définies par la Direction et à l'agrégation et la désagrégation des informations financières.

Même si la norme IFRS 18 ne modifiera pas les critères de comptabilisation ou les bases d'évaluation, elle pourrait avoir un impact significatif sur la présentation des informations dans les états financiers, en particulier le compte de résultat. Le Groupe HSBC évalue actuellement les impacts éventuels ainsi que la disponibilité des données.

(e) Principe de continuité d'exploitation

Les états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation, la Direction considérant que HSBC Continental Europe dispose des ressources nécessaires aux besoins de l'activité dans un avenir prévisible. Ce principe de continuité d'exploitation s'appuie sur un large éventail d'informations ayant trait aux conditions économiques actuelles et futures, incluant les projections de rentabilité, de flux de trésorerie et de ressources en capital.

Ces considérations incluent des scénarios de crise, ainsi que la prise en compte des impacts potentiels d'autres risques majeurs et émergents, et leur impact sur la rentabilité, les capitaux et la liquidité.

(f) Principes comptables

Les principes comptables appliqués par HSBC Continental Europe pour l'établissement de ses états financiers consolidés intermédiaires résumés sont conformes à ceux décrits en Note 1 des états financiers du Document d'enregistrement universel 2024, tout comme les méthodes de calcul.

(g) Événements significatifs de la période

Cessions d'activités

Pour plus de détails sur les cessions d'activités, veuillez vous référer à la Note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées » aux pages 57 à 59.

Émissions et remboursements

En février 2025, HSBC Continental Europe a remboursé des obligations perpétuelles à taux variable, précédemment comptabilisées en fonds propres de catégorie 2 (« T2 »), pour un montant total de 16 millions EUR.

En mai 2025, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la première date de remboursement optionnel, cinq ans avant l'échéance pour un montant de 500 millions EUR et a émis un nouveau prêt Tier 2 au profit de HSBC Bank plc avec une échéance de onze ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR.

En mai 2025, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt à ordre Tier 2 (Schuldscheindarlehen), émis par la succursale allemande pour un montant de 10 millions EUR et arrivant à échéance en juin 2028.

En juin 2025, HSBC Continental Europe a remboursé deux autres prêts à ordre Tier 2 (Schuldscheindarlehen), les deux émis par la succursale allemande pour un montant respectif de 10 millions EUR et de 5 millions EUR, les deux arrivant à échéance en juillet 2025.

Engagements de paiement irrévocables du Fonds de résolution unique

À l'instar de ses pairs, HSBC Continental Europe a revu le traitement comptable de certains dépôts en espèces suite à un arrêt de la Cour de Justice de l'Union Européenne rendu le 25 octobre 2023 concernant le statut de ces dépôts en cas de retrait d'agrément. HSBC Continental Europe a conclu que sa politique comptable n'est pas affectée par la décision. Plus précisément, le dépôt en espèces continue d'être présenté comme un actif, et l'« engagement de paiement irrévocable » associé continue d'être analysé comme un passif éventuel non comptabilisé jusqu'à une date future où il devient probable qu'une sortie de trésorerie se produira, auquel cas une provision sera comptabilisée. Au 30 juin 2025, la trésorerie s'élève à 150 millions EUR, dont 10 millions EUR liés à HSBC Allemagne.

Comptabilisation d'une provision pour restructuration

Le 14 mai 2025, à la suite des annonces du Groupe HSBC, HSBC Continental Europe a proposé des changements le concernant et qui reflètent l'accélération de la mise en œuvre de la stratégie de HSBC. Cette stratégie vise à simplifier l'organisation pour la rendre plus agile, à regrouper les activités de banque d'entreprises et celles de banque de financement, d'investissement et de marchés. Ce projet, qui concerne 10 pays, a fait l'objet d'une consultation avec le Comité d'entreprise européen. Des consultations locales doivent également être menées en France (à travers un Plan de sauvegarde de l'Emploi intégrant un programme de départs volontaires) et en Allemagne avant toute mise en œuvre. Au cours du premier semestre 2025, HSBC Continental Europe a comptabilisé 183 millions EUR de charges de restructuration liées à ces évolutions, principalement des indemnités de fin de contrat.

Modification des segments d'activité

Le 22 octobre 2024, HSBC Holdings plc a annoncé que le Groupe HSBC allait simplifier sa structure organisationnelle afin d'accélérer la réalisation de ses objectifs stratégiques prioritaires. Depuis le 1^{er} janvier 2025, le Groupe HSBC s'articule autour de quatre nouveaux segments d'activité – Hong Kong, Royaume-Uni, Corporate and Institutional Banking (« CIB ») et Banque internationale de gestion de patrimoine (« IWPB »).

HSBC Continental Europe comprend CIB et IWPB en Europe et fait le lien à l'échelle mondiale, en permettant à ses clients européens d'accéder à des opportunités à travers le réseau mondial du Groupe HSBC, et à ses clients internationaux d'accéder à des opportunités en Europe. HSBC Continental Europe déploie en outre des capitaux pour soutenir ses clients européens, qui, à leur tour, contribuent aux activités comptabilisées dans le réseau de HSBC.

Les résultats des segments de Corporate and Institutional Banking, de la Banque internationale de gestion de patrimoine, ainsi que du Corporate Centre (comprenant la gestion de certains actifs historiques et les coûts de certaines fonctions centrales) sont présentés sur cette base en Note 4 « Analyse par ligne métier » à la page 49.

(h) Présentation de l'information

Les informations concernant la nature et l'étendue des risques liés aux instruments financiers sont dans la partie « Risques » aux pages 26 à 32. Ces éléments font partie intégrante de ces états financiers semestriels consolidés résumés.

2 Dividende et bénéfice par action

Il n'y a pas eu de distribution d'acompte sur dividendes au titre de l'exercice 2025 au cours du premier semestre 2025.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mars 2025 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration du 18 février 2025 de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2024.

	Semestre se terminant au					
	30 juin 2025			30 juin 2024 ¹		
	Résultat m€	Nombre d'actions (millions)	Par action €	Résultat m€	Nombre d'actions (millions)	Par action €
Bénéfice de base par action	360	266	1,35	350	212	1,65
Bénéfice par action après dilution	360	266	1,35	350	212	1,65
– Bénéfice de base/après dilution par action au titre des activités poursuivies	387	266	1,45	384	212	1,81
– Bénéfice de base/après dilution par action au titre des activités abandonnées	(27)	266	(0,10)	(34)	212	(0,16)
Dividende par action ²	—			—		

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

2 Les coupons payés sur les autres instruments de fonds propres ne sont pas inclus dans le calcul du dividende par action.

Le bénéfice de base par action ordinaire est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la société mère de 360 millions EUR par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, soit 265 583 192 actions (au 30 juin 2024, le résultat semestriel était de 350 millions EUR et le nombre moyen pondéré d'actions de 212 466 555).

Le bénéfice par action après dilution est calculé en divisant le résultat de base, sans ajustement au titre de l'effet dilutif des actions ordinaires potentielles (y compris des options de souscription d'actions en circulation non encore exercées), par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation majoré du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires qui seraient émises en cas de conversion de la totalité des actions ordinaires potentielles à effet dilutif, soit 265 583 192 actions (au 30 juin 2024, 212 466 555 actions).

Au 30 juin 2025, aucune action ordinaire potentielle à effet dilutif n'a été émise.

Autres fonds propres

Total des coupons sur instruments classés en Autres fonds propres

	Première date de remboursement	Semestre se terminant au	
		30 juin 2025 m€	30 juin 2024 m€
Instruments de fonds propres subordonnés perpétuels			
– 200 millions EUR émis à un taux de 5,73 %	mai 2022	6	6
– 300 millions EUR émis à un taux de 6,45 %	mars 2023	10	10
– 250 millions EUR émis à un taux de 3,46 % ¹	décembre 2024	—	4
– 250 millions EUR émis à un taux de 5,625 % ¹	décembre 2029	7	—
– 250 millions EUR émis à un taux Euribor 3 mois + 4,06 %	mars 2027	8	10
– 235 millions EUR émis à un taux Swap Euro à 5 ans + 5,55 %	janvier 2022	13	13
– 200 millions EUR émis à un taux de 6,907 % ²	janvier 2025	10	10
Total		54	53

1 Le 18 décembre 2024, un instrument de 250 millions EUR a été remboursé et remplacé par un instrument de même nominal et au taux d'intérêt de 5,625 %.

2 Le 30 décembre 2024, le taux d'intérêt du titre subordonné perpétuel de 200 millions EUR émis le 21 janvier 2019 au taux de 5,039 % a été révisé à 6,907 %.

3 Commissions nettes

Commissions nettes par produit (activités poursuivies)

	Semestre se terminant au	
	30 juin 2025	30 juin 2024 ¹
	m€	m€
Gestion sous mandat	228	191
Facilités de crédit	133	126
Commissions de courtage	118	125
Souscriptions/prises fermes	93	88
Service de tenue de compte	74	81
Droits de garde	55	50
Remises	52	43
Cartes de paiement	9	8
Commissions imports/exports	6	7
Commissions de courtage d'assurance	3	3
Autres ²	218	154
Commissions (produits)	989	876
Moins : commissions (charges)	(341)	(275)
Commissions nettes	648	601

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

2 La ligne « Autres » comprend des commissions intra-Groupe et des commissions avec des contreparties externes qui ne sont pas incluses dans les autres catégories.

Commissions nettes par ligne métier (activités poursuivies)

	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
Semestre se terminant au 30 juin 2025				
Commissions (produits)	906	167	(84)	989
Moins : commissions (charges)	(384)	(49)	92	(341)
Commissions nettes	522	118	8	648
Semestre se terminant au 30 juin 2024¹				
Commissions (produits)	811	172	(107)	876
Moins : commissions (charges)	(320)	(63)	108	(275)
Commissions nettes	491	109	1	601

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

4 Analyse par ligne métier

Résultat net de la période par ligne métier (activités poursuivies)

	Semestre se terminant au 30 juin 2025			
	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
Produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1 583	224	105	1,912
– dont produits/(charges) d'intérêts nets	725	89	(104)	710
Variations des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(74)	4	—	(70)
Produit net bancaire	1 509	228	105	1,842
Total des charges d'exploitation	(1 074)	(199)	(79)	(1,352)
Résultat avant impôt	435	29	26	490
	Semestre se terminant au 30 juin 2024 ^{1,2}			
Produit net bancaire avant variation des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	1 492	243	(36)	1 699
– dont produits/(charges) d'intérêts nets	823	105	3	931
Variations des provisions pour dépréciation pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	(19)	5	1	(13)
Produit net bancaire	1 473	248	(35)	1 686
Total des charges d'exploitation	(905)	(192)	(40)	(1 137)
Résultat avant impôt	568	56	(75)	549

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

2 Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments du Groupe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Revenus par pays (activités poursuivies)¹

	Semestre se terminant au 30 juin 2025			
	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
France	695	67	100	862
Allemagne	463	57	2	522
Succursales européennes	383	—	1	384
Malte et autres pays	42	100	2	144
Revenus¹	1 583	224	105	1 912

	Semestre se terminant au 30 juin 2024 ^{2,3}			
	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
France	616	60	(37)	639
Allemagne	448	64	—	512
Succursales européennes	384	—	1	385
Malte et autres pays	44	119	—	163
Revenus¹	1 492	243	(36)	1 699

- Le « Produit net bancaire avant variations relatives aux dépréciations pour pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit » est également désigné par le terme « revenus ».
- Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.
- Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments du Groupe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Informations sur le bilan consolidé

	CIB m€	IWPB m€	Corporate Centre m€	Total m€
Au 30 juin 2025				
Prêts et créances sur la clientèle	41 944	4 201	(22)	46 123
Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ^{1,2}	736	307	—	1 043
Comptes client	80 377	6 406	(424)	86 359
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ^{1,2}	10 559	2 268	—	12 827
Au 31 décembre 2024³				
Prêts et créances sur la clientèle	40 337	4 267	6 684	51 288
Prêts et créances sur la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ¹	—	298	—	298
Comptes client	90 431	7 055	(421)	97 065
Comptes créditeurs de la clientèle classés comme détenus en vue de la vente ¹	—	2 010	—	2 010

- Comprend les prêts et avances ainsi que les comptes clients liés à la vente de l'activité de banque privée en Allemagne.
- Comprend les prêts et avances ainsi que les comptes clients liés à la vente de l'activité de garde en Allemagne.
- Les informations comparatives de l'exercice précédent sont présentées de manière à refléter la structure révisée des segments du Groupe, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

5 Juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les méthodes comptables, le dispositif de contrôle et la hiérarchie utilisés pour déterminer les justes valeurs sont cohérents avec ceux appliqués dans le Document d'enregistrement universel 2024.

Ventilation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par niveau de juste valeur

Instruments financiers évalués à la juste valeur et bases d'évaluation

	Au 30 juin 2025				Au 31 décembre 2024			
	Level 1 – Cotation de marché m€	Level 2 – Utilisation de données de marché observables m€	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables m€	Total m€	Level 1 – Cotation de marché m€	Level 2 – Utilisation de données de marché observables m€	Level 3 – Utilisation de données de marché non observables m€	Total m€
Actifs								
Portefeuille de transaction	26 446	2 589	58	29 093	21 531	1 156	166	22 853
Actifs financiers désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	722	690	228	1 640	719	592	252	1 563
Instruments dérivés	514	42 044	206	42 764	595	42 405	251	43 251
Investissements financiers	12 024	5 776	19	17 819	11 918	4 396	1 088	17 402
Actifs détenus en vue de la vente	5 328	19 973	2 706	28 007	5 415	13 870	2 968	22 253
Passifs								
Portefeuille de transaction	18 140	1 445	—	19 585	16 200	280	—	16 480
Passifs financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	162	8 734	1 278	10 174	167	8 252	1 487	9 906
Instruments dérivés	696	38 815	353	39 864	714	40 862	281	41 857
Passifs d'un groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente	—	12	—	12	—	125	—	125

Transferts entre les Levels 1 et 2 de juste valeur

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers m€	Portefeuille de transaction m€	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur m€	Instruments dérivés m€	Portefeuille de transaction m€	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur m€	Instruments dérivés m€
Au 30 juin 2025							
Transfert de Level 1 à Level 2	—	4	—	—	10	—	—
Transfert de Level 2 à Level 1	—	69	—	—	5	—	—

Au 31 décembre 2024

Transfert de Level 1 à Level 2	12	4	—	—	23	—	—
Transfert de Level 2 à Level 1	37	2	—	—	35	—	—

Les transferts entre Levels de juste valeur sont réputés avoir lieu à la fin de chaque période de reporting trimestriel. Les transferts vers et hors des Levels sont principalement attribuables à l'observabilité des données d'évaluation et à la transparence des prix.

Bases de valorisation à la juste valeur

Instruments financiers valorisés à la juste valeur avec utilisation de données non observables significatives – Level 3

	Actifs					Passifs			
	Investissements financiers m€	Portefeuille de transaction m€	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur m€	Instruments dérivés m€	Total des actifs m€	Portefeuille de transaction m€	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur m€	Instruments dérivés m€	Total des passifs m€
Au 30 juin 2025									
Private equity y compris les investissements stratégiques	16	1	212	—	229	—	1	—	1
Titres structurés	—	—	—	—	—	—	1 276	—	1 276
Instruments dérivés	—	—	—	206	206	—	—	353	353
Autres	3	57	16	—	76	—	1	—	1
Total	19	58	228	206	511	—	1 278	353	1 631

Au 31 décembre 2024

Private equity y compris les investissements stratégiques	16	1	236	—	253	—	1	—	1
Titres structurés	—	—	—	—	—	—	1 483	—	1 483
Instruments dérivés	—	—	—	251	251	—	—	281	281
Autres	1 072	165	16	—	1 253	—	3	—	3
Total	1 088	166	252	251	1 757	—	1 487	281	1 768

Réconciliation de la mesure de la juste valeur des instruments classés en Level 3

Mouvement des instruments classés en Level 3

	Actifs				Passifs		
	Investisse- ments financiers	Portefeuille de transaction	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	Instruments dérivés	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Instruments dérivés
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Au 1 ^{er} janvier 2025	1 088	166	252	251	—	1 487	281
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	—	—	9	126	—	4	(198)
— résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	—	—	—	126	—	4	(198)
— résultat net des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les instruments dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	—	—	—	—	—
— variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	9	—	—	—	—
— résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	—	—	—	—	—	—	—
Profits/(pertes) comptabilisés en capitaux propres	12	—	—	—	—	—	—
— investissement gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	12	—	—	—	—	—	—
— écarts de change	—	—	—	—	—	—	—

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Mouvement des instruments classés en Level 3

	Actifs					Passifs	
	Investisse- ments financiers m€	Portefeuille de transaction m€	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur m€	Instruments dérivés m€	Portefeuille de transaction m€	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur m€	Instruments dérivés m€
Achats	99	27	—	—	—	—	—
Émissions	—	—	—	—	—	362	—
Ventes	(25)	—	—	—	—	—	—
Règlement et autres mouvements	(24)	(113)	(33)	(138)	—	(124)	323
Sorties	(1 131)	(22)	—	(61)	—	(506)	(78)
Entrées	—	—	—	28	—	55	25
Au 30 juin 2025	19	58	228	206	—	1 278	353
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 30 juin 2025	—	—	9	21	—	(10)	(123)
– gains/(pertes) sur opérations de portefeuille de transaction hors marge nette d'intérêt	—	—	—	21	—	—	(123)
– résultat net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur	—	—	9	—	—	(10)	—
– pertes attendues et autres pertes enregistrées au titre du risque de crédit	—	—	—	—	—	—	—
Au 1^{er} janvier 2024	797	240	2 172	178	—	1 523	256
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	—	(2)	(49)	45	—	197	103
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés à la juste valeur	—	(2)	—	45	—	—	103
– résultat net des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les instruments dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	(51)	—	—	—	—
– variation de juste valeur des actifs financiers obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	2	—	—	197	—
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	—	—	—	—	—	—	—
Profits/(pertes) comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global.	(19)	—	—	—	—	—	—
– investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	(19)	—	—	—	—	—	—
– écarts de change	—	—	—	—	—	—	—
Achats	126	6	187	—	—	—	—
Émissions	—	—	—	—	—	545	—
Ventes	—	(27)	(1)	—	—	—	—
Règlements et autres mouvements	(246)	(11)	237	(42)	—	(725)	(71)
Sorties	(53)	(44)	(7)	(14)	—	(345)	(15)
Entrées	—	1	5	51	—	209	50
Au 30 juin 2024	605	163	2 544	218	—	1 404	323
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 30 juin 2024	—	(2)	(32)	41	—	(99)	(122)
– gains/(pertes) sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	—	(2)	—	41	—	—	(122)
– résultat net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur	—	—	(32)	—	—	(99)	—
Au 1^{er} juillet 2024	605	163	2 544	218	—	1 404	323
Profits/(pertes) comptabilisés en compte de résultat	—	—	34	116	—	(66)	53
– résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur	—	—	—	116	—	—	53
– résultat net des actifs et passifs des activités d'assurance, y compris les instruments dérivés associés, évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	10	—	—	—	—
– variation de la juste valeur des instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	—	24	—	—	(66)	—
– résultat net de cession des investissements financiers à la juste valeur par résultat global	—	—	—	—	—	—	—

Mouvement des instruments classés en Level 3 (suite)

	Actifs				Passifs		
	Investissements financiers	Portefeuille de transaction	Actifs financiers obligatoirement évalués à la juste valeur	Instruments dérivés actifs	Portefeuille de transaction	Instruments financiers désignés dès l'origine à la juste valeur	Instruments dérivés passifs
	m€	m€	m€	m€	m€	m€	m€
Profits/(pertes) comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global	9	—	—	—	—	—	—
– investissements financiers : gains/(pertes) liés à la variation de juste valeur	9	—	—	—	—	—	—
– écarts de change	—	—	—	—	—	—	—
Achats	1 096	5	152	—	—	—	—
Émissions	—	—	—	—	—	226	—
Ventes	(41)	(2)	(29)	—	—	—	—
Règlements et autres mouvements	(486)	—	(2 479)	(56)	—	121	(80)
Sorties	(95)	—	—	(67)	—	(409)	(59)
Entrées	—	—	30	40	—	211	44
Au 31 décembre 2024	1 088	166	252	251	—	1 487	281
Profits/(pertes) non réalisés, comptabilisés en compte de résultat au 31 décembre 2024	—	(2)	27	112	—	(14)	(94)
– gains/(pertes) sur opérations de portefeuilles de transaction hors marge nette d'intérêt	—	(2)	—	112	—	—	(94)
– résultat net des autres instruments financiers désignés à la juste valeur	—	—	27	—	—	(14)	—

Impact des modifications des hypothèses significatives non observables à des hypothèses alternatives probables raisonnables

Sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables

	Au 30 juin 2025				Au 31 décembre 2024			
	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables m€	Variations défavorables m€	Variations favorables m€	Variations défavorables m€	Variations favorables m€	Variations défavorables m€	Variations favorables m€	Variations défavorables m€
Instruments dérivés et portefeuille de transaction (d'actifs ou de passifs) ¹	8	(9)	—	—	11	(11)	—	—
Actifs et passifs désignés comme ou obligatoirement évalués à la juste valeur	46	(45)	—	—	22	(22)	—	—
Investissements financiers	—	—	1	(4)	—	—	3	(6)
Total	54	(54)	1	(4)	33	(33)	3	(6)

1 Instruments dérivés et portefeuille de transaction sont représentés en une seule catégorie afin de refléter la manière dont le risque inhérent à ces instruments financiers est géré.

Sensibilité des justes valeurs classées en Level 3 à des hypothèses alternatives probables et raisonnables par type d'instrument

	Comptabilisés en compte de résultat		Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	
	Variations favorables m€	Variations défavorables m€	Variations favorables m€	Variations défavorables m€
Au 30 juin 2025				
Private equity y compris investissements stratégiques	40	(39)	1	(1)
Titres structurés	6	(6)	—	—
Instruments dérivés	8	(9)	—	—
Autres portefeuilles	—	—	—	(3)
Total	54	(54)	1	(4)
Au 31 décembre 2024				
Private equity y compris investissements stratégiques	15	(15)	1	(1)
Titres structurés	7	(7)	—	—
Instruments dérivés	10	(10)	—	—
Autres portefeuilles	1	(1)	2	(5)
Total	33	(33)	3	(6)

L'analyse de sensibilité vise à mesurer une fourchette de justes valeurs cohérentes avec l'application d'un intervalle de confiance à 95 %. Les méthodologies prennent en compte la nature de la technique d'évaluation employée, ainsi que la disponibilité et la fiabilité des données historiques et observables.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

Lorsque la juste valeur d'un instrument financier est fonction de plusieurs hypothèses non observables, le tableau ci-dessus indique la variation la plus favorable ou la plus défavorable obtenue en faisant varier les hypothèses individuellement.

Information quantitative sur les données d'entrée non observables significatives de Level 3

	Juste valeur ¹		Méthode d'évaluation	Principales données non observables	Gamme complète des données	
	Actifs m€	Passifs m€			Basse	Haute
Au 30 juin 2025						
Private equity y compris les investissements stratégiques	229	1	Prix – Valeur nette d'inventaire	Valeur actuelle/Coût	—	6
Titres adossés à des actifs (« ABS ») :	—	—				
– CLO/CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	N/A	N/A
– autres ABS	—	—				
Produits structurés :	—	1 276				
– obligations indexées sur des actions	—	921	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	14%	29%
			Modèle de valorisation	Corrélation des actions	30%	100%
– titres exposés au risque de change	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—
– autres	—	355				
Instruments dérivés	206	353				
Dérivés de taux :	118	191				
– swaps de titrisation	3	59	Modèle DCF ³	Taux de remboursement constant	5%	10%
– options sur swaps longue durée	2	—	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	10%	15%
– autres	113	132				
Dérivés de change :	9	13				
– options	2	6	Modèle de valorisation	Volatilité de change	7%	27%
– autres	7	7				
Dérivés d'actions :	76	136				
– options longue durée			Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—
– autres	76	136				
Dérivés de crédit :	3	13				
– autres	3	13				
Autres portefeuilles	76	1				
– obligations	41	—	Données de marché	Mid quotes	99	99
– autres	35	1				
Total Level 3	511	1 631				
Au 31 décembre 2024						
Private equity y compris les investissements stratégiques	253	1	Prix – Valeur nette d'inventaire	Valeur actuelle/Coût	—	1
Titres adossés à des actifs (« ABS ») :	—	—				
– CLO/CDO ²	—	—	Données de marché	Cotations à l'achat	—	—
– autres ABS	—	—				
Produits structurés :	—	1 483				
– obligations indexées sur des actions	—	1 127	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	14%	18%
			Modèle de valorisation	Corrélation des actions	26%	99%
– titres exposés au risque de change	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité de change	—	—
– autres	—	356				
Instruments dérivés	251	281				
Dérivés de taux :	174	198				
– swaps de titrisation	41	4	Modèle DCF ³	Taux de remboursement constant	5%	10%
– options sur swaps longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité du taux d'intérêt	—	—
– autres	133	194				
Dérivés de change :	2	2				
– options	1	1	Modèle de valorisation	Volatilité de change	4%	14%
– autres	1	1				
Dérivés actions :	74	71				
– options longue durée	—	—	Modèle de valorisation	Volatilité des actions	—	—
– autres	74	71				
Dérivés de crédit :	1	10				
– autres	1	10				
Autres portefeuilles	1 253	3				
– obligations	1 086	—	Données de marché	Mid quotes	—	—
– autres	167	3				
Total Level 3	1 757	1 768				

1 Y compris les soldes Level 3 avec les entités HSBC.

2 Option de prêt collatéralisé/Obligation collatéralisée adossée à des emprunts.

3 Actualisation des flux de trésorerie.

6 Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

La base d'évaluation de la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle, des investissements financiers, des dettes envers les établissements de crédit, des comptes créditeurs de la clientèle, des dettes représentées par un titre, des dettes subordonnées et des opérations de mise et de prise en pension (hors trading) est conforme à celle détaillée dans le Document d'enregistrement universel 2024.

Juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur au bilan

	Au 30 juin 2025		Au 31 décembre 2024	
	Valeur comptable m€	Juste valeur m€	Valeur comptable m€	Juste valeur m€
Actifs				
Prêts et avances aux établissements de crédit	5 181	5 181	5 703	5 703
Prêts et avances sur la clientèle ¹	46 123	46 127	51 288	50 159
Opérations de prise en pension – hors-trading	32 267	32 267	25 764	25 764
Investissements financiers – au coût amorti	5 417	5 453	3 338	3 328
Passifs				
Dettes envers les établissements de crédit	12 695	12 695	11 820	11 820
Comptes créditeurs de la clientèle	86 359	86 360	97 065	97 078
Opérations de mise en pension – hors-trading	14 754	14 754	12 344	12 344
Dettes représentées par un titre	16 553	16 646	15 257	15 367
Dettes subordonnées	1 900	1 938	1 941	1 993

1 Les prêts et avances sur la clientèle au cours de la période comparative par rapport à 2024 comprennent 6,7 milliards EUR de prêts immobiliers et d'autres prêts suite à la cession des activités de banque de détail en France. Le 1^{er} janvier 2025, nous avons reclassé le portefeuille selon un modèle économique de détention en vue de la collecte et de la vente, le valorisant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Au 30 juin 2025, le portefeuille a été classé comme détenu en vue de la vente. Se reporter à la note 11 « Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées ».

Les autres instruments financiers non évalués à la juste valeur sont par nature des instruments de court terme et sont réévalués fréquemment aux taux actuels du marché. De ce fait, leur valeur comptable est une approximation raisonnable du montant de leur juste valeur.

7 Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

	30 juin 2025 €m	31 décembre 2024 €m
Écarts d'acquisition	66	66
Autres immobilisations incorporelles ¹	247	153
À la fin de la période	313	219

1 Les autres immobilisations incorporelles comprennent des logiciels créés en interne, d'une valeur comptable nette de 243 millions EUR (2024 : 144 millions EUR). Au cours de l'exercice, la capitalisation des logiciels créés en interne s'est élevée à 56 millions EUR (2024 : 219 millions EUR), le montant net des reprises de dépréciation s'est élevé à 185 millions EUR (2024 : dépréciation de (157) millions EUR) et amortissement de (148) millions EUR (2024 : (30) millions EUR).

Tests de dépréciation

HSBC Continental Europe teste la dépréciation de l'écart d'acquisition au 31 décembre de chaque année et à chaque fois qu'il existe un indicateur de sa perte de valeur. Au 30 juin 2025, HSBC Continental Europe a enregistré un écart d'acquisition de 66 millions EUR en lien avec l'activité de gestion d'actifs et aucun indicateur de perte de valeur n'a été identifié.

8 Provisions pour risques et charges

HSBC Continental Europe comptabilise une provision dès lors que ces trois critères sont remplis :

- il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé ;
- il est probable que cette obligation entraînera des sorties de ressources pour l'éteindre ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

	Coûts de restructuration ¹ m€	Procédures judiciaires et affaires réglementaires m€	Fonds de commerce m€	Autres provisions m€	Total m€
Provisions (à l'exclusion des engagements contractuels)					
Au 31 décembre 2024	21	7	4	82	114
Dotations aux provisions	183	2	1	4	190
Reprises de provisions utilisées	(10)	(1)	—	(11)	(22)
Reprises de provisions disponibles	—	(1)	(2)	(1)	(4)
Écarts de change et autres mouvements	—	1	—	(5)	(4)
Au 30 juin 2025	194	8	3	69	274
Engagements contractuels²					
Au 31 décembre 2024					70
Variation nette des provisions sur pertes de crédit attendues et autres mouvements					(1)
Au 30 juin 2025					69
Total des provisions					
Au 31 décembre 2024					184
Au 30 juin 2025					343

1 Inclut une provision pour restructuration de 183 millions EUR (majoritairement en France, 160 millions EUR). Une information détaillée concernant la provision est présentée dans la section « Événements significatifs de la période » en Note 1, page 47.

2 Les provisions sur engagements contractuels comprennent les garanties et engagements de prêts hors bilan pour lesquels les pertes de crédit attendues sont calculées en vertu d'IFRS 9. Une analyse plus détaillée du mouvement des pertes de crédit attendues est présentée dans le tableau « Réconciliation des variations de l'encours brut et des provisions pour pertes de crédit, pour les prêts et créances sur la clientèle et sur les établissements de crédit y compris les engagements de prêts et les garanties financières » de la section « Risque de Crédit » à la page 31.

► Des informations concernant les procédures judiciaires et les affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC sont décrites dans la Note 10.

9 Passifs éventuels, engagements de financement et garanties

	Au	
	30 juin 2025 m€	31 décembre 2024 m€
Garanties et autres passifs éventuels¹		
– garanties financières	1 925	1 950
– garanties d'exécution et autres garanties	17 423	16 899
– autres passifs éventuels	16	16
À la fin de la période	19 364	18 865
Engagements de financement donnés^{1,2}		
– crédits documentaires et financement à court terme d'échanges commerciaux	928	1 099
– achats à terme d'actifs et dépôts à terme placés	58 754	35 132
– autres engagements de financement, lignes de crédit et autres engagements	73 246	74 589
À la fin de la période	132 928	110 820

1 Comprend 432 millions EUR d'engagements dans le cadre des activités de banque privée en Allemagne au 30 juin 2025 (décembre 2024 : 0,3 million EUR de garanties et autres passifs éventuels et 454 millions EUR d'engagements).

2 Comprend 127 014 millions EUR d'engagements au 30 juin 2025 (31 décembre 2024 : 104 656 millions EUR) pour lesquels les exigences de dépréciation de la norme IFRS 9 sont applicables, lorsque HSBC Continental Europe est devenu partie d'un engagement irrévocable.

Le tableau ci-dessus présente les principaux montants nominaux qui représentent les montants maximaux exposés au risque en cas de tirage complet des contrats et dans l'hypothèse d'une défaillance du client. Étant donné qu'une part significative des garanties et engagements doit arriver à expiration sans être utilisée, le total de ces principaux montants nominaux n'est pas représentatif des besoins en liquidité futurs.

10 Procédures judiciaires et affaires réglementaires relatives aux entités de l'ensemble du Groupe HSBC

Des entités du Groupe HSBC, dont HSBC Continental Europe, font l'objet d'actions en justice et autres procédures menées par les autorités de régulation, découlant de l'exercice de leurs activités ordinaires. En dehors des dossiers décrits ci-dessous et de ceux décrits à la section intitulée « Les risques juridiques et la gestion des litiges » aux pages 223 et 224 du Document d'enregistrement universel 2024, HSBC Continental Europe considère qu'aucun de ces dossiers ne revêt potentiellement d'importance significative, à l'exception des enquêtes fiscales mentionnées ci-après.

HSBC Continental Europe a procédé, en lien avec des procédures judiciaires et réglementaires, à des provisions dans tous les cas où un paiement sera probablement demandé en règlement des obligations découlant d'événements antérieurs et où une estimation fiable du montant desdites obligations peut être faite. Aucune provision comptabilisée ne constitue une reconnaissance de la part de HSBC Continental Europe d'un manquement ou d'une responsabilité juridique.

Bien que l'issue des affaires citées ci-dessus soit par définition incertaine, la Direction estime que, sur la base des informations disponibles, HSBC Continental Europe a passé des dotations aux provisions appropriées, lorsque nécessaire, au titre de ces affaires à la date du 30 juin 2025.

Bernard L. Madoff Investment Securities LLC

Diverses sociétés HSBC non américaines, parmi lesquelles HSBC Institutional Trust Services (Ireland) DAC (« HTIE ») et/ou sa filiale Somers Dublin DAC, ont fourni des services de conservation, d'administration et équivalents à un certain nombre de fonds constitués en dehors des États-Unis et dont les actifs étaient investis dans Bernard L. Madoff Investment Securities LLC (« Madoff Securities »).

Le 1^{er} août 2018, HSBC Continental Europe a acquis auprès de HSBC Bank plc 100 % des actions de HTIE. Le contrat d'acquisition prévoit qu'HSBC Bank plc indemniserait HSBC Continental Europe et/ou ses filiales au titre de certains passifs liés aux activités de HTIE et/ou de Somers. (HTIE a par la suite fusionné avec HSBC Continental Europe Dublin Branch).

Madoff Securities est en cours de liquidation aux États-Unis par un trustee qui a engagé aux États-Unis des procédures judiciaires contre diverses sociétés du Groupe HSBC dont HTIE et/ou sa filiale Somers Dublin DAC et contre des sociétés tierces, visant à recouvrer des virements allégués de Madoff Securities à HSBC d'un montant de 543 millions USD (plus intérêts). Ces procédures sont en instance devant le tribunal des faillites du district sud de New York.

Enquêtes fiscales

Depuis 2023, le Parquet national financier enquête sur plusieurs banques, dont HSBC Continental Europe et la succursale parisienne de HSBC Bank plc, dans le cadre de fraudes fiscales présumées liées au traitement de la retenue à la source sur les dividendes de certaines activités de trading. La succursale allemande de HSBC Continental Europe et HSBC Bank plc continuent également de coopérer dans le cadre d'une enquête menée par le ministère public allemand sur de nombreuses institutions financières et leurs employés, en relation avec le régime de retenue à la source sur les dividendes appliqués à certaines activités de trading.

Sur la base des faits actuellement connus, il n'est pas possible à l'heure actuelle pour HSBC de prédire la résolution de ces affaires, notamment leur calendrier ou tout impact éventuel sur HSBC, qui pourrait être significatif.

Autres enquêtes réglementaires, examens et litiges

HSBC Continental Europe et/ou certaines de ses sociétés affiliées font également l'objet d'un certain nombre d'autres enquêtes et examens, de demandes d'informations, d'investigations et de vérifications de la part de diverses autorités fiscales, divers organismes de réglementation, d'autorités chargées de la concurrence et de l'application de la loi, ainsi que des procédures judiciaires, incluant des litiges et autres contentieux en rapport avec diverses questions découlant de leurs activités et opérations.

À l'heure actuelle, HSBC Continental Europe ne s'attend pas à ce que la résolution finale de l'une de ces questions ait une incidence significative sur sa situation financière. Toutefois, compte tenu des incertitudes liées aux procédures judiciaires et aux questions réglementaires, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'issue finale d'une ou de plusieurs affaires en particulier.

11 Actifs détenus en vue de la vente, passifs de groupes destinés à être cédés et activités abandonnées

Détenus en vue de la vente

	Au	
	30 juin 2025	30 décembre 2024
	m€	m€
Groupes destinés à être cédés	32 169	25 493
Pertes de valeur ¹	(61)	(19)
Actifs non courants détenus en vue de la vente ²	52	3
Actifs détenus en vue de la vente	32 160	25 477
Passifs de groupes destinés à être cédés	35 867	24 718

1 Cela représente des pertes de valeur supérieures à la valeur comptable des actifs non courants, exclus du périmètre d'évaluation d'IFRS 5.

2 Cela inclut les actions de Sino AG en Allemagne, suite à la décision de céder la participation de 24,9 % de manière contrôlée dans le but de maximiser la valeur pour les actionnaires de HSBC.

Groupes destinés à être cédés

Activités de banque privée en Allemagne

Le 23 septembre 2024, HSBC Continental Europe a annoncé avoir conclu un accord pour céder ses activités de banque privée en Allemagne à BNP Paribas. Le groupe destiné à être cédé répondait aux critères de classement comme détenu en vue de la vente au troisième trimestre 2024, avec des soldes restant classés comme détenus en vue de la vente au 30 juin 2025, à savoir 2,3 milliards EUR d'actifs et 2,3 milliards EUR de passifs. Cette cession devrait être finalisée au second semestre 2025 et générer un gain avant impôt de 0,2 milliard EUR, qui sera comptabilisé à la finalisation de la transaction.

Activités d'assurance vie en France

Le 20 décembre 2024, HSBC Continental Europe a signé un protocole d'accord concernant la cession planifiée de son activité française d'assurance vie, HSBC Assurances Vie (France), à Matmut Société d'Assurance Mutuelle (« Matmut »). Le Contrat de cession d'actions relatif à la transaction a été signé le 21 mars 2025, après que tous les processus d'information et de consultation des comités d'entreprise requis ont été achevés. La transaction, qui a reçu les approbations réglementaires, devrait être finalisée au second semestre 2025.

Le groupe destiné à être cédé répondait aux critères de classement comme détenu en vue de la vente au quatrième trimestre 2024, avec des soldes restant classés comme détenus en vue de la vente au 30 juin 2025, à savoir 23,7 milliards EUR d'actifs et 22,9 milliards EUR de passifs. La transaction devrait générer une perte avant impôt de 0,1 milliard EUR, incluant les coûts de migration et le recyclage des réserves connexes, principalement au moment de la finalisation de la vente.

Notes annexes aux comptes consolidés résumés

La transaction est structurée sur la base d'un prix défini à la date de référence du 30 juin 2024. Entre cette date et la finalisation de la vente, la perte sur cession sera ajustée en fonction des variations de valeur nette d'inventaire, y compris les bénéfices de l'entité, qui continueront à être consolidés avec les résultats du Groupe jusqu'à la cession.

Portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France

À la suite de la vente des activités de banque de détail le 1^{er} janvier 2024, HSBC Continental Europe a conservé un portefeuille de prêts immobiliers et d'autres prêts, d'une valeur de 7,1 milliards EUR au moment de la vente. Au quatrième trimestre 2024, HSBC Continental Europe a entamé le processus de commercialisation du portefeuille conservé destiné à la vente. Par conséquent, le 1^{er} janvier 2025, HSBC Continental Europe a reclassé le portefeuille selon un modèle économique « hold-to-collect-and-sell », avec l'objectif de l'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Depuis ce reclassement, HSBC Continental Europe a comptabilisé une perte de juste valeur avant impôt par le biais des autres éléments du résultat global de 1,2 milliard EUR lors de la réévaluation des instruments financiers, ce qui a réduit le ratio CET1 de HSBC Continental Europe d'environ 0,2 point de pourcentage, et un gain à la valeur de marché de 0,1 milliard EUR dans le « résultat net des instruments financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur » sur les couvertures économiques non éligibles conclues en décembre 2024 pour couvrir le risque de taux d'intérêt du portefeuille.

Le 18 juillet 2025, HSBC Continental Europe a signé un protocole d'accord avec un consortium composé de Rothesay Life Plc et CCF concernant la vente du portefeuille. Cette transaction devrait être finalisée au quatrième trimestre 2025, sous réserve des processus d'information et de consultation des comités d'entreprise respectifs. Au 30 juin 2025, compte tenu de l'état avancé des discussions sur les conditions de l'accord et d'une finalisation de la transaction attendue sous 12 mois, 5,3 milliards EUR de prêts répondaient au critère de classement comme détenus en vue de la vente, conformément à la norme IFRS 5. Au moment de la finalisation de la vente, les variations cumulées de juste valeur comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global seront reclassées dans le compte de résultat.

Activités de conservation de titres en Allemagne

Le 27 juin 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour céder ses activités de conservation de titres en Allemagne à BNP Paribas, sous réserve des approbations réglementaires et concurrentielles habituelles et de la conclusion des négociations avec le comité d'entreprise en Allemagne. À la suite de ces dernières, la vente devrait être réalisée en plusieurs étapes, à partir du premier trimestre 2026. Bien que le consentement du client et les exigences opérationnelles associées puissent retarder la finalisation de tous les transferts de client, la signature de contrat de vente et d'achat a permis au groupe destiné à être cédé de répondre aux critères de classement comme détenu en vue de la vente au 30 juin 2025. Par conséquent, 0,9 milliard EUR d'actifs et 10,7 milliards EUR de passifs ont été classés comme détenus en vue de la vente. La cession devrait générer un gain avant impôt de 0,1 milliard EUR, qui sera comptabilisé conformément à la finalisation des transferts de client.

Activité d'administration de fonds en Allemagne

Le 11 juillet 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour céder son activité d'administration de fonds, Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH, à BlackFin Capital Partners S.A.S. Le groupe destiné à être cédé, qui comprend 0,1 milliard EUR d'actifs et 0,1 milliard EUR de passifs au 30 juin 2025, devrait être classé comme détenu en vue de la vente au troisième trimestre 2025, compte tenu de l'engagement des parties à la vente en juillet 2025. La finalisation de cette cession est soumise aux approbations réglementaires et concurrentielles habituelles et à la conclusion des négociations avec le comité d'entreprise en Allemagne. Elle est attendue au second semestre 2026 et donnera alors lieu à la comptabilisation d'un gain non significatif.

Au 30 juin 2025, les principales catégories d'actifs et de passifs associés des groupes destinés à être cédés, y compris les dépréciations affectées, étaient les suivantes :

	Activités de banque privée en Allemagne m€	Activités d'assurance vie en France m€	Portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France m€	Activités de conservation de titres en Allemagne ¹ m€	Total
Actifs du groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente					
Caisse, banques centrales et CCP	1 964	—	—	—	1 964
Actifs financiers désignés ou obligatoirement évalués à la juste valeur par le compte de résultat	—	14 462	—	—	14 462
Instruments dérivés	—	37	—	—	37
Prêts et créances sur les établissements de crédit	—	50	—	94	144
Prêts et créances sur la clientèle	307	—	—	736	1 043
Investissements financiers ²	—	8 233	5 275	—	13 508
Comptes de régularisation et autres actifs	15	897	5	34	951
Actifs d'impôt différé	—	60	—	—	60
Total de l'actif au 30 juin 2025	2 286	23 739	5 280	864	32 169
Passifs du groupe destiné à être cédé détenus en vue de la vente					
Dettes envers les établissements de crédit	—	—	—	88	88
Comptes créditeurs de la clientèle	2 268	—	—	10 559	12 827
Passifs financiers désignés à la juste valeur	—	11	—	—	11
Instruments dérivés	—	1	—	—	1
Comptes de régularisation et autres passifs	18	1 614	—	49	1 681
Impôt courant	—	18	—	—	18
Passifs des contrats d'assurance	—	21 240	—	—	21 240
Provisions	—	1	—	—	1
Total du passif au 30 juin 2025	2 286	22 885	—	10 696	35 867

	Activités de banque privée en Allemagne m€	Activités d'assurance vie en France m€	Portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France m€	Activités de conservation de titres en Allemagne ¹ m€	Total
Juste valeur des instruments financiers sélectionnés non évalués à la juste valeur au bilan					
Prêts et créances sur la clientèle	308	—	—	736	1 044
Comptes créditeurs de la clientèle	2 268	—	—	10 559	12 827
Date de réalisation prévue	Second semestre 2025	Second semestre 2025	Second semestre 2025	Second semestre 2027	
Secteur opérationnel	IWPB	IWPB	Corporate Center	CIB	

1 Selon les conditions financières de la vente des activités de conservation de titres en Allemagne, HSBC Continental Europe transférera une valeur nette d'inventaire nulle pour chaque client transféré, par le biais d'une inclusion de liquidités supplémentaires.

2 Représente les investissements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Activités abandonnées

Outre le classement ci-dessus en actifs détenus en vue de la vente, au niveau de HSBC Continental Europe, les activités d'assurance vie en France répondaient également aux critères de classement et de présentation des activités abandonnées selon IFRS 5. En conséquence, le bénéfice des activités abandonnées s'élevant à 18 millions EUR (2024 : bénéfice de 45 millions EUR) a été comptabilisé séparément dans le compte de résultat.

Outre le classement ci-dessus en actifs détenus en vue de la vente, au niveau de HSBC Continental Europe, le portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France répondait également aux critères de classement et de présentation des activités abandonnées selon IFRS 5. En conséquence, la perte des activités abandonnées s'élevant à 45 millions EUR (2024 : perte de 79 millions EUR) a été comptabilisé séparément dans le compte de résultat.

Compte de résultat des activités abandonnées

	30 juin 2025 m€	30 juin 2024 ¹ m€
Produit net bancaire	(16)	(32)
Total des charges d'exploitation	(13)	(15)
Résultat d'exploitation	(29)	(47)
Résultat avant impôt	(29)	(47)
Impôt sur les bénéfices	2	13
Résultat net	(27)	(34)
– part des intérêts minoritaires	—	—

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

Les autres éléments du résultat global liés aux activités abandonnées sont les suivants :

	30 juin 2025 m€	30 juin 2024 ¹ m€
Résultat après impôt au titre des activités abandonnées	(27)	(34)
Éléments pouvant être reclassés par la suite dans le compte de résultat sous certaines conditions :		
Instruments de dette évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	(1 222)	(17)
Produits/(charges) financiers des contrats d'assurance	20	15
Écarts de change et autres	(5)	3
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt, au titre des activités abandonnées ²	(1 207)	1
Total du résultat global de la période au titre des activités abandonnées	(1 234)	(33)

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France.

2 Les pertes cumulées au titre des activités abandonnées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global s'élèvent au 30 juin 2025 à 41 millions EUR en ce qui concerne les activités d'assurance vie en France et à 1,2 milliard EUR en ce qui concerne le portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France (2024 : 42 millions EUR en ce qui concerne les activités d'assurance vie en France).

Les flux de trésorerie attribués aux activités abandonnées sont les suivants :

	30 juin 2025 m€	30 juin 2024 ¹ m€
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	317	287
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(230)	(143)
Flux nets de trésorerie provenant des activités d'investissement	—	—
Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	—	—
Flux nets de trésorerie au titre des activités abandonnées ¹	(230)	(143)
– trésorerie et équivalents de trésorerie des activités abandonnées	87	144

1 Conformément à la norme IFRS 5, les données comparatives ont été retraitées pour refléter les activités abandonnées liées aux activités d'assurance vie en France et au portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts en France, et les flux nets de trésorerie des activités poursuivies et abandonnées ont été ajustés en conséquence.

12 Transactions avec des parties liées

En mai 2025, HSBC Continental Europe a remboursé un prêt Tier 2 à la première date de remboursement anticipé, cinq ans avant son échéance, pour 500 millions EUR et émis un nouveau prêt Tier 2 au profit de HSBC Bank plc d'une échéance de onze ans pour un montant notionnel de 500 millions EUR.

Il n'y a pas eu d'autres changements dans les transactions avec les parties liées décrites dans le Document d'enregistrement universel 2024 susceptible d'avoir un impact significatif sur le bilan ou sur la performance de HSBC Continental Europe durant les six premiers mois de l'exercice 2025.

13 Changements intervenus dans le périmètre de consolidation au cours du premier semestre 2025

Il n'y a eu aucun changement significatif dans la composition de HSBC Continental Europe pour le semestre clos au 30 juin 2025.

14 Événements postérieurs à la date de clôture

Le 11 juillet 2025, HSBC Continental Europe a conclu un accord pour céder son activité d'administration de fonds, Internationale Kapitalanlagegesellschaft mbH, à BlackFin Capital Partners S.A.S. Cette transaction devrait être finalisée au second semestre 2026, sous réserve des approbations réglementaires et concurrentielles habituelles et de la conclusion des négociations avec le comité d'entreprise allemand.

Le 18 juillet 2025, HSBC Continental Europe a signé un protocole d'accord avec un consortium composé de Rothesay Life Plc et CCF concernant la vente de son portefeuille conservé de prêts immobiliers et d'autres prêts après la vente de ses activités de banque de détail en France. Cette transaction, qui reste soumise aux processus d'information et de consultation des comités d'entreprise respectifs, devrait être finalisée au quatrième trimestre 2025. Les pertes cumulées de juste valeur comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global, qui s'établissaient au 30 juin 2025 à 1,2 milliard EUR, seront alors reclassées dans le compte de résultat.

Dans son évaluation des événements postérieurs à la date de clôture, HSBC Continental Europe a considéré et conclu qu'aucun autre événement significatif ne s'est produit entraînant des ajustements dans les états financiers.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

BDO Paris

43-47, avenue de la Grande Armée
75116 Paris

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Aux Actionnaires,

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber
75116 Paris

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier français, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société HSBC Continental Europe, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ; et
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1 Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2 Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 30 juillet 2025

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Amel Hardy-Ben Bdira

BDO Paris

Vincent Génibrel

Personne responsable du Document d'enregistrement universel et de ses amendements

M. Joseph Swithenbank, Directeur Général Délégué et Directeur Financier.

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel et de ses amendements

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement au Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (la table de concordance figurant à la page 64 indique le contenu dudit rapport) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 30 juillet 2025

Joseph Swithenbank, Directeur Général Délégué et Directeur Financier

Personnes responsables du contrôle des comptes

	Date		
	de première nomination	de renouvellement du mandat	d'expiration du mandat
Titulaires			
PricewaterhouseCoopers Audit ¹ Représenté par Amel Hardy-Ben Bdira ² 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine	2015	2024	2030
BDO Paris ³ Représenté par Vincent Génibrel ⁴ 43-47, avenue de la Grande Armée 75116 Paris	2007	2024	2030

1 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

2 PricewaterhouseCoopers Audit représenté par Amel Hardy-Ben Bdira à compter de l'exercice 2025.

3 Membre de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Paris.

4 BDO Paris représenté par Vincent Génibrel à compter de l'exercice 2023.

Table de concordance et de référence

Les tables de concordance suivantes renvoient aux principales rubriques du Règlement délégué 2019/980 complétant le Règlement 2017/1129 (Annexe I et Annexe II) pris en application de la Directive dite « Prospectus » ainsi qu'aux pages du Document d'enregistrement universel 2024 D.25-0043.

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué 2019/980		Pages du Document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'AMF le 19 février 2025	Pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel
1	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente		
1.1 & 1.2	Personnes responsables	page 375	page 62
1.3	Rapports d'experts	N/A	N/A
1.4	Informations provenant de tiers	N/A	N/A
1.5	Approbation de l'autorité compétente	N/A	N/A
2	Contrôleurs légaux des comptes	page 376	page 63
3	Facteurs de risque	pages 170 à 181	pages 13 à 24
4	Informations concernant l'émetteur	page 371	N/A
5	Aperçu des activités		
5.1	Principales activités	pages 5 à 20 et 331 à 332	pages 4 à 12
5.2	Principaux marchés	pages 5 à 20 et 331 à 332	pages 4 à 12
5.3	Événements importants	pages 261 à 262 et 331 à 332	page 47
5.4	Stratégie et objectifs	pages 5 à 12	pages 4 à 7
5.5	Dépendance éventuelle	N/A	N/A
5.6	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position	pages 5 et 20	page 4
5.7	Investissements	pages 321 à 322, 366 à 369, 380 à 381	N/A
6	Structure organisationnelle		
6.1	Description sommaire du Groupe	pages 4 à 21, 357 à 358 et 366 à 369	N/A
6.2	Dépendance de l'émetteur vis-à-vis des autres entités du Groupe	pages 366 à 368	N/A
7	Examen de la situation financière et du résultat		
7.1	Situation financière	pages 241, 243, 329 à 330	pages 39 et 41
7.2	Résultats d'exploitation	pages 13 à 20, 241 et 329	pages 7 à 12 et 39
8	Trésorerie et capitaux		
8.1	Capitaux de l'émetteur	pages 244 et 348	page 42
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	page 246	page 45
8.3	Besoin de financement et structure de financement de l'émetteur	pages 164, 211 à 213, 215 à 216	pages 13 et 33 à 34
8.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	N/A	N/A
8.5	Sources de financement attendues	N/A	N/A
9	Environnement réglementaire	pages 12, 224	page 6 à 7
10	Information sur les tendances	pages 5 à 8	pages 4 à 5
11	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A	N/A
12	Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale		
12.1	Organes d'administration et de direction	pages 23 à 30	N/A
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	page 40	N/A
13	Rémunération et avantages		
13.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	pages 40 à 51, 279 à 284	N/A
13.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages du même ordre	pages 40 à 51, 279 à 284, 349	N/A
14	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
14.1	Date d'expiration du mandat actuel	pages 23 à 30	N/A
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	N/A	N/A
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	pages 34 à 35, 37 à 38	N/A
14.4	Régime de gouvernance d'entreprise	page 22	N/A
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	N/A
15	Salariés		
15.1	Nombre de salariés	page 279	page 12
15.2	Participation et stock-options	pages 43 à 44	N/A
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	N/A
16	Principaux actionnaires		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	pages 371 à 374	N/A
16.2	Existence de droits de vote différents	page 372	N/A
16.3	Contrôle de l'émetteur	pages 23 à 24, 376	page 63
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	N/A

Rubriques de l'annexe I du Règlement délégué 2019/980		Pages du Document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'AMF le 19 février 2025	Pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel
17	Transactions avec des parties liées	pages 52 à 54, 318 à 320, 321 à 322, 357 à 358	page 60
18	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur		
18.1	Informations financières historiques	pages 20, 240 à 322, 328 à 358, 378	N/A
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	N/A	pages 46 à 60
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	pages 323 à 327, 359 à 363	N/A
18.4	Informations financières pro forma	N/A	N/A
18.5	Politique en matière de dividendes	pages 287 et 374	page 48
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	pages 223 à 224, 317, 355 à 356	pages 56 à 57
18.7	Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	pages 19, 320 et 356	page 60
19	Informations supplémentaires		
19.1	Capital social	pages 315, 348 et 373	N/A
19.2	Acte constitutif et statuts	pages 371 et 373	N/A
20	Contrats importants	page 373	N/A
21	Documents disponibles	page 371	N/A

Rubriques de l'annexe II du Règlement délégué 2019/980		Pages du Document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'AMF le 1 ^{er} mars 2025	Pages du présent amendement au Document d'enregistrement universel
1	Informations à fournir concernant l'émetteur	page 2	page 2

Les éléments suivants sont inclus par référence :

- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, présentés aux pages 188 à 274 et 275 à 280 du Document de référence n° D.24-0075 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} mars 2024 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/hsbc-results/2023/annual/pdfs/hsbc-continental-europe/240301-registration-document-and-annual-financial-report-2023-french-zip.zip>.
- les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des Commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés, présentés aux pages 240 à 322 et 323 à 327 du Document d'enregistrement universel n° D.25-0043 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 19 février 2025 ; l'information est disponible sur le lien suivant : <https://www.hsbc.com/-/files/hsbc/investors/hsbc-results/2024/annual/pdfs/hsbc-continental-europe/250219-registration-document-and-annual-financial-report-2024-french-zip.zip>.

Ces documents sont disponibles sur le site www.hsbc.fr et sur celui de l'Autorité des marchés financiers www.amf-france.org.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur HSBC Continental Europe peut, sans engagement, demander les documents par courrier :

HSBC Continental Europe
38, avenue Kléber
75116 Paris
France

Rapport de gestion semestriel

Principaux événements survenus pendant les six premiers mois de l'exercice 2025	pages 3 et 7 à 12
Principaux risques et incertitudes	pages 13 à 37
Principales transactions intervenues entre parties liées	page 60
États financiers semestriels consolidés résumés	pages 38 à 60
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière du 30 juin 2025	page 61
Attestation du responsable	page 62

© Copyright HSBC Continental Europe 2025

Tous droits réservés

Aucune partie de ce document ne peut être reproduite, conservée dans un système d'archivage ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, tant électronique que mécanique ou au moyen de photocopie, d'enregistrement ou de tout autre procédé, sans l'autorisation préalable écrite de HSBC Continental Europe.

Publié par la Direction Financière, HSBC Continental Europe, Paris

Produit en France.

HSBC Continental Europe

38, avenue Kléber
75116 Paris
France
Téléphone : (33 1) 40 70 70 40
www.hsbc.fr